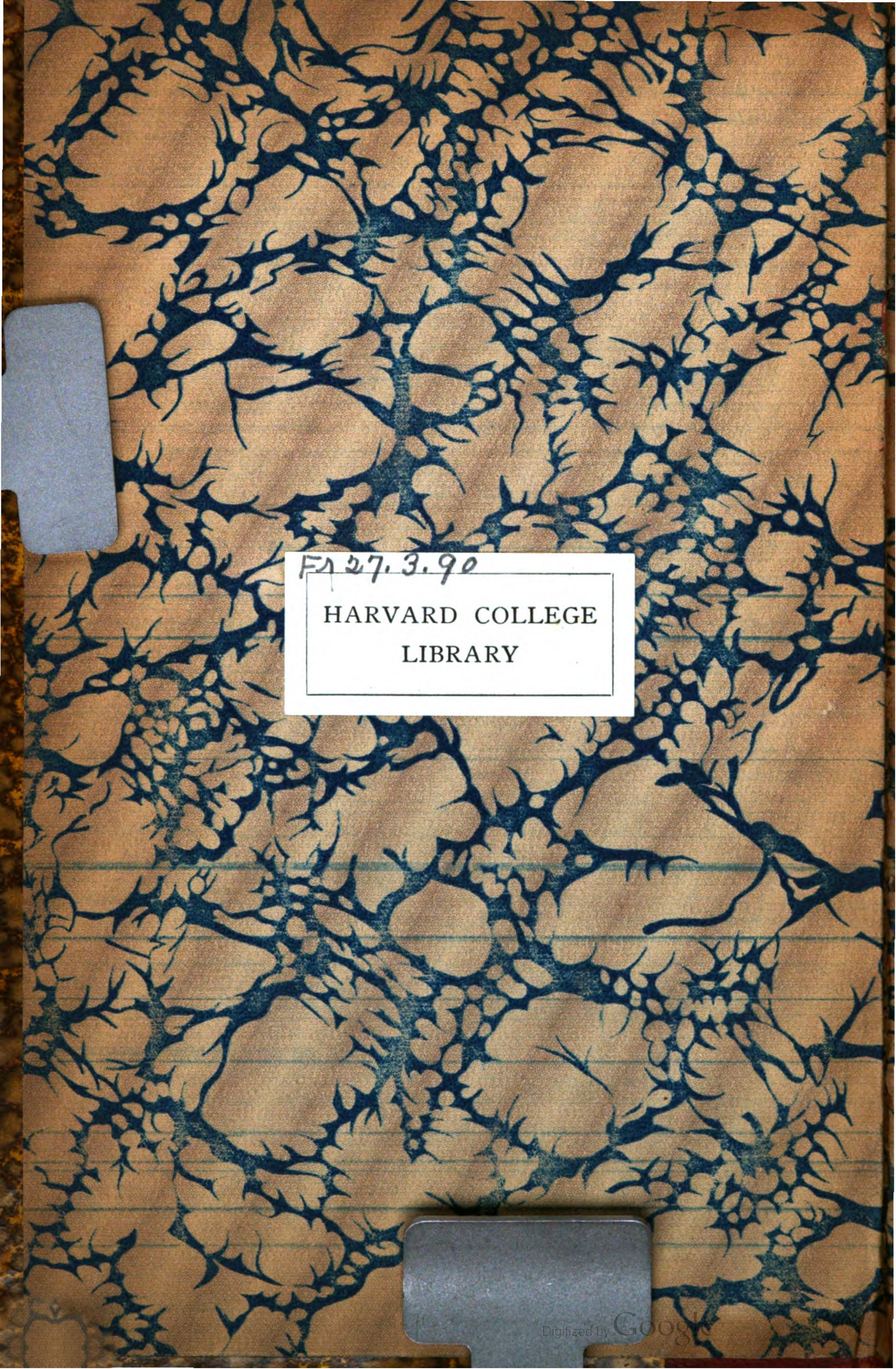

WIDENER
HN H87J 5





JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

VINGT-TROISIÈME ANNÉE. — 1874.



NANCY,
G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1874

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 14 novembre est lu et adopté.

Admission et présentation de membres.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : MM. Adam, substitut du procureur général près la Cour d'appel de Nancy ; Gilbert, photographe à Toul, et Pernot, instituteur à Tramont-Saint-André.

MM. Lepage, l'abbé Guillaume et Laprevote présentent comme candidat M. Crépin-Leblond, imprimeur à Nancy.

Le Président annonce à l'Assemblée que le Comité du Musée a reçu une caisse renfermant six portraits de princes et princesses de Salm, offerts comme don au Musée historique lorrain par M. Frédéric Scillière, de Senones, membre de la Société d'Archéologie, au nom de laquelle le Président adresse les plus vifs et les plus sincères remercîments à M. Seillière, présent à la séance, qui a déjà envoyé un certain nombre de belles photographies représentant divers monuments de Senones.

M. Seillière remercie le Président et les membres présents, et dépose sur le Bureau des exemplaires du Rapport sur l'inauguration solennelle du monument élevé dans l'église de Senones à la mémoire de Dom Calmet, le savant historien de la Lorraine; monument qui est dû à l'initiative et au zèle eclairé et persévérant de M. Seillière.

Ouvrages offerts à la Société.

Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine (1572-1872), par M. J. Chautard.

Rapport présenté à la Commission du monument de Dom Calmet à Senones, par M. Frédéric Seillière. — *Description du tombeau. — Compte rendu de la fête d'inauguration et discours prononcé par Monseigneur Freppel, évêque d'Angers*. Octobre 1873.

L'Invasion allemande à Charmes-sur-Moselle (*Vosges*), par M. Jules Renauld.

Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine de Meurthe-et-

Moselle pendant l'exercice 1872, par M. le docteur Ed. Simonin.

Cour d'appel de Nancy. — Audience solennelle de rentrée du 4 novembre 1873. — Discours prononcé par M. Jules Honoré, substitut du procureur général.

Académie de Metz. — *Discours prononcé à la séance publique du* 11 *mai* 1873 par M. Henri Maguin, président.

Documents et blasons. — Généalogie de la famille de Salm-Reifferscheid, par A. Fahne de Roland. 2 vol. in-fol. (Don de M. H. Lepage.)

Mémoires de la Société philomatique de Verdun. Tomes 1 à 6, 1840-1863.

L'Institut, *journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger.* Nouvelle série, 1re année, nos 46 à 49, 19 novembre au 10 décembre 1873.

Dictionnaire topographique du département de la Dordogne, comprenant les noms de lieux anciens et modernes, rédigé sous les auspices de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Dordogne, par M. le vicomte de Gourgues. — Paris, imprimerie nationale, 1873. (Don du Ministère de l'Instruction publique.)

Classification des diverses périodes de l'âge de la pierre, par Gabriel de Mortillet.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tome V, nos 72 à 76, année 1872 et premier trimestre de 1873. (Procès-verbaux des séances.)

L'Empire du Brésil à l'exposition universelle de Vienne en 1873. — Rio de Janeiro, 1873.

Lectures.

La Société vote la publication, dans le prochain volume de ses *Mémoires*, d'*une Chanson politique de 1634*, qui a été communiquée par M. Schmit.

M. J. Renauld termine la lecture d'un travail intitulé : *Les Officiers du corps des perruquiers de Nancy*, qui sera également publié dans le prochain volume des *Mémoires de la Société*.

MÉMOIRES.

LA LÉPROSERIE DE MÉNAUMONT.

—

Il y a sur le territoire de la commune de Génaville, à 4 kilomètres ouest de Briey, une ferme que l'auteur du *Dictionnaire du département de la Moselle*[1] se borne à mentionner, en l'appelant *Méneaumont*. Le *Pouillé du diocèse de Metz*, rédigé sur la fin du siècle dernier, ne fait également que la nommer, mais en ajoutant qu'il y avait une chapelle sous l'invocation de saint Jacques et de saint Christophe.

Cette métairie, sur laquelle la tradition est muette, a pourtant ses annales et son histoire, retracées dans une série de documents qui, j'ai lieu de le croire, sont restés ignorés jusqu'à ce jour[2]. Son origine n'est pas connue,

1. Viville. 1817.

2. Ils sont conservés aux Archives de la Meurthe, dans le fonds des Antonistes de Briey.

mais il est certain qu'elle remonte au moins à la première moitié du XIII[e] siècle. Ce fait est attesté par une charte de l'année 1238, qui nous apprend quelle destination elle avait alors.

Par cette charte, Henri II, comte de Bar, fait savoir que les bourgeois de Briey et les lépreux de la maison de Ménaumont ont fait, en sa présence, un accord en telle manière que, dans le cas où il y aurait à Briey ou dans la neuve ville sous Briey[1], un lépreux trop pauvre pour pouvoir donner quelque chose à cette maison, néanmoins on devra l'y recevoir et lui conférer une prébende *intuitu pietatis*. Au cas contraire, les lépreux de Ménaumont choisiront deux prud'hommes de Briey, lesquels détermineront ce que le lépreux devra raisonnablement donner de ses héritages ou de ses biens meubles :

« Ego Hanricus, comes barrensis, notum facio universis ad quos presentes littere pervenerint quod burgenses de Brieyo et leprosi domus de Mennolmont in presentia mea tali modo convenerunt quod si quis leprosus fuerit apud Brieyum vel ad novam villam subtus Brieyum, et tante sit paupertatis quod ipse domui de Mennomont nichil possit erogare ipsi, nichilominus eumdem recipient et prebendam pietatis intuitu eidem conferent. Si vero talis sit quod domui de Menomont de rebus suis conferre possit, leprosi de Mennomont eligent duos prudentes burgenses apud Brieyum per quos leprosus ille de rebus suis rationabiliter dicte domui de Mennomont erogabit sive hereditatem, sive mobile. Et tamen illi burgenses electi facient sacramentum quod rationabiliter secundum facultatem leprosi illius dicte domus conferre facient... Datum feria quarta ante divisionem apostolorum, anno Domini m° cc° xxx° octavo, mense julio. »

1. La ville Basse.

Par lettres datées du samedi devant « Pasque florie » de l'année 1265, Thiébaut II comte de Bar, fait savoir que Huins d'Espenil[1], son homme, a donné à la maison de « Mainnoumont » en aumône, après son décès, son quart du moulin de « Loncprei[2] et toute sa terre de Manil[3] et d'Espenil et la partie Sophie, sa feme, qui fu, si cumme dou disme de Bonviller[4] et la terre d'Avrei[5] et la partie ausi de la terre et dou prei d'Aubouwei[6], et trois bichés de froument et dix et sept deniers fors de rente à Moienne ville[7], et sa partie de la vigne de Noveroi le Vinnouz[8], et quan qu'il avoient à Rocheranges[9] et allors (ailleurs)... »

Par un acte daté du mois de mai 1289, l'abbaye de Saint-Pierremont cède au maître de la maison de Briey et de Menomont et aux « provandier et provandières[10] de Menomont » cinq quartes de blé qui lui étaient dues sur le moulin de Longpré en échange de ce que ces derniers avaient « ou deyme (dans la dîme) et an l'église de Cincsomont[11] ».

1. Pénil, village commune de Génaville.

2. Longpré, moulin détruit.

3. Ménil, localité détruite. Un pied-terrier des héritages de la petite ferme de Pénil, au ban des Paroisses et Moutier, rédigé en 1726, mentionne la saison de *Ménil*. Génaville était, dit Viville, le chef-lieu d'une mairie appelée *les Paroches* (les Paroisses), qui comprenait les fermes et hameaux de Haute-Fontaine, Pénil, Méraumont et Mussot.

4. Bonvillers, canton d'Audun-le-Roman.

5. Avril, canton de Briey.

6. Auboué, même canton.

7. Moineville, ibid.

8. Norroy-le-Veneur, 1er canton de Metz.

9. Sans doute Rosselange, canton de Thionville.

10. Prébendiers et prébendières.

11. Saint-Saumon, ancien ermitage près de Jœuf, canton de Briey.

L'interprétation de l'accord mentionné dans la charte du comte Henri, donna lieu à plusieurs difficultés entre les habitants de Briey et les maitres de la maison de Ménaumont : la première s'éleva, en 1410, à propos d'un homme qui avait demeuré dans cette ville au moins dix ans avant de devenir ladre et avait donné ses biens à ladite maison ; et d'une fille, enfant de bourgeois de Briey, laquelle était aussi devenue « ladresse ». Le maitre de Ménaumont « deleiz Briey », nommé Pierre de Tullant, prétendait que nul ladre ne devait être reçu et gouverné dans cette maison s'il n'était de « la droite nation » de Briey ou de la neuve ville sous Briey ; les habitants soutenaient, au contraire, que, selon l'usage et la coutume de cette ville, toute personne, de quelque nation ou pays qu'elle fût, pourvu qu'elle fût de « franc lieu », et qui avait demeuré dans cette ville ou en la neuve ville un an et un jour, en acquérait la bourgeoisie et la franchise et avait droit d'être reçue à Ménaumont, où on lui devait « administrer sa vie raisonnablement ». Ils produisaient, à l'appui de cette prétention, la charte de 1238 et un accord passé, en 1374, entre deux lépreux et le maitre de Ménaumont ; accord conçu en ces termes :

« Nous Laurencins de Montoix, prévos de Briey, Rolins et Haudereis, gardours du seel de la prévosté de Briey, faisons savoir... que par devant nous establis... frère Piere de Baxey, maistre de la maison d'Alcey[1] et de Menomont, d'une part, Mahillons, Jehans Badet, son filz, d'aultre part, ont cogneu et recognoissent que comme lidite Mahillons et Jehans requérissent audit frère Piere avoir charité de vin et aultres choses sicom ilz disoient

1. Localité inconnue.

que li malade doient avoir en ladite maison de Menomont et qu'il appeirt par lettres que ceulx de Briey ont, contenans que li malade de Briey doient estre receuz en ladite maison de Menomont aux frais de ladite maison, et lidis frère Pieres disoit le contraire par plusieurs raisons qu'il proposoit, ad savoir est que lesdites parties se sont accordées ensamble en tele manière que, pour les frais de ladite Mahillon et Jehan, lidis frère Piere leur doit délivrer chascun an, toute leur vie durant, à la feste saint Jehan-Baptiste, deix quartes de froment et trente solz messins, et à Noël, deix quartes de froment et trente solz messins et le lait de la meilleur vache de ladite maison, ung bacon[1] en pris de vingt solz messins ou vingt solz, lequel que meulz plaira à ladite Mahillon et Jehan, demeie quarte de pois et demie quarte de seil, leur feu et leur pourchais, s'il leur plaist à faire. Et parmey ce, lidis frère Pieres est quittes de toutes choses que ladite Mahillons et Jehans li povoient demander.... Ce fut fait l'an de grâce mil trois cens seixante et quatorze, le londemain de feste de Toussains. »

En 1522, les habitants de Briey et frère Pierre Margayan, commandeur et administrateur de l'hôpital « soubz Briey de Monsieur sainct Anthoine », duquel dépendait le lieu de Ménaumont, firent un accort portant ce qui suit :

« Et premiers.... que tous lépreux sortissans de la ville de Briey Hault et Basse, nationnez dudict lieu tant seullement, seront receu audict lieu de Mannomont, et sera tenus ledict commandeur leur faire haubergement, se fait n'y est, par telle condicion qui luy doit estre signiffié

1. Jambon ou bande de lard.

au commancemcnt de la quarantesne, ct de là en avant lesdits lépreux doivent entretenir leurs maisons et doivent, avant qu'on les conduyse, estre esleuz deux hommes de bien, de bonne conscience, pour visiter tous les biens du pascient, l'un pour la part dudit commandeur et l'aultre pour la part desdits habitans, ct à la discrétion et conscience d'iceulx doivent distribuer ct donner des biens dudit lépreux selon sa faculté et puissance pour admener avecques luy audit Mannomont, que doibvent estre inventorisiez, et tourner seuretés les parents et héritiers dudit pascient d'en rendre bon compte et reliqua après la mort et trespas de luy, ainsy qu'il se trouveront en sondit hauberge, sans ce que les parents d'iceulx laidres y puissent prandre aulcune chose, ny aultres pour eulx, et tous iceulx qui mecteront main èsdits biens seront tenus les rendre par sérement jurant, pour iceulx employer ondit hospital en la manière que dessus.

» Item iceulx pasciens lépreux ne doibvent prandre bois pour leur affouaige que ès escreues et hayes du gaingnaige dudit Mannomont...

» Et moyennant ce, ledit commandeur est et sera tenus, par chacun an, de donner et distribuer ausdits lépreux et à ung chacun d'eulx... la quantité de quatres quartes bledz froment et douze gros d'argent payables à deux termes l'année...; laquelle rente se pranra sur touttes les rentes et revenues dudit hospital. Et on cas que ledit commandeur deffaulroit de payement et de touttes les choses dessusdites, iceulx habitans, on nom desdits lépreux, puellent et pourront faire empescher tout le revenus dudit hospital jusques à l'entier payement des choses dessusdites.

» Et tous lépreux qui seroient laidres auparavant ce

présent appoinctement ne seroient receuz audit Mannomont, force que ceulx qui sont à présent ; et ne peuvent ne ne doivent lesdits laidres, présent et advenir, entrer dedant ledit gaingnaige de Mannomont sur peine de perdre leur rente et prébende de demye année pour chacune foys qu'ilz y entreroient sans licence dudit commandeur et de ses gaingneurs... »

Un « Mémoire des héritages qui dépendent de la cense de Menomont, avec toutes les charges dont elle est chargée », rédigé au commencement du XVIe siècle, nous apprend qu'elle renfermait la maison du « gaigneur » ou fermier, la chambre du maître et administrateur, la « neuve chambre » qui venait d'y être faite, une petite vacherie et une bergerie, plus la chapelle, dans laquelle on devait chanter deux messes par semaine. Quant aux charges de la maison, il est dit que « tous les malades de mezellerie quilz chient (qui arrivent) en la ville de Briey Hault et Bas doivent estre receus pour le remenant de leur vie en ladite maison, et leur doibt on faire hospitalité selon ce qu'il est contenu par la chartre que ceulx de Briey en ont ».

Le Mémoire en question ne nous fait pas savoir quel était le nombre des habitations affectées aux lépreux.

En 1614, le duc Henri II ayant été informé que la cense de « Menomont » avait été autrefois engagée par un de ses prédécesseurs à Conrard de Briey[1] pour la

1. Cet engagement est relaté dans un acte de foi et hommage faits à Edouard, comte de Bar, l'an 1333, le jeudi jour de sainte Catherine, vierge, par Conrard de Briey, écuyer, fils de Jacques de Briey, chevalier ; acte dont une copie se trouve à la suite du mandement du duc. Conrard y déclare tenir en fief la « maison de Menomont, la vigne et toutes les appartenances », etc. Il n'y est pas question de la léproserie.

somme de 700 livres, et qu'elle se trouvait en la possession de « quelques religieux de l'ordre Monsieur S. Anthoine », ordonna au lieutenant général du bailliage de Saint-Mihiel d'en opérer la saisie comme ayant été induement aliénée du domaine ducal.

En vertu de ce mandement, daté du 3 mars, et ensuite d'une remontrance du procureur général du Barrois, le lieutenant général, Jean Rutant, enjoignit au premier sergent du bailliage de saisir et mettre sous la main du duc la cense de Ménaumont ; ce qui fut exécuté le 14 du même mois. Mais, après la comparution et l'audition des parties, une sentence, rendue le 10 avril, prononça la main-levée du bien saisi.

On ignore à quelle époque Ménaumont cessa d'exister comme léproserie, mais on le trouve mentionné avec la qualification de *fief*, à partir de la fin du XVIIe siècle. Dans une déclaration fournie par eux en 1681, les Antonistes disent que ce fief consiste en une chapelle, une maison et une grange, à l'entour desquels il y a deux jardins et deux meix de 4 jours de terre, plus deux chènevières. D'après un arpentage fait en 1725, il en dépendait une certaine quantité de terres labourables et des bois. En 1760, elle rapportait aux religieux 680 livres de Lorraine, 20 paires de quartes froment et avoine et 20 cordes de bois. Un acte de foi et hommage donné, en 1773, par l'abbé supérieur général de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, pour le fief de Ménaumont, ne parle pas de la chapelle, d'où l'on doit conclure qu'elle avait disparu : l'ancienne léproserie n'était plus qu'une maison de ferme, et la tradition ne semble pas avoir conservé le souvenir de l'établissement charitable qui y subsista pendant plusieurs siècles.

HENRI LEPAGE.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Grâce à l'obligeante intervention de M. l'ingénieur en chef Frécot, l'administration des ponts et chaussées vient de faire déposer au Musée une grande pierre funéraire trouvée à Scarponne lors des travaux de canalisation de la Moselle, et portant cette inscription :

D M
MONIMIN
SIOREESCI
TAIVS MA
RITVS

M. Claude, conducteur des ponts et chaussées à Dieulouard, a bien voulu faire emballer cette pierre et veiller à son expédition.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

L'ancien prieuré de Dürrenstein..., par M. Dagobert Fischer. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1872, in-8°, d'une feuille 1/2. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine.*)

Récit de la fête religieuse et nationale célébrée à Mattaincourt et à Mirecourt, le 20 juillet 1873, en l'honneur du Bienheureux Pierre Fourier... Par un pèlerin de Champagne. — Châlons, imp. T. Martin, 1873, in-8° d'une feuille 1/4.

Manifestation lorraine et nationale au tombeau du B. P. Fourier, le 7 juillet 1873. — Nancy, imp. de Vagner, in-16 d'un quart de feuille.

Pèlerinages de Mattaincourt. Fêtes nationales et lorraines au tombeau du B. P. Fourier, 7 juillet 1873. — Nancy, imp. de Vagner, in-12 d'un 6e de feuille.

Souvenirs de la dernière invasion. Episodes de la guerre de sept mois sous Metz et dans le Nord, par Max Guilin. 1re partie : sous Metz. — Limoges, Charles Père, 1872, in 8° de 8 feuilles 1/4.

Un paysage d'Hobbema au Musée de Nancy. (Signé: Em. Michel.) — Nancy, imp. de E. Réau, 1873, in-8° de 3/4 de feuille.

Les Kedales et les Voinraux, contre Saussuron (patois du canton de Saulxures) publié par Xavier Thiriat... illustré par Victor Jacquot. — Remiremont, Victor Jacquot, 1872, in-12 d'une feuille et 6 planches.

Pèlerinage de Notre-Dame de Sion-Vaudémont, par M. l'abbé Grand-Eury... Deuxième édition. — Lille et Paris, J. Lefort, 1873, in-18 de 3 feuilles.

Le pèlerinage et le couronnement de Notre-Dame de Sion. — Nancy, Vagner, 1873, in-18 d'une feuille.

Relation médico-chirurgicale du siége de Toul, août-septembre 1870, par M. le docteur Emile Bancel... — Nancy, Berger-Levrault, 1873, in-8° de 7 feuilles 1/2. (Extrait des *Travaux de la Société de médecine de Nancy*.)

Recherches sur le procès de condamnation de Jeanne d'Arc, par M. Ch. de Robillard de Beaurepaire. — Rouen, A. Le Brument. 1869, in-8° de 8 feuilles.

Vie de Jeanne d'Arc, par MM. Michaut et Poujoulat, précédée de son panégyrique par Mgr Dupanloup .. — Paris, Amable Rigaud, 1873, in-18 de 10 feuilles. (*Bibliothèque de la famille.*)

Jeanne d'Arc, par J. Michelet (1412-1432). Troisième édition. — Paris, Hachette, 1873, in-16 de 11 demi-feuilles. (*Bibliothèque variée.*)

Jeanne d'Arc, par Marius Sépet... avec une introduction par M. Léon Gauthier. Deuxième édition. — Tours, Alfred Mame, 1873, in-8° de 21 feuilles et 4 planches.

Jeanne d'Arc et les héroïnes juives. Panégyrique prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1873, par M. l'abbé Joseph Lémann.., Imprimé par les soins de la ville d'Orléans. — Orléans, imp. E. Chenu, 1873, in-8° de 2 feuilles.

Notice sur Claude de Lorraine, dit le chevalier d'Aumale, à propos d'un jeton, par M. J. Chautard. — Nancy, imp. de Berger-Levrault, 1873, in-8° d'une feuille 3/4.

Léopold Bougarre, avocat et poète lorrain, 1810-1871. Note extraite du *Journal de la Meurthe et des Vosges*, avec un dessin de J.-J. Grandville. J. R. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1872, in-8° d'une demi-feuille.

Documents inédits sur les correspondances de Dom Calmet... et de Dom Faugé..., par M. l'abbé Guillaume... — Nancy, imp. de G. Cré-

pin-Leblond, 1873, in-8° de 3 feuilles 3/4. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine.*)

Notice biographique sur le Révérendissime Père Alexandre Vincent Jandel... par M. l'abbé Guillaume... — Nancy, Thomas et Pierron, 1873, in-8° de 4 feuilles. (Extrait de la *Semaine religieuse de la Lorraine.*)

ERRATUM.

Notre honorable confrère M. Bonnabelle, de Bar-le-Duc, nous a adressé une liste de rectifications à faire dans divers numéros du *Journal*, des années 1872 et 1873. Nos lecteurs ont dû s'apercevoir eux-mêmes de la plupart de ces erreurs, qui n'ont généralement qu'une importance secondaire. Mais il en est une qui mérite d'être signalée ; elle se rapporte au numéro de juillet 1873, où on lit, page 138 :

« De son mariage avec sa cousine Claude, Nicolas-François avait eu deux filles, mortes en bas-âge, et deux fils. Après le décès de Ferdinand, il ne lui restait que son dernier enfant, né en 1642. »

Cette mention est à rectifier ainsi :

De son mariage avec sa cousine Claude, Nicolas-François avait eu quatre enfants, dont l'un vécut à peine quelques mois.

Après le décès de Ferdinand, l'aîné de tous, il restait :

1° Le second fils, Charles V, né en 1643, le 3 avril ;

2° La seconde fille, Anne-Marie-Thérèse de Lorraine, née en 1648, et qui, devenue abbesse de Remiremont, mourut à Paris en 1661.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1874.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique porte que la réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne au mois d'avril prochain.

A cette occasion, des billets à prix réduits, valables du 30 mars au 15 avril, seront délivrés aux membres de ces Sociétés qui voudraient les représenter à cette réunion.

La liste des personnes déléguées devant être adressée au Ministère *avant le 20 mars*, ceux de nos confrères qui auraient l'intention de représenter la Société d'Archéologie sont priés d'en informer le Président avant l'époque indiquée ci-dessus.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 janvier 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 1873 est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Crépin-Leblond, imprimeur à Nancy.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Pernot, qui remercie la Société de son admission comme membre titulaire.

M. Chautard, doyen et professeur de la Faculté des Sciences, exprime ses regrets de ne pouvoir assister aux réunions de la Société à cause d'un cours qu'il est obligé de faire à la Faculté le vendredi dans l'après-midi.

Le Président communique une invitation adressée aux membres de la Société par l'Académie de Stanislas pour la séance publique annuelle qui aura lieu le jeudi 15 janvier, dans le grand amphithéâtre de la Faculté.

Sur la demande qui lui en avait été faite, M. Frédéric Seillière a bien voulu adresser sa photographie, qui, en vertu d'une décision de l'Assemblée, sera placée en tête d'un album contenant les vues des différents monuments de Senones que la Société a reçues de M. Seillière.

Sur la proposition qui lui en est faite par son Secrétaire, la Société vote, sur l'exercice de 1874, un crédit de 250 francs applicable à la reliure d'un certain nombre de volumes et brochures qui font partie de la bibliothèque provenant de M. l'abbé Marchal.

A la suite d'observations faites par plusieurs de ses membres à propos des augmentations de prix apportées par l'imprimeur de la Société sur les publications faites soit pour le compte de la Compagnie, soit pour le compte de ses membres, M. le Trésorier est invité à s'entendre avec l'imprimeur et à obtenir de lui des conditions plus régulières. La Société décide également que, pour éviter

à l'avenir quelques abus qui se sont précédemment produits, les membres qui désireront faire faire des tirages à part des mémoires admis dans ses publications, devront faire apposer le visa du Président sur une épreuve de ces travaux, s'ils veulent les faire paraitre avec la mention : *Extrait des* Mémoires *ou du* Journal de la Société.

Sur la proposition de M. Cournault, la Société vote l'acquisition, au prix de 10 francs chacune, de deux belles photographies de M. H.-C. Godefroy, représentant le portail de l'église de Saint-Nicolas-de-Port et une maison de l'époque de la Renaissance à Pont-à-Mousson. M. Godefroy, qui est dans l'intention de reproduire ainsi les principaux monuments de Nancy et de la Lorraine, sollicite pour la continuation de cette œuvre le bienveillant patronage de la Société, qui déclare accéder à cette demande.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le baron de Dumast, accompagnant l'envoi à la Société d'un exemplaire de la *Couronne poétique de la Lorraine*, qu'il vient de publier. La Société vote des remerciments à son honorable secrétaire perpétuel, et décide que M. J. Renauld présentera sur cette intéressante publication un rapport qui sera publié dans le Journal.

Ouvrages offerts à la Société.

La Couronne poétique de la Lorraine, recueil des morceaux écrits en vers sur des sujets lorrains, par P. G. de Dumast.

Maldonnat et les commencements de l'Université de Pont-à-Mousson (1572 1582), par M. l'abbé Hyver.

L'Eglise des Claristes de Pont-à-Mousson et la sépulture des doyens de la Faculté de droit, par M. l'abbé HYVER.

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de Meurthe-et-Moselle, par Henri LEPAGE et N. GROSJEAN, 1874, 52e année.

Les Seigneurs de Ribaupierre, famille de la chevalerie lorraine en Alsace et en Suisse, par M. E. MEAUME.

M. de Couvonge de la maison de Stainville, par M. Arthur BENOIT.

Bernard le calligraphe lorrain, par M. Arthur BENOIT.

Notice historique sur l'ancien bailliage de Herrenstein, par M. Dagobert FISCHER.

Essai sur la distribution géographique des populations primitives dans le département de l'Oise, par M. R. GUÉRIN.

L'INSTITUT, *journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger*, nouvelle série, nos 50, 51, 52, 53 ; 17 décembre 1873 au 7 janvier 1874.

ROMANIA, *recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul MEYER et Gaston PARIS, n° 8 ; octobre 1873.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges, tome XIV, 1er cahier, 1871.

Bulletins de la Société régionale d'acclimatation d'encouragement et de progrès fondée à Nancy en 1855 *pour la zône du nord-est*. Collection complète en 6 volumes in-8°.

Le XXIIIe volume des *Mémoires de la Société* (tome Ier de la 3e série) est déposé sur le Bureau pour la bibliothèque.

Lectures.

M. l'abbé Guillaume lit de *nouveaux documents sur la Correspondance de Dom Calmet*, qui seront publiés dans le prochain volume des *Mémoires*.

Il est donné lecture d'un travail de M Olry sur les *Superstitions, pratiques, croyances et usages bizarres dans nos campagnes.*

Avant de décider l'impression de ces notes fort curieuses et afin de les rendre plus complètes, la Société invite ses membres à rechercher tout ce qui peut se rattacher à cette étude et à lui communiquer les résultats de ces nouvelles investigations, en les adressant au Président, au Secrétaire, ou à M. Olry lui-même.

MÉMOIRES.

L'AUBERGE DE LA CHARTREUSE A NANCY.

La place Saint-Georges. — L'hôtel en commandite et l'ancienne auberge. — La Maison des Chartreux. — La prise de possession par le feu et par l'eau. — Valeur progressive de la propriété immobilière. — La Croix-Blanche.

—

Les jours de marché, et surtout le samedi, c'est par centaines que, sur la place Saint-Georges à Nancy, on peut compter les voitures serrées à la file, dans l'espace non consacré à la voie publique. Malgré les différences, un ordre parfait règne dans les rangs; l'humble charrette

à deux roues[1] est sur la même ligne que le breack à ressorts, et la calèche est en sûreté au milieu des grands chars à échelles. Ce sont les honnêtes et laborieux habitants de la vallée de la Seille qui affluent ainsi, périodiquement, dans l'ancienne capitale de la Lorraine. Le rendez-vous général a lieu dans une hôtellerie occupant un des côtés de la place et connue sous le nom d'*auberge de la Chartreuse*. Cette maison, si bien achalandée, est souvent trop petite pour recevoir ses clients habituels, et cependant elle ne ressemble guère aux nouveaux hôtels des grandes villes, ces espèces de palais, où un gérant responsable et rarement visible exploite les voyageurs pour le compte d'une société d'actionnaires. A la Chartreuse, on ne trouve ni salles à manger décorées avec luxe, ni domestiques en tenue de notaire, cravate blanche et habit noir, parlant les langues étrangères. On entre dans une petite chambre où sont entassés, pêle-mêle, les paniers et les paquets, les fouets et les manteaux des voyageurs. De là, chacun pénètre à son gré dans la cuisine, immense pièce enfumée, dont les murs sont couverts d'ustensiles de cuivre et de faïence.

C'est ici que règnent un mouvement et un bruit continuels : chacun va et vient, les voyageurs appellent, les servantes crient, et les garçons jurent ; puis tout à coup on entend un roulement semblable au bruit du tonnerre : c'est l'ancienne diligence de Château-Salins qui, luttant contre le chemin de fer de Dieuze avec l'énergie du dé-

1. Désignée dans nos campagnes sous le nom expressif de *tapecul*, à cause des secousses imprimées au voyageur par ce primitif et léger véhicule.

sespoir, arrive à son bureau établi dans une dépendance de la maison[1].

L'auberge de la Chartreuse a un passé, elle compte plus de cent années d'existence. L'examen rapide de sa *mouvance* nous révèlera un ancien usage aboli par le Code civil, et permettra d'apprécier la valeur progressive de la propriété immobilière à Nancy.

La création de cette hôtellerie remonte à la première partie du XVIIIe siècle. Nancy, à cette époque, n'avait conservé de la magnifique enceinte élevée à grands frais par Charles III, que les entrées principales de la ville neuve. L'une d'elles, la porte Saint-Georges, avait été respectée par les démolisseurs, mais ses abords étaient encombrés par de misérables masures bâties sur les ruines à peine nivelées des fortifications.

Dans le but de multiplier les constructions nouvelles, le duc Léopold se montrait facile pour les concessions de terrain. Il avait, notamment, par lettres patentes du 4 juin 1728, « cédé et abandonné par forme de don et concession aux Chartreux de Bosserville la totalité d'un terrain » par eux demandé, pour en mettre partie en bâtiment » et laisser le surplus vuide pour l'accès du manége[2] ». Sur cet emplacement, situé à gauche de la porte Saint-Georges, entre la rue Etroite et la rue Paille-Maille (aujourd'hui rue des Jardins et rue du Manége, maison Saladin), les révérends pères avaient élevé une maison

1. Depuis que ces lignes ont été écrites, le chemin de fer de Château-Salins, inauguré en 1873, a nécessité la suppression de la vieille diligence et diminué le nombre des voitures et l'animation de la place Saint-Georges ; l'état des choses existait en 1869, tel qu'il vient d'être décrit.

2. Archives de la Meurthe, fonds de la Chartreuse de Bosserville, H. 762.

qu'ils abandonnèrent peu après au comte d'Hunolstein. Cette circonstance détermina le créateur de notre auberge à prendre pour enseigne *la Chartreuse*.

La place Saint-Georges était alors limitée, au sud et à droite de la porte, par le manége en planches que Léopold avait fait construire pour l'école d'équitation de ses cadets, baraque disloquée qui ne tardait pas à disparaître pour faire place, en 1742, à l'hôtel Colnenne, tel qu'on le voit encore aujourd'hui, entre cour et jardin[1].

Le ruisseau Saint-Thiébaut, sortant de l'étang Saint-Jean, longeait, à ciel découvert, le côté nord de cette place, se rendant ensuite dans la Meurthe, à travers le jardin botanique et les tanneries.

Près de ce ruisseau, et sur la place même, étaient installés les trois réservoirs et les pavillons d'un grand lavoir public qui, en 1741, fut supprimé et transporté sur l'emplacement des fossés, derrière le bâtiment de l'auberge.

C'est aux termes d'un contrat du 23 septembre 1745, que la ville céda à Jean-Joseph Richer, avocat à la Cour et conseiller trésorier des deniers patrimoniaux et d'octroi, « deux petites chambres avec grenier au-dessus occupées » par la veuve Dommartin près la porte Saint-Georges, » ensemble la baraque en planches construite par le » nommé Saint-Paul, située à droite de cette porte, avec » le terrain derrière jusqu'au mur commencé pour sou- » tenir le flanc de la voûte de la même porte ». Cette cession était faite « à charge par ledit Richer de délivrer, par forme de charité, au nom de la ville, à ladite veuve Dommartin, la somme de 310 livres, sinon 62 livres par

1. Nommé plus tard hôtel Raigecourt et appartenant aujourd'hui à M. Victor Mathieu.

année la vie durante de ladite veuve et à son choix et 6 louis d'or faisant 186 livres au susdit Saint-Paul une fois payée, pour tenir lieu à ce dernier d'indemnité de ladite baraque ». L'acquéreur devait, en outre, construire une chambre de quinze pieds de large pour servir à perpétuité à l'officier de garde à la porte Saint-Georges, rétablir en chaux noire et sable de rivière les deux éperons servant d'empâtement à la naissance de la voûte et monter un mur au pied de la terrasse du côté cédé, sans que la ville eût à contribuer à ces constructions ; au moyen de quoi il lui serait loisible de prendre du jour du côté de ladite terrasse.

En 1753, la veuve et le tuteur des enfants mineurs de l'avocat Richer vendirent la maison bâtie sur l'emplacement cédé, à François Poinot, aubergiste, et à Jeanne Troyard, sa femme, moyennant le prix principal de 8,000 francs et 3 louis d'or neuf pour coiffe tant à la veuve qu'aux demoiselles Richer, mineures. Ce nouvel acquéreur transforma la maison en auberge et adopta l'enseigne de la Chartreuse en souvenir du bâtiment que les révérends pères de Bosserville avaient possédé dans le voisinage.

Après la mort de François Poinot, Etienne Mailfert devint propriétaire de l'auberge au prix de 12,200 francs, et Pierre Hanaut, qui lui succéda en 1785, agrandit son établissement au moyen d'une autre parcelle de terrain grevée d'un cens annuel de 46 livres 10 sous à payer à la ville.

Au titre de Pierre Hanaut est annexé un acte de prise de possession qui rappelle un ancien usage aujourd'hui abrogé.

Sous l'empire de la législation actuelle, l'obligation de délivrer les immeubles s'opère, de la part du vendeur, par la remise des clefs ou des titres de propriété (art. 1605 du Code civil), mais autrefois l'acquéreur était mis en possession d'une manière réelle et effective, ce qui était constaté par un procès-verbal authentique ; ainsi on lit dans les anciens titres de la Chartreuse : « Et le 28 mai » 1785, Pierre Hanaut, désirant prendre possession de » la maison, écurie et dépendances qu'il a acquises le » 12 février précédent, nous a fait inviter de nous trans- » porter au devant de *ladite maison où pend pour en-* » *seigne la Chartreuse*, où étant et après nous être fait » représenter les clefs de la principale porte d'entrée de » la maison, nous les avons données au comparant qui a » ouvert et fermé ladite porte, ensuite étant entrés, accom- » pagnés des témoins cy-après, dans une chambre au » rez-de-chaussée et qui prend jour sur la place Saint- » Georges, *nous nous sommes munis d'une torche de* » *paille allumée que nous avons mise ès mains du* » *comparant et avec laquelle il a fait feu et fumée* » *en la chambre.* — Après lui avoir en outre fait obser- » ver toutes les autres formalités d'usage et de cou- » tume », notamment prendre de l'eau au puits ou à la pompe de la maison « tant dans ladite chambre que dans » l'écurie, nous lui avons déclaré que nous le mettions » dans la vraie, réelle et actuelle possession de ladite » maison. »

Cet acte était ordinairement dressé par le notaire qui avait reçu le contrat de vente et la règle *res perit domino* pesait sur le vendeur jusqu'à cette prise de possession effective.

Pendant la Révolution, la place Saint-Georges devint

la place de la Fédération, mais l'auberge conserva son enseigne primitive. Les fils de Pierre Hanaut, au lieu de succéder à leur père, embrassèrent la carrière des armes. Tous deux, Dominique et Claude les Hanaut, avaient mérité l'étoile des braves et portaient l'épaulette, le premier au 9e chasseurs, et le second au 9e hussards, lorsque, par acte du 1er octobre 1811, ils vendirent, devant Boulanger, notaire à Nancy, la maison paternelle dite auberge de la Chartreuse, moyennant 19,000 fr., à Jean Pichot et à Marie Valentin, sa femme.

C'est le petit-fils de ces derniers, Jean-Alphonse Pierson, religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, qui, aux termes d'un procès-verbal dressé Dagand, notaire à Nancy, transmit à M. Victor Mathieu, agronome à la Feuillée, près de Vézelise, et moyennant le prix de 100,000 francs, le bâtiment construit par Jean Richer. Cet acte porte la date du 5 novembre 1868. Pendant la même année, on pouvait voir encore, à la Ville-Vieille, une auberge bien plus ancienne que la Chartreuse, *la Croix-Blanche*, située rue des Dames. Sa porte basse, surmontée d'un entablement à ogives, attestait une très-ancienne origine[1]. Ce vieux témoin du moyen âge était loin d'avoir prospéré comme la Chartreuse; il se trouvait réduit, ainsi que l'indiquait son enseigne, aux modestes proportions d'un *bon logis à pied*. Mais, comme il a disparu, en 1869, sous la pioche des démolisseurs, pour faire place au chœur de la nouvelle église Saint-Epvre, c'est l'auberge de la Chartreuse qui, seule aujourd'hui, perpétue la tradition de ces nombreuses hôtelleries que

1. Voir, sur la *Croix-Blanche*, le *Journal de la Société d'Archéologie*, t. XII, page 79, article de M. L. Mougenot.

Charles III avait réglementées et encouragées avec une sollicitudé toute particulière. « Le but du prince », dit le bon Lionnois[1], « étant d'attirer, dans ses Etats les étrangers qui, traités à bon marché, y venoient avec plaisir dépenser leur argent et enrichir ses sujets ».

JULES RENAULD.

UNE RECTIFICATION A LA *NOTICE DE LA LORRAINE*.

Une faute d'impression ou de copie a fait commettre à Dom Calmet une erreur qui a failli récemment en provoquer une plus grossière encore ; c'est pourquoi il est peut-être bon de la relever.

On lit dans sa *Notice* (t. II, col. 989), à l'art. Plombières : « Il y avoit cy-devant à Plombières une sei-
» gneurie nommée *la Voüerie de Plombières*. En 1521,
» Adam Dubourg, lieutenant de Bruyéres, donna ses
» lettres de reprises au duc Antoine pour la moitié de la
» voüerie de Plombières... et la moitié de la seigneurie
» d'Uzemain, partageable par moitié avec Claude D'A-
» RUVELLE, écuyer... »

L'acte en question se trouve bien au Trésor des Chartes, layette Arches, n° 11, mais le nom du second personnage qui y est mentionné n'est pas donné de la même manière : il y a Claude DE *Daruuelle*, que l'on peut lire *Daruvelle, Darvuelle*, *Darunelle* ou *Darnuelle*, les *n* étant faits comme des *u*, et l'*u* remplaçant le *v* au milieu des mots. Laquelle de ces dénominations faut-il adopter ? évidemment celle qui offre un sens ; et il n'y en a qu'une : la dernière. *Darnuelle* est la forme an-

1. *Histoire de Nancy*, t. II, page 100.

cienne d'un nom de lieu et d'un nom de famille tous deux bien connus : DARNIEULLES, commune du canton d'Épinal ; DARNIEULLES, maison de l'ancienne chevalerie lorraine, qui portait d'or à une contrebande de gueules, chargée de trois alérions d'argent, et dont le chef, au dire de Dom Calmet (*Notice*, t. I, col. 506), était Jean de Pillelipille, fils naturel du duc Charles II et d'Alison du May.

La table des noms de lieux et des noms de familles du Trésor des Chartes, au mot *Darneulles*, renvoie à un titre contenu dans la layette Darney, n° 2, sous la date de 1279 : c'est une lettre du duc Ferry III portant que Jennins de *Darnuelles*, écuyer, est devenu son homme lige et lui doit demi-an la garde à Arches.

D'où il résulterait encore que la maison de Darnieulles n'aurait pas eu pour souche l'enfant né des amours de Charles II avec la belle Alison du May. Je pourrais citer d'autres titres qui viendraient à l'appui de cette assertion.

En tout cas, les personnes qui possèdent la *Notice de la Lorraine* peuvent hardiment rayer le mot *d'Aruvelle* et y substituer celui de DARNUELLE.

HENRI LEPAGE.

On a découvert, l'an dernier, dans les excavations faites pour le chemin de fer, près du vieux château de Vic, une pierre portant l'inscription suivante :

NICOLAVS. A LOTHAR. METEN.
AC. VIRDUN. EPS. DUCATW.
LOTHAR. ET. BARREN REGES.
FECIT. FIERI. ANNO DNI 1545.
ÆTATIS. VERO SUE 21.

M. l'abbé Weiss, chanoine honoraire, qui nous fait part de cette trouvaille, demande à quoi peuvent se rapporter les mots *fecit fieri*, contenus dans cette inscription. Il est évident qu'ils ne peuvent indiquer la construction même du château, dont, suivant Meurisse, l'évêque Bertrand jeta les fondements en 1181 ; il ne saurait donc être question que d'additions faites à cet édifice, si tant est qu'il s'agisse de lui.

Notre honorable correspondant s'étonne aussi de voir la qualification d'évêque de Metz et de Verdun accolée au nom d'un prince de 21 ans, qui devait avoir assez de sa charge de régent des duchés de Lorraine et de Bar. Le fait existe pourtant, et ce fut seulement en 1548 que Nicolas, « jugeant, dit Meurisse, que la condition ecclésiastique ne revenoit point à son humeur ny à ses inclinations, renonça librement à tous ses bénéfices pour espouser la condition du mariage, et pour prendre la qualité de comte de Vaudémont ».

UNE TROUVAILLE SUR LE TERRITOIRE DE PUNEROT (VOSGES).

Dans le courant du mois de septembre dernier, je longeais la voie romaine pour aller à Soulosse (Vosges), quand, arrivé au sommet d'une petite éminence, entre le village d'Autreville et celui de Punerot, sur le territoire de cette dernière localité, au lieudit *Bazin-Pré* (au point où la carte du Dépôt de la guerre fournit l'altitude 316 mètres), mon attention fut attirée, à droite, dans les champs contigus à l'antique chaussée, par quantité de tuileaux plats et à rebords et des pierres en grand nombre, débris de bâtisses.

Une reconnaissance des lieux fut bientôt faite : elle me permit de constater que ces ruines s'étendent sur une centaine de mètres de longueur, dans le sens de la chaussée, et sur environ 80 mètres de largeur, et que ces vestiges sont ceux d'une importante métairie gallo-romaine.

En effet, quelques recherches sur le sol me firent découvrir, en peu de temps, de nombreux tessons de la poterie fine et grossière de cette période, l'anse d'une grande amphore, des débris de trusatyles, des pierres plates sciées, un fragment de marbre vert, du ciment romain, de la ferraille, etc.

Par une heureuse circonstance, les porcs avaient été récemment amenés dans ce canton, avaient labouré le sol et, sur certains points, fait des fouilles larges, profondes de 30 à 35 centimètres. Dans la terre soulevée de l'une d'elles, je trouvai deux petits bronzes de Constantin. A deux mètres plus loin, dans le fond d'une autre excavation, je retirai, après quelques déblais, une petite casserole en bronze, un peu endommagée, dont le bord supérieur avait été mis à découvert. Cette casserole renfermait deux patères également en bronze.

Le temps et les instruments pour pratiquer des fouilles me manquaient ce jour-là. Mais, quelque temps après, je retournais sur les lieux, et mes recherches, qui s'étendirent à peine sur 1 mètre de large et 2 mètres de long, furent couronnées d'un plein succès. Je découvris, en effet, une centaine de monnaies romaines, presque toutes en petit bronze, un débris de fibule argenté, quelques débris d'objets ou d'instruments en fer et d'une forme particulière.

Parmi ces monnaies, une grande quantité sont à l'effigie des Constantins ; il en est ensuite au type de Lici-

nius, Maximin-Hercule, Probus, Aurélien, Claude II le Gothique, Tétricus, Victorien, Gallien, etc. L'une des plus récentes est de Grationus, qui mourut en 384.

Ne peut-on pas conjecturer que cette métairie, comme toutes celles de la plaine-sud de Toul, a été ruinée sur la fin du IVe siècle, ou au commencement du Ve, à l'époque des invasions barbares, et, selon toute apparence, lors du passage des Vandales, à la même époque où Solimariaca (Soulosse) fut si maltraité, sinon détruit ?

Le propriétaire de l'un des champs sur lequel a été faite la majeure partie des trouvailles, M. Victor Bresson, de Punerot, m'a dit avoir trouvé, à différentes reprises, en labourant ce champ, divers objets en fer, des instruments de culture, des ustensiles, etc.

Les fouilles ne sont pas très-laborieuses : il suffit de creuser à 30 centimètres environ pour arriver à l'aire d'habitation où se font les trouvailles. Il est probable que le sol recèle des objets intéressants sur le point où j'ai fait mes découvertes.

Presque tous les objets trouvés sont offerts et déposés au Musée lorrain par l'auteur de cette notice, et MM. Bresson et Frédéric Ferry, propriétaires des deux champs.

Ces ruines ne sont pas isolées dans la plaine de Punerot, où l'on en rencontre sur divers points, ainsi que sur les bans environnants d'Autreville et de Harmonville. M. Bresson, que nous venons de mentionner, a trouvé, il y a un certain nombre d'années, sur le territoire de Harmonville, en labourant un de ses champs, un tombeau en pierre de taille, d'une seule pièce, qui a été recueilli par M. le juge de paix du canton de Coussey, d'alors, qui résidait habituellement à Graux (Vosges).

E. OLRY.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Nous avons indiqué ci-dessus (page 32) les dons faits au Musée par MM. Bresson et Ferry, de Punerot, et par notre confrère M. Olry. Ce dernier a offert, en outre, un grain de collier en terre, une pointe de flèche en silex et un fragment de silex trouvés sur le territoire d'Aliain.

— MM. Lallemand (Jules et Edouard), frères, de la même commune, ont également envoyé plusieurs pointes de flèche en silex, découverts également sur le territoire d'Allain.

— M. Morey a fait déposer au Musée un fragment d'une croix en pierre provenant de l'ancien cimetière Notre-Dame, rue des Morts, et portant l'inscription suivante :

CY GIST TOUSSAIN
NE FILLE A M. COLAS
VARIN BOULANGIER
DE. . . . .
VEL ENFANS TRES
PASSA LE 8 DECEM
BRE 1599 PRIEZ
DIEU POUR
LVY.

— M. Vouriot, garde de la Pépinière, a donné un jeton de Philippe IV, roi d'Espagne, trouvé dans cette promenade, et portant le millésime 1625, avec la légende : SERVARE MELIUS QUAM SPERARE.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Le Comité a acquis dernièrement deux grandes bourses en satin blanc, brodées d'or, provenant des religieuses du Saint-Sacrement de Saint-Nicolas. Ces deux pièces, dit M. l'abbé Guillaume, ne peuvent être que des bourses destinées à recevoir, pour les exposer à la vénération des fidèles, des reliques de saints, conservées au trésor d'une église, mais auxquelles on n'avait pas encore préparé des châsses. Cette sorte d'exposition se faisait de la sorte en plusieurs lieux, notamment à la cathédrale de Toul, selon que l'apprend le Cérémonial imprimé en 1700. Elle y commençait le 2 du mois d'août avant la messe capitu-

laire et s'y continuait jusqu'au même instant du 16 de septembre, lendemain de la fête de saint Epvre. A une latte transversale proprement disposée étaient appendues environ 26 *bourses précieuses* remplies de saintes reliques. Le tout était porté, en cérémonie, de la sacristie jusqu'au devant du grand autel, pour y être élevé, au moyen d'un cordeau, à chaque extrémité de la traverse, jusqu'à mi-hauteur entre la voûte et le sol.

(Cérémonial de Toul, pages 536 et 547.)

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

***Couronne poétique de la Lorraine*, recueil de morceaux en vers sur des sujets lorrains, par P. G. de Dumast, correspondant de l'Institut, l'un des trente-six de l'Académie de Stanislas, secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie lorraine [1].**

—

M. de Dumast a offert à la Société d'Archéologie, dans sa séance du 9 janvier dernier, un magnifique exemplaire du livre récemment édité par la maison Berger-Levrault, sous le titre de *Couronne poétique de la Lorraine.*

A l'envoi était jointe une lettre dans laquelle on lit ce passage :

« Puisse ce volume, admis avec beaucoup d'autres, sur des rayons de souvenirs et de renseignements, derrière les murs du Palais ducal restauré, y échapper à de nouveaux désastres ! y garder une modeste place, longtemps après que son auteur, entré dans le sommeil commun, aura précédé sous le sol de la terre natale les concitoyens qu'il aime : phalange dont le voici devenu l'un des doyens d'âge. »

Ces paroles simples et touchantes révèlent les sentiments qui ont déterminé l'auteur à réunir les morceaux de poésie écrits par lui, pendant près d'un demi-siècle, à la gloire de la nation lorraine. Dans ce recueil monu-

1. Un vol. grand in-8°. Nancy, chez Berger-Levrault et Cie, 11, rue Jean Lamour, et à Paris, 5, rue des Beaux-Arts. — 1874.

mental, une large place est faite au Musée lorrain, et la Société d'Archéologie n'oubliera jamais ce qu'elle doit de reconnaissance à son Secrétaire perpétuel.

N'est-ce pas lui, en effet, qui, dès l'année 1847, se faisait le zélé partisan et le propagateur du projet d'un Musée historique, en rappelant, dans son brillant tableau de *Nancy*, les travaux et les efforts de cette Commission des Antiquités de la Meurthe, dont il était le membre le plus convaincu et le plus infatigable ?

Pendant que la ville intéressée sommeille, M. de Dumast saisit avec vigilance toutes les occasions de faire revivre le passé de son ancienne et chère capitale. En 1850, le Congrès scientifique de France s'était donné rendez-vous à Nancy, pour sa réunion annuelle. Chargé, à cette époque, de présenter une revue des travaux de l'Académie de Stanislas, le rapporteur-poète, après avoir analysé la série séculaire des procès-verbaux de la docte Compagnie, reprend la question du Musée historique et en démontre l'impérieus enécessité, dans un merveilleux langage, applaudi par un auditoire d'élite.

C'est là le premier morceau de la *Couronne poétique*, que nos jeunes confrères liront avec admiration, et que voudront relire tous ceux qui, comme nous, ont eu la satisfaction de l'entendre dans cette circonstance solennelle :

. . . . Un riche et studieux musée
Va, sous les toits aigus d'un antique pourpris,
Des chefs-d'œuvre lorrains rassembler les débris.
. . . .
Géants défunts !... Debout ! sortez de vos tombeaux,
Les murs que l'on vous rend, redressez les plus beaux,
Venez ; rebâtissez le palais de Lorraine,
Qu'un lieu du moins subsiste où votre ombre soit Reine !

Le second poème, intitulé *la Salle des Cerfs et tout ce qu'elle a vu*, nous transporte à l'année 1862, c'est-à-dire au jour mémorable où la pensée conçue en 1850 se trouve enfin réalisée. Le Journal d'Archéologie nous a conservé (t. XI, page 83) les détails de l'inauguration

du Palais ducal ; les accents inspirés du poète y concoururent à l'éclat de cette grande fête patriotique et littéraire.

Pour compléter l'odyssée de notre double institution lorraine et archéologique, une élégie à la fois mélancolique, saisissante et vraie, est consacrée au récit de l'incendie du 17 juillet 1871. Ainsi, création, inauguration, destruction de notre Musée, les grandes étapes de son histoire sont retracées sous une forme aussi noble qu'attrayante.

Vient ensuite toute une série de morceaux qui intéressent au plus haut degré tous les Lorrains, morceaux auxquels des notes nombreuses forment un commentaire instructif dans lequel l'auteur se plaît à sacrifier sur l'autel du vrai et du juste les erreurs historiques les plus accréditées.

Faut-il dès lors s'étonner si l'apparition de la *Couronne poétique* a été saluée par un concert unanime de louanges, dues aux représentants les plus autorisés de la magistrature, du haut enseignement, de la littérature et des beaux-arts[1]. La Société d'Archéologie devait, à son tour, remercier son Secrétaire perpétuel.

Il faut rappeler, en terminant, que le poète, heureusement inspiré jusque dans les moindres détails, a tracé, sur la couverture de son livre, une croix de Lorraine, au bas de laquelle on lit ce fragment d'un vers latin, qu'il semble avoir composé exprès pour servir de devise au Comité du Musée historique et à la Société d'Archéologie :

Fulsit honore diù, nec paucis cara superstat.
(Après un long éclat, tu survis dans nos cœurs.)

Jules RENAULD.

1. Voir les appréciations de MM. Adam, substitut à la Cour ; Benoit, doyen de la Faculté des lettres ; Campeaux, professeur à la même Faculté ; Leupol et Michel, membres de l'Académie de Stanislas, *Journal de la Meurthe*, *Espérance*, *Courrier de Meurthe-et-Moselle*, etc., 5, 6 et 16 janvier 1874.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1874.

ERRATUM. — Une erreur s'est glissée à la 3e ligne de l'inscription donnée dans notre dernier numéro, p. 29 ; au lieu de *reges* il faut lire : REGENS.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 février 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier est lu et adopté.

Le Trésorier donne lecture des comptes de l'exercice de 1873 et les dépose sur le bureau ainsi que toutes les

pièces à l'appui. MM. l'abbé Lallemand, Boiselle, Contal, Gouy et de Saint-Florent sont nommés membres de la Commission chargée d'examiner ces comptes et de présenter son rapport à l'une des prochaines séances.

A la dernière réunion, M. le Trésorier avait été prié de voir M. Crépin-Leblond, imprimeur de la Société, et de s'entendre avec lui sur les prix des tirages à part des travaux publiés dans les *Mémoires* et dans le *Journal,* prix qui ont dû nécessairement augmenter par suite du renchérissement de celui du papier et de la main-d'œuvre. A la suite de plusieurs entrevues auxquelles a pris part également M. le Président, les conditions suivantes ont été arrêtées pour l'avenir :

M. Crépin-Leblond s'engage à fournir les tirages à part demandés par les membres de la Société, auteurs de mémoires et travaux divers publiés soit dans les *Mémoires*, soit dans le *Journal*, aux prix suivants :

La feuille in-8°, sur papier carré collé, tirée à 100 exemplaires, à.............................. 8f »c

La même feuille tirée seulement à 50 exemplaires, à.................................. 5 80

La demi-feuille tirée à 100 exemplaires, à.... 5 »

La même, à 50, à........................ 4 40

Les couvertures imprimées, sur papier raisin de couleur, le 100, à...................... 5 »

Les 50, à.............................. 4 »

Le brochage d'une feuille tirée à 100 exemplaires, avec sa couverture, à................ 1 50

Le brochage de deux feuilles, à............ 2 »

Idem de trois feuilles, à.................. 2 50

Idem de quatre feuilles, à................. 3 »

S'il est demandé des gardes jointes à la couverture, il y aura lieu à une augmentation de prix de papier et de main-d'œuvre.

Si les auteurs veulent modifier d'une manière quelconque le texte primitif, ces remaniements et corrections se paieront en sus, à raison de 50 centimes l'heure, et il ne sera plus alors permis de placer en tête de la brochure la mention : *Extrait des* MÉMOIRES *ou du* JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE. Cette mention, du reste, ne doit être inscrite sur les tirages à part que sur le vu du visa du Président, apposé sur une épreuve, ainsi que l'a décidé la Société dans sa séance du 9 janvier dernier.

La Société croit devoir rappeler ici la décision prise par elle dans la séance du 4 avril 1873, au sujet des planches destinées à illustrer ou à compléter un travail quelconque, et aux termes de laquelle elle entend formellement ne prendre à sa charge que la reproduction et la publication des dessins qui lui auront été présentés et qu'elle aura admis; le visa du Président devra être exigé par le lithographe ou le graveur, et sera son seul titre pour se faire solder par le Trésorier.

Ouvrages offerts à la Société.

Académie de Nancy. — Rapport sur les travaux de la Faculté des sciences de Nancy pendant l'année 1872-1873, par M. CHAUTARD.

Société de Saint-François-Xavier de Nancy. — Assemblée générale du 14 décembre 1873.

Du champ de bataille de César et d'Arioviste, par M. CESTRE, conducteur des ponts et chaussées à Nancy. Belfort, 1873.

Le patriciat dans la cité de Metz, par Aug. PROST. Paris, 1873.

Documents d'histoire vosgienne, tome III.

L'Institut, *journal universel des sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger*. Nouvelle série, nos 54 à 58 ; 14 janvier au 11 février 1874.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, 5e série, tome V, mai-août 1873.

Indicateur de l'archéologue et du collectionneur. Bulletin mensuel illustré. Gabriel DE MORTILLET, directeur ; juin et juillet 1873.

S. P. Q. R. — Bulletino della Commissione archeologica municipale. Settembre-ottobre 1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1873, n° 3.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XXXVI, année 1872.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1872.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1872-1873.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XII, 3e livraison.

Lectures.

M. Godron commence la lecture d'*Etudes sur la Lorraine allemande*, dont la suite est remise à la prochaine séance.

MÉMOIRES.

ANDREU DE BILISTEIN ET LA CENSURE FRANÇAISE.

Un de ces heureux hasards familiers aux gens de bibliothèque nous fait tomber sous la main la lettre suivante, qu'on ne lira peut-être pas sans quelque intérêt :

Monsieur

Je recois une lettre de Sebastien Jorry mon Libraire qui m'annonce que par vos ordres la vente de mes ouvrages sur la Lorraine est suspendue. Quoi qu'il n'y ait encore aucun *Essai sur les deux Duchés de Lorraine et de Bar* à Paris pour vendre, et que j'en donne beaucoup plus que je n'en laisse vendre, permettés moi cependant, Monsieur, de vous rendre compte de mes intentions.

Dans l'*Essai sur les deux Duchés* p. 12. Chapitre II ligne 3; cinq lignes à retrancher[1]. J'espere qu'on ne me soupçonnera pas d'irréligion. L'écriture dit, *dixit insipiens in corde suo, non est Deus*. Moi je crois que le sentiment naturel atteste qu'il y a un Dieu, et partant une Religion, et je ne crois pas même qu'il y ait des Athées. Je ne sais si j'ai mal rendu ma pensée ; mais je desavoue d'abord toute idée mauvaise, et mettant mes ouvrages à vos ordres, et offrant de supprimer ces endroits, si l'on venoit à en faire une Edition en France, j'espere, Monsieur, que vous voudrés bien permettre l'entrée et la vente de celle-ci qui est trés peu nombreuse, protestant qu'il n'y en a eu de tirés que 500 Exempl.res en tout ; et je n'en ai demandé que 80 pour Paris, si on les envoye, j'en ai au moins 40 à donner ; voilà l'objet.

Page 38. lignes 8 9. 10 et 11[2]. J'ai pensé dire une verité, et je la crois telle politiquement et avec justice. Peut être demande t'elle une explication que je donne ailleurs.

1. « Peut-être n'est-il ni possible ni à souhaiter qu'il y ait un » homme sans Religion, ce qui fait qu'elle doit marcher d'un pas » égal avec l'homme même et avec la Nature qui est la base de toutes » les Religions ». Cela ne valait pas beaucoup la peine d'être dit.

2. « En France il (le domaine royal) est affermé à part 6 millions » de livres, et le Roi est maître de tous les revenus du Royaume ».

Page 76. lignes 5. 6. 7. 8. 9 et 10[1]. C'est une verité canonique. Mais personne plus docile que moi, je supprimerai.

Essai sur la ville de Nancy. page 15. lignes 10 et 11[2]. à supprimer. Je le ferai le plus volontiers. Mais pour des cartons à cette Edition quels moyens pour un si petit objet? J'ai fait les fraix de toutes mes Editions; je n'en recuperai pas ceux de poste. Mais comme l'intérêt n'a aucune part à mes procédés, je m'en rapporte totalement et avec le plus grand plaisir, Monsieur, à ce qu'il vous plaira d'en decider. Il est peut être des momens où il est permis de fermer les yeux et certainement je n'abuserai pas de l'indulgence.

Je suis rentré dans le Royaume[3], j'espere de me fixer en Lorraine, le Roi de Pologne ayant la bonté de prendre à mon établissement un intérêt vif qu'il a fait declarer par M. son Chancelier et qu'il a daigné me dire à moi même. Je vous rends compte de ma position pour suivre vos ordres.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect
Monsieur

Votre trés humble et trés
obeissant serviteur

BILISTEIN.

à Versailles le 25. septembre 1763.
à l'hôtel des trois Empereurs, petite place.

La suscription porte : *A Monsieur Monsieur de Malesherbes premier Président de la Cour des Aides de Paris, à Paris*. Avec le timbre postal : *De Versailles*. Le cachet, en cire noire, et bien conservé, est marqué aux armes du signataire, c'est-à-dire un lion[4] armé d'une

1. « En renvoyant les Gros Décimateurs aux Dogmes où ils trou» veront que leurs possessions ne sont pas sans remords, je dirai que » le Roi est en droit de porter la Loi qui fixe irréfragablement l'usage » et la quotité des Dixmes ». Il y a du vrai là dedans, mais c'est un peu russe de style et de procédé.

2. « Si toutefois la guerre présente ne l'a pas diminué (l'ascendant » de la France) ». Il faut se rappeler qu'on était alors au lendemain de Rosbach.

3. Le baron de Bilistein, né en Lorraine en 1724, s'était établi en Russie.

4. Ou peut-être un léopard.

massue ; pour support, deux autres lions, celui de gauche couché ; sur le tout, une couronne de comte.

Sur la première page, dans le blanc réservé entre *Monsieur* et les premiers mots du texte, Malesherbes a griffonné, de son écriture sèche et saccadée, l'apostille suivante :

On n'a donné Monsieur aucun ordre au sujet de vos deux ouvrages si ce n'est de ne les laisser debiter qu'apres qu'on y aura fait les changemens que le censeur aura jugés necessaires. Je suis tres

La fin est restée au bout de la plume.

Au-dessus de l'apostille de Malesherbes, la main d'un secrétaire a écrit : *Rep. du* 30 *septembre* 1763 ; et en marge, sur deux portées séparées : *Essai sur les deux Duchés de Lorraine et de Bar. Essais sur la Ville de Nancy.*

Voici, du reste, la notice exacte de ces deux volumes :

1. *Essai sur les Duchés de Lorraine et de Bar, par Charles Leopold Andreu de Bilistein. A Amsterdam, MDCCLXII.* In-8° de 259 pages. Avec cette épigraphe :

.... Natale Solum dulcedine cunctos
Ducit, et immemores non sinit esse sui.
Ovid. L. I. *de Ponto.*

Pour un homme qui arrivait en droite ligne du pays des Scythes, le texte était fort heureusement choisi.

On lit au verso du titre :

Avertissement. Ce Mémoire a été commencé en 1757, et mis dans l'ordre où je le donne dans le mois de Juillet de cette année 1762. Il contient des details où il est bon que le Lecteur soit prévenu de ces dattes.

Et au bas de la dernière page du livre :

N. B. Dans le cours de l'impression de cet *Essai*, il est survenu des changemens qui en apportent aux citations faites dans l'*Essai*

sur Nancy. Mais le fonds restant le même, la table sommaire suffit pour donner les renseignemens nécessaires.

II. *Essai sur la Ville de Nancy Capitale du Duché de Lorraine. Par Charles Léopold Andreu de Bilistein. A Amsterdam, Chez H. Constapel. Libraire MDCCLXII.* In-8° de 90 pages, non compris les titre et faux-titre, un feuillet de table et une planche. Avec cette épigraphe :

Jamque ascendebant collem qui plurimus urbi
Imminet, adversasque aspectat desuper arces.
Miratur molem Æneas, mapalia quondam
Miratur portas strepitumque et strata viarum.

C'est ainsi qu'à la descente de la côte de Toul, l'auteur sentait se réveiller en lui les souvenirs d'Enée et de Didon, de Virgile et de Carthage.

J.-A. SCHMIT.

QUELQUES DÉTAILS BIOGRAPHIQUES INÉDITS SUR LE GÉNÉRAL HOUCHARD.

Tous les biographes ont parlé du célèbre général Houchard, né à Forbach, en 1740, et décapité à Paris en 1793. Nous n'avons par conséquent qu'à fournir des détails inédits, destinés à expliquer quels étaient les liens qui rattachaient à notre département le guerrier qui eut le sort de Custine, de Biron et de tant d'autres généraux. Custine adressa à Biron, en faveur de Houchard, une proposition d'avancement en grade[1], qui nous fait connaître les brillants états de service du futur général en chef de l'armée du Nord et des Ardennes, du vainqueur de Hondschoote, engagé à l'âge de quinze ans dans le régiment de Royal-Allemand, cavalerie.

1. Voir la pièce ci-après, p. 46.

Houchard, qui appartenait à une famille ancienne et estimée, habitait Sarrebourg, dans ses semestres. Il y avait été nommé, en 1789, représentant de la noblesse.

Son père y occupait une position aisée : celle de garde-magasin des vivres de la guerre.

Ce fut à Sarrebourg que Houchard se maria, étant premier lieutenant aux dragons de Bourbon. Son acte de mariage porte qu'il était fils de Jean-Baptiste Houchard et de Marie-Elisabeth Knœpffler. Sa femme était Catherine Henriet. Parmi les témoins[1], on remarque le baron de Schauenbourg, commandeur de l'ordre de Malte, capitaine à Schomberg-Dragons; les sieurs de Verlhac, lieutenant de roi à Sarrebourg; d'Hallet, colonel réformé; Leclerc de Landremont, écuyer, capitaine à Schomberg-Dragons[2]; de Colomies, capitaine de dragons; Thouvenin, avocat, lieutenant général au bailliage de Lixheim; Le Vasseur, l'aîné, maire royal[3]; Le Vasseur, cadet, avocat; Georget, curé et doyen[4], etc.

La condamnation à mort du général plongea sa veuve et ses deux enfants dans la misère. L'Etat, non content d'avoir confisqué les chevaux et les voitures de l'infortuné général en chef, fit vendre, le 15 pluviôse an II, son modeste mobilier de Sarrebourg. Le juge de paix se rendit acquéreur de la bibliothèque pour 70 francs, et des pipes « avec leurs tuyaux » pour 35 francs.

1. Archives municipales de Sarrebourg.

2. Plus connu par sa belle conduite à Calais envers le duc de Choiseul, que par son éphémère commandement en chef de l'armée des lignes de Wissembourg.

3. C'est le conventionnel régicide.

4. Auteur de l'Oraison funèbre de Mgr Drouas, évêque de Toul.

Le 13 messidor suivant, le jardin potager fut également mis en vente[1].

Les deux enfants du général, Marie-Anne-Louise et Jean-Nicolas, ne furent pas mariés.

Ce dernier, âgé seulement de quinze ans à la mort de son père, publia, sous l'Empire, une *Notice historique et justificative sur la vie militaire du général Houchard,* pour laver sa mémoire d'une injuste calomnie[2].

La maison du général, à Sarrebourg, était située rue des Ecoles, dans une dépendance de l'*hôtel de l'Abondance*. C'est là que s'était retirée sa veuve, à laquelle, du fond de sa prison, l'infortuné guerrier adressait un dernier adieu[3]. Ce fut là qu'il alla voir et embrasser sa famille pour la dernière fois, dans une courte entrevue, quand, appelé au périlleux honneur du commandement en chef, de sombres pressentiments lui faisaient prévoir qu'il ne pouvait échapper au sort qui le menaçait.

ARTHUR BENOIT.

—

Demande de la place de colonel du 2e régiment de chasseurs à cheval pour M. Houchard, 2e lieutenant-colonel dudit régiment[4].

Détail des services.

JEAN-NICOLAS HOUCHARD, né le 25 janvier 1739. — Volontaire dans Royal-Allemand, cavalerie, le 1er mars

1. Archives départementales. District de Sarrebourg.
2. Strasbourg, impr. F.-G. Levrault, 1809, in-8°.
3. Voir le catalogue d'autographes de feu M. Justin Lamoureux.
4. Catalogue Heitz, n° 945.

1755 ; sous-lieutenant de grenadiers aux volontaires du Hainaut, le 1er janvier 1760 ; cornette le 30 décembre 1761 ; sous-lieutenant de dragons le 24 avril 1763 ; lieutenant id. le 20 avril 1773 ; premier lieutenant de chasseurs dans le 3e régiment de dragons, ci-devant cavalerie, le 25 novembre 1776 ; rang de capitaine le 8 avril 1779 ; lieutenant à la formation du 1er mars 1788 ; capitaine de dragons, 3e régiment, le 15 septembre 1791, et 2e lieutenant-colonel du 2e régiment de chasseurs à cheval à la place de M. Villantroy, destitué par MM. les commissaires de l'Assemblée nationale à l'armée du Rhin, le 18 août 1792.

Campagnes, actions, blessures.

A fait les campagnes de 1757, 1758, 1759, 1760, 1761, 1762 en Allemagne, et celles de 1768 et 1769 en Corse.

A été blessé d'un coup de feu à la cuisse à l'affaire de Sundershausen; de trois coups de sabre sur la tête à Mynden; une contusion à la jambe à Munden sous Cassel, et a eu la mâchoire fracassée d'uu coup de feu en Corse[1].

Nous, Adam-Philippe Custine, lieutenant général commandant l'armée sur la Loutre,

D'après le tableau ci-dessus des campagnes et des blessures de M. Houchard, ce tableau contenu en son brevet de capitaine du 15 septembre 1791,

Et surtout d'après la connaissance particulière que nous avons de la bravoure, des talents généralement connus et de la longue expérience dans le métier des armes de M. Houchard, et de son civisme, et vu l'utilité

1. Cette cicatrice, qui se voit sur tous les portraits du général, lui valut le surnom si énergique de *tourne-g.* et donna à sa physionomie un air de dureté.

dont il peut-être dans un grade supérieur, demandons pour lui à M. de Biron, général de l'armée du Rhin, la place de colonel du 2e régiment de chasseurs à cheval, vacante par la destitution de M. Joseph Broglie, ci-devant colonel de ce régiment.

Au quartier-général à Wissembourg, le 9 septembre 1792, l'an IV de la Liberté et de l'Egalité.

Signé : Custine.

NOTICE SUR DES RUINES QUI EXISTENT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA MEURTHE ET QUI NE SONT PAS DÉCRITES DANS L'OUVRAGE DE DOM CALMET, NI DANS LE DICTIONNAIRE DES COMMUNES DE LA MEURTHE DE M. HENRI LEPAGE.

Ces ruines sont : 1° *Le Vieux-Château*, au sommet d'une montagne que longe le ruisseau de *Schweibach*, qui se jette dans la Sarre-Rouge, près des anciens moulins de la *Quenouille*. Il a été élevé sur deux rochers très-rapprochés, ayant ensemble la forme d'un 8. Les deux anneaux ont été réunis par deux murs tangents, dont on voit les restes jusqu'au niveau du sol. Les décombres provenant de la partie supérieure des murs sont au pied de chacun de ces murs. Le 8, ainsi modifié, formait un rectangle d'environ 20 mètres de longueur sur 8 à 10 mètres de largeur. A l'extrémité nord-est du rectangle on voit les traces d'un puits presque comblé par les décombres, et qui n'a plus que 2 mètres environ de profondeur.

Ces ruines proviennent-elles d'un château ? Je ne le crois pas, car elles ne sont ni assez longues ni assez larges pour avoir jamais servi d'habitation. Je pense

qu'elles appartiennent plutôt à un ancien temple païen, ou peut-être à un fort que les Romains ont élevé, après avoir livré bataille au lieu dit la Quenouille, pour observer et contenir les habitants du pays.

En 1810, pendant mes vacances, j'ai été me promener au Vieux-Château, avec deux de mes camarades. Nous avons eu la pensée de retourner une grosse pierre, taillée, de forme triangulaire, longue d'environ 1 mètre à sa base, haute de 0m 80 et épaisse de 0m 30. Elle paraissait avoir surmonté une porte ou toute autre ouverture ; sur la surface qui était sur le sol, nous avons trouvée bien gravée la fable du renard et de la cigogne. Nous avons retourné une seconde pierre près de celle-ci, et qui provient d'une statue de Mercure ; on voit les jambes et les pieds ailés du Dieu. Ces pierres étaient encore là il y a quatre à cinq ans, à mon dernier voyage dans le pays.

Je ne connais aucun document historique sur la Lorraine qui parle de ces ruines, connues dans les villages environnants sous le nom du *Vieux-Château.*

2° A deux lieues du Vieux-Château, sur la montagne de *Kanslée*, rive droite de la Sarre-Rouge, on voit de belles ruines d'un grand château dont il n'est pas question dans l'histoire de Lorraine. Ce château, dont la grande façade est au sud, a un mur d'enceinte de 2 mètres de hauteur, composé de grosses pierres taillées de 1 mètre de long, 0m 30 d'épaisseur et de largeur environ. La porte est à l'est, moitié démolie et très-large ; au nord, on remarque un puits taillé dans le roc, de 2 mètres de diamètre, et qui a encore 15 mètres de profondeur. Des pierres, des jambages de croisées existent au pied des murs. Que sont devenues les pierres de toutes les

murailles ? On ne peut pas supposer qu'on soit venu les prendre pour bâtir, car il n'y a ni village, ni cense dans les environs.

Ce château n'a probablement pas été achevé, car on ne voit pas de traces de tours à l'extérieur ni dans l'intérieur, et, à l'époque de la féodalité, les seigneurs ne manquaient jamais de fortifier leurs châteaux par des tours. Etait-ce un *oppidum* gaulois ? de quelle époque est ce château ? Il est certainement antérieur à l'époque où les comtes de Salm ont fait construire leurs châteaux de *Salm* et de *Pierre-Percée*.

La montagne de Kanslée est nue sur le versant sud ; on ne trouve que de la bruyère, du genêt et quelques rares arbres. On ne remarque aucune trace de jardin. Le nord et l'est de la montagne sont boisés d'arbres verts. Ces ruines, quoique très-visibles, ont échappé à Dom Calmet.

3° Il existe, dans le bois du *Saveu*, un amas considérable de pierres couvertes de mousses, jambages de portes ou de fenêtres. M. Jordy, ancien maire de Saint-Quirin, mort vers 1830, à l'âge de 90 ans, connaissait parfaitement le pays et la chronique des lieux, qui est souvent d'un grand poids dans leur histoire ; il a souvent raconté, et en ma présence, que cet amas de pierres provenait d'un couvent de femmes, ruiné par les protestants d'Allemagne quand ils envahirent la Lorraine. Il a fait travailler à des fouilles et a découvert une statue de la Vierge en pierre grossièrement sculptée, qu'il a déposée dans son jardin. Ma sœur, qui avait acheté le jardin, conservait cette statue ; je l'ai encore vue dans le jardin à la mort de ma sœur, il y a dix ans. Le jardin a

été vendu depuis; la Vierge est peut-être encore reléguée dans un cabinet de verdure, près de la rivière.

Il y avait dans le jardin, à côté de la Vierge, un chapiteau de colonne que M. Jordy avait fait apporter du Donon avant la révolution de 1790. Ce chapiteau provenait indubitablement du temple élevé au sommet de la montagne.

4° D'après la chronique du pays, et dans des temps bien éloignés, il parait que chaque fois qu'on faisait une coupe de bois pour l'industrie verrière, on y construisait un four pour fabriquer du verre, afin de ménager le transport des bois dans d'autres localités. On voit, au-dessus de la verrerie de Saint-Quirin, les traces d'un de ces fours. Elles ne sont élevées que de 0m 25 à 0m 30 au-dessus du sol, ont 1 mètre de diamètre, et le fond est tapissé d'une couche de verre fondu. Il n'y a dans les environs aucuns débris d'habitation : on trouve seulement de grands tas de pierres.

Cette minime ruine mérite à peine d'être citée.

Telles sont les ruines que j'ai souvent visitées, et qui ne se trouvent décrites dans aucun ouvrage que je connaisse sur l'histoire de Lorraine.

A. CLARINVAL,
Colonel d'artillerie en retraite.

Voici, d'après une note jointe à la communication qui précède, l'itinéraire à suivre pour visiter les ruines qui y sont décrites : « Partir de Nancy par le premier train jusqu'à Sarrebourg. Louer là une voiture pour aller à Abreschwiller. Demander un guide pour le Vieux-Château. Un enfant de quinze à seize ans peut y conduire. Il faut deux heures pour faire le chemin. Après la visite

du Vieux-Château, se faire conduire au château de Kanslée. Traverser la Sarre sur un pont, qui n'est qu'un tronc d'arbre jeté sur la rivière. On monte par un chemin doux jusqu'à 200 mètres environ du château. On franchit cet espace au milieu des bruyères. Il faut deux heures pour aller du Vieux-Château à Kanslée. En montant, on aperçoit l'entrée de la *Belle-Roche*, grotte de 20 mètres de longueur sur 7 à 8 de hauteur. On peut la visiter au retour. Les amas de pierres du Saveu sont près du chemin qui conduit à Saint-Quirin. On peut faire le trajet de la Kanslée à Saint-Quirin en deux heures. Demander à Saint-Quirin la maison qui a appartenu au capitaine Bennerotte, plus tard à M. Auting. Voir dans le jardin le cabinet de verdure, près de la rivière ; c'est là où étaient, où sont peut-être encore, la Vierge trouvée au Saveu, et le chapiteau de colonne provenant du Donon et apporté par M. Jordy, ancien maire de la commune. Après ces visites, on peut aller prendre le chemin de fer à Cirey et revenir à Nancy. Avec de bonnes jambes on pourrait parcourir en un jour les localités que je viens d'indiquer. »

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 mars 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 13 février est lu et adopté.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. Victor de Metz, ancien officier ; M. Emile Michel, peintre, et M. Maurice de Faultrier, ancien officier, par MM. Bretagne, Cournault et Laprevote ; M. Bodard, horloger, par MM. Bre-

tagne, Wiener et Lepage, et M. Antoine de Metz-Noblat, avocat, par MM. de Dumast, J. Renauld et Lepage.

Rapport de la commission des comptes.

Messieurs, votre Commission s'est réunie il y a quelques jours pour examiner ses comptes de l'exercice 1875 relatifs à la Société d'Archéologie et du Musée historique lorrain, ainsi qu'elle en était chargée par votre Compagnie.

Comme les années précédentes, elle a vu avec soin et attention les comptes qui lui étaient soumis et les pièces justificatives à l'appui ; elle les a reconnus réguliers et exacts ; elle ne peut qu'approuver votre honorable Trésorier qui, bien que depuis les modifications récentes apportées au règlement, la Société d'Archéologie et le Musée historique ne fassent plus qu'une seule et même Société, a continué, comme par le passé, à tenir deux comptes distincts, car sa comptabilité n'en est que plus nette et plus claire.

Elle a toutefois une observation à vous présenter en ce qui concerne un certain nombre de notes ou de quittances qui ne sont pas au nom de votre Trésorier, cela ne lui paraissant pas régulier et pouvant amener des inconvénients graves.

Votre Commission constate avec satisfaction l'excellente situation financière de la Société. En conséquence, elle vous propose de voter des remerciments à votre consciencieux Trésorier, qui, depuis la fondation de la Société et dans les moments difficiles qu'elle vient de traverser, n'a cessé de veiller à ses intérêts avec un zèle aussi infatigable que désintéressé.

Après la lecture de ce rapport, et sur la proposition du Président, la Société déclare approuver les comptes

de l'exercice 1873 tels qu'ils lui ont été présentés, et vote des remercîments à son Trésorier.

M. Louis Levrault, alsacien devenu lorrain par suite de son option pour la nationalité française, a offert à la Société un exemplaire de la 2e édition d'un *Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg et sur ses rapports avec l'histoire d'Alsace*. L'envoi de cet intéressant travail est accueilli avec reconnaissance par la Société, qui charge son Président d'adresser l'expression de ses remercîments à M. Louis Levrault.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le vicomte Am. de Caix de Saint-Aymour, qui annonce qu'il reprend la publication de *l'Indicateur de l'Archéologue*, abandonnée par M. G. de Mortillet, et qui demande la continuation d'échange avec les publications de la Société. Cette demande est accueillie.

Ouvrages offerts à la Société.

Essai sur l'ancienne monnaie de Strasbourg et sur ses rapports avec l'histoire d'Alsace, par Louis Levrault. Paris, 1874, 2e édition.

L'Institut, *journal universel des Sciences et des Sociétés savantes en France et à l'étranger*, nouvelle série, 2e année, n° 59, 18 février 1874.

Romania, *recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, n° 9, janvier 1874.

L'Indicateur de l'Archéologue, n° 13, janvier 1874.

Fouilles de Velay, octobre 1872, par MM. R. de Coynart et Ernest-Léon Lory. — Dijon, 1872, in-4°.

Lectures.

M. Godron termine la lecture de ses *Etudes sur la Lorraine allemande*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

LE CHATEAU DE BELFORT FIEF DE LORRAINE.

Dom Calmet rapporte[1] qu'en 1228, Thierry, comte de Montbéliard, reprit du duc Mathieu son château de Belfort et lui en rendit hommage-lige, après toutefois son seigneur, le comte de Bourgogne, et l'archevêque de Besançon. Il reconnait, par ses lettres, que Mathieu a droit de se servir de sondit château contre toute créature qui peut vivre et mourir. « Fait en 1228, le mercredy après la Saint-Denys, qui tombe au 9e d'octobre. »

Un écrivain moderne[2] explique ainsi les motifs qui portèrent le comte de Montbéliard à se rendre feudataire du duc de Lorraine : « En 1228, Thierry III, surnommé *le Grand-Baron*, l'époux d'Adélaïde de Ferrette[3], qui

1. *Histoire de Lorraine*, 1re édit., t. II, col. 227. Le texte porte, par erreur, *Thiébaut*, au lieu de Thierry, dont le nom figure en tête de la pièce imprimée dans les preuves du même volume, col. ccccxl.

2. M. Henri Bardy. *Notice historique sur la ville de Belfort*, dans la *Revue d'Alsace*, 1859.

3. Par un accord fait, le 15 mai 1226, entre Frédéric II, comte de Ferrette, et Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, il avait été convenu que le fils aîné de Richard, Thierry III, épouserait Adélaïde ou Alix, fille de Frédéric; que le comte de Ferrette céderait à

gouvernait le Montbéliard du vivant même de son père, et sans doute conjointement avec lui, voulant mettre son château de Belfort à l'abri des insultes du comte de Bourgogne, fit un traité d'alliance avec Mathieu II, duc de Lorraine, le père de sa mère[1], contre l'archevêque de Besançon et le comte palatin de Bourgogne, ses voisins, avec lesquels il vivait en fort mauvaise intelligence. Par ce traité, conclu le 11 octobre 1228 (le mercredi après la fête de saint Denis, ancien patron de Belfort), Thierry se déclare homme-lige du duc de Lorraine », etc.

Le titre en question, tel qu'il est imprimé dans les preuves de l'*Histoire de Lorraine*, porte bien la date de 1228, mais en chiffres romains (MCCXXVIII), et Dom Calmet, d'après lequel tous les écrivains de l'Alsace l'ont mentionné, ne dit pas où il en a puisé l'original. Il ne m'a pas été possible non plus de le découvrir ; j'en ai seulement trouvé, au Trésor des Chartes[2], une double

Thierry tous les droits et prétentions qu'il avait au château de Belfort, etc. (Bardy.)

Ferrette était, avant l'annexion, chef-lieu de canton, arrondissement de Mulhouse. Le comté se composait des seigneuries d'Altkirch, Belfort, Thann, et du comté particulier de Ferrette, seigneuries et comté que Schœpflin désigne aussi sous le nom de préfectures. (Stoffel, *Dictionnaire topographique du département du Haut-Rhin*.)

1. Richard de Montfaucon, comte de Montbéliard, avait épousé Catherine, fille de Mathieu II, duc de Lorraine, et de Catherine de Limbourg.

2. Dans les tomes I et III du cartulaire intitulé : Fiefs des bailliages de Nancy et Vosge, ainsi que la 2e et la 4e des pièces que je publie.

Le tome I contient deux actes, l'un de 1241, l'autre de 1258, par lesquels Olry, comte de Ferrette, se déclare homme-lige du duc Mathieu et reprend de lui le château de Sperospach et le val de Trombes.

copie, dont le texte, sauf quelques légères variantes[1], est bien conforme à celui du savant bénédictin, mais où la date, *écrite en toutes lettres*, n'est pas la même. En voici la transcription :

Fied du chasteau de Belfort.

« Noverint universi quod ego Thierricus (*Th.*), comes » de Montebeligardi (Monte-belligardi), deveni homo le- » gius domini Matthæi (Mathæi), ducis Lothoringiæ et » marchionis, post dominum comitem Burgundiæ et ar- » chiepiscopum Bisuntinum, si ejusdem esse volebam, » in hunc modum quòd ego castrum meum Bellumfortem » in feudum (feodum) et homagium de dicto domino meo » duce Lothoringiæ (Lotharingiæ) reaccepi. De quo etiam » castro idem dominus meus dux contra omnem crea- » turam quæ potest vivere et mori se juvabit. In cujus » rei testimonium præsentem paginam sigillo meo robo- » ravi. Actum anno Domini *millesimo ducentesimo tri-* » *cesimo tertio*, die mercurii post festum beati Dionysii. »

L'histoire ne dit plus rien des rapports des comtes de Montbéliard avec les ducs de Lorraine, et son silence ferait supposer que les liens par lesquels Thierry s'était uni à Mathieu II avaient été rompus dès que lui ou ses successeurs n'avaient plus eu besoin de la protection ou de l'alliance de ces princes. Il n'en était pourtant pas ainsi : ces liens subsistaient toujours, témoin l'acte de foi et hommage suivant, donné, en 1322, par Hugues de Bourgogne, que le comte Renaud, son frère, avait établi, l'année précédente, pour régir sa succession au nom de son fils, le comte Othenin, que son état d'imbécilité mettait hors d'état d'en prendre l'administration[2].

1. Je les indique entre parenthèses.

2. *Notice historique sur Belfort.*

« Nous Hugues de Bourgongne, curateur de noble
» damoiseaul Houthenin de Bourgongne, conte de Mom-
» biliart, nostre chier et bien aymé nepveux, faisons sa-
» voir à tous que nous, informé par bon conseil et par
» gens dignes de foid, recongnoissons, pour ledit Houthe-
» nin, comme ses curateurs, le chastiaul de Beaulfort
» près de Mombiliart est du fiez de très hault et noble
» prince monseigneur Ferry, duc de Lorrainne et merchis.
» En tesmoingnage de laquelle chose nous avons mis
» nostre seel en ces présentes lettres. Données à Mon-
» justin, le septième jour de mars l'an mil trois cent
» vingt et deux. »

Quarante-trois ans plus tard, en 1365, la terre de Belfort et ses dépendances passèrent entre les mains de la maison d'Autriche, à la suite d'événements que racontent les historiens de l'Alsace, et qu'il n'entre pas dans mon sujet de rappeler. Toutefois, et ces historiens paraissent l'avoir ignoré, Belfort continua à avoir des seigneurs particuliers, qui se reconnaissaient feudataires des ducs de Lorraine.

En 1373, c'était Bernard, fils de Valleran, le jeune, comte de Thierstein[1], dont ce dernier, vu la minorité de son enfant, était tuteur ou maimbour.

Le duc Jean Ier, qui régnait alors, fit sommer Valleran de reprendre de lui le château de Belfort, qui était de son ancien fief et lui était acquis tant pour défaut de reprise que pour certaines aliénations faites sans son consentement. Le comte de Thierstein résista longtemps, mais, après avoir vu les titres établissant que ce château mouvait « d'ancienneté des fiefs du duché de Lorraine »,

1. Le château de Thierstein était dans le canton de Soleure (Suisse).

il se décida à remplir le devoir féodal que le duc réclamait de lui, et le fit dans les termes suivants :

« Je Walleran jonne, conte de Thierstain et signour de » Belfort, faix savor à tous que comme halt et poissant » prince monsignour Jehan, duc de Loherenne et mer- » chis, me feist requeste et pourxuite tant comme mem- » bour de Bernard, mon fils, seignour de Beilfort près » de Mombiliart, que je, pour et en nom de mondit fil, » comme son membour, volxisse repanre de mondit sei- » gnour le duc le chastel dudit Beilfort, lequel chastel » mondit seignour le duc disoit et mentenoit movor et » estre de son fied ancien ; disoit et mentenoit aussi que » ledit chastel li estoit acquix tant par deffalt de reprise » comme pour certennes aliénations qui estoient faictes » dudit chastel, et que ne se pooient ou devoient faire » sens le consentement de li, comme signour dudit fied ; » et je disoie et mentenoie le contraire, en disant que je » ne savoie mie que ledit chastel fuit du fied de mondit » signour le duc, et m'en suix deffendu si longuement » comme j'ai peu par raison, jusques à tant que mondit » seignour le duc m'ait monstré certennes lettres des » anciens signors dudit chastel, continent plux plenne- » ment comment ledit chastel muet et est d'ancienneté » des fiedz du duchief de Loherenne. Et sur ce je, pour » mondit fil et ses hors signours dudit chastel, comme » membour de mondit fil, me suix accordé à mondit si- » gnour le duc par la menière que s'enxuit : c'est assa- » voir que je, pour et en nom de mondit fil, comme son » membour, ai reprix ledit chastel en fied et homaige de » mondit signour le duc et de ses hors ducz de Lohe- » renne en la forme et menière que lesdites lettres que » ledit monsignour le duc ait des anciens signours dudit » Beilfort le désirent plux plennement. Et ai promis et » promect à mondit signour le duc que sic tost comme » mondit fil serait en eage parfact, je li ferai repanre ledit » chastel de mondit signour le duc ou de ses hors en la

» menière dessus dite. En signe de vérité ai je mis mon » seel pendant en ces présentes, que furent faictes l'an » mil trois cens sexante et treze, la vigile de l'Anuncia- » tion Nostre Dame, selonc le stile de la cour de Toul[1]. »

Le duc ne se contenta vraisemblablement pas de cet acte, et il voulut qu'il en fût dressé un dans une forme plus solennelle ; en conséquence, un notaire, appelé à cet effet, rédigea « l'instrument public » dont suit la teneur :

« On nom de Dieu, amen. Par la teneur de ce présent » publicque instrument soit apparent à tous que, l'an de » grâce Nostre Seigneur mil trois cens soixante et treize, » l'indiction douzième du pontificat très-sainct père en » Dieu et seigneur seigneur Grégoire, par la providence » de Dieu, pape onzième, on quart an, le vingt quatrième » jour du mois de mars, en l'hostel de l'abitation très » hault et très puissant prince Jehan, duc de Lorrainnee et » merchis, en la ville de Nancey, on diocèse de Toul, en » la chambre hault où ledit messire li duc seult gisir, en- » viron heure de midy dudit jour, en la présence de » moy, notaire publicque, et des tesmoings cy desoubz » escriptz, estaublis personnelement espécialement pour » ceste chose, noble homme Mons[r] Wallerans josne, conte » de Thierstain, chevalier, recongnust et confessa, de sa » propre et franche volenté, qu'il, bien informé, tant par » lettres comme par autres bons enseignemens, que le » chastel de Beaulfort près de Mombiliart muet et doit » mouvoir d'ancienneté du fief de Mons[r] le duc de Lor- » rainne, pour ledit Mons[r] Wallerans, pour et on nom de » Bernard, seigneur de Beaulfort, son filz, de cui il se » dit estre et devoir estre, de droit et de coustumes, vray » maimbourg, tuteur et curateur de sondit filz, a reprins » ledit chastel en fied et en hommaige de Mons[r] le duc » de Lorrainne qui maintenant est, en la forme et ma-

1. Cartulaire Blâmont, fiefs, f° 33.

» nière que les ancessseurs de sondit filz, qui ont esté
» seigneurs dudit chastel l'ont reprins des ancesseurs de
» mondit seigneur le duc qui ont esté duc de Lorrainne,
» et a promis que ainsy le fera il faire sondit filz sy tost
» comme il sera en aeige perfait. Ce fut fait présens
» Mons[r] Thiébault, s[r] de Blanmont, Mons[r] Ferry de Par-
» royes, Mons[r] Andreu de Ville, Mons[r] Jehan de Nau,
» chevaliers, et Girart de Beaulfort, escuyer, tesmoingna-
» ges ad ce requis et appellés. Et je Hue Jehan de Chal-
» ligney, on diocèse de Toul, notaire publicque de l'aucto-
» rité l'empereur, pourtant que je estoie présent avec les
» tesmoingnages desus escriptz, en l'an, l'indiction du
» pontifical, on jour, on mois, en l'eure et on lieu devant
» nommez, quant li dessusdit messire Wallerans a re-
» prins ledit chastel de Beaulfort et promis de faire re-
» pranre sondit filz par la manière dessusdite, pource
» ay je faict ce présent instrument, de ma main escript, et
» l'ay mis en forme publicque, avec mon signet et subs-
» cription commune de quoy je use, requis en tesmoin-
» gnaige de vérité des choses dessus escriptes[1]. »

A quelle époque et comment le château de Belfort cessa-t-il de relever en fief du duché de Lorraine ? Aucun document ne nous le fait connaitre. Quant aux descendants de ceux qui le possédaient en 1373, nous les retrouvons, un siècle plus tard, fixés dans notre pays. Oswald, comte de Thierstein, qui avait rempli les fonctions de lieutenant impérial dans la Haute-Alsace, ayant été disgracié par l'archiduc Sigismond et remplacé par Guillaume de Ribaupierre, s'attacha à la fortune de René II, alors que le duc de Bourgogne l'avait dépouillé de ses états ; il combattit près de lui à la journée de Morat et, à la bataille de Nancy, « se porta vertueusement

1. Cartulaire Fiefs des bailliages de Nancy et Vosge, t. I, f° 168, et t. III, f° 17.

et vaillamment et se démontra comme notable et vaillant chevalier ». René le fit maréchal de Lorraine, lui donna de grands biens et l'autorisa à racheter les seigneuries de Lorey et Pont-Saint-Vincent, précédemment engagées à Jeannot de Bidos. C'est probablement dans ce dernier lieu qu'Oswald de Thierstein fixa sa résidence et termina ses jours.

HENRI LEPAGE.

COUTUMES ET USAGES DE LA LORRAINE.

—

Le broc, la nappe et les francs-vins.

Les gens qui se livraient au commerce de la boisson et des aliments préparés se divisaient en quatre classes distinctes : 1° les hôteliers, appelés aussi « hostes, hostelains » et plus tard aubergistes, recevaient les voyageurs et logeaient chevaux et voitures. Ils étaient tenus d'avoir enseigne pendante. — 2° Les « vendant-vin » débitaient du vin en détail sans tenir taverne ; on ne pouvait boire chez eux le vin acheté. Il y avait, dans la fenêtre de l'ouvroir ou boutique, une ouverture par laquelle l'acheteur passait son pot vide, qu'on lui rendait plein ; c'est ce qu'au XVIIIe siècle encore, on appelait vendre à « huis coupé et pot renversé ». — 3° Les cabaretiers donnaient à boire chez eux, avec nappe et assiette, c'est-à-dire qu'on pouvait en même temps y manger. — 4° Enfin, les taverniers vendaient du vin à consommer sur place, mais sans pouvoir fournir ni pain ni chair.

Avant la fondation de la ville neuve, Nancy comptait,

en 1585, seize hôteliers. Ce nombre s'accrut rapidement avec le développement de la cité ; il n'y avait pas moins de trente-sept hostelains et taverniers et de trente-huit cabaretiers en 1598, et ils atteignaient le chiffre total de quatre-vingt-dix en l'année 1603[1].

Comparés aux autres corps d'états, les hostelains et taverniers étaient, comme on le voit, fort nombreux. C'est qu'aussi nul ne pouvait à son gré coudre un soulier ou pétrir une miche pour le public, sans avoir subi les exigences de la maîtrise ; car ce n'est qu'en 1779, c'est-à-dire bien peu de temps avant la suppression des jurandes, que les aubergistes de Nancy s'organisèrent en corporation. Il suffisait auparavant, pour ouvrir une auberge, de faire preuve de « prudhommie et loyaulté », et il n'était pas difficile d'acquérir le droit de « tenir et exhiber la faciende et charge d'hôtellier », d'autant plus que la permission créait en même temps un revenu pour le trésor ducal.

Tels étaient les termes d'une de ces lettres patentes qu'en l'année 1603, le prince délivrait, signées de sa propre main, à chaque hôtelier en exercice.

« Charles, par la grâce de Dieu, duc Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, etc. Sçavoir faisons que, pour le bon rapport et relation que faict nous a esté des preud'homie et loyaulté de Didier Hobois, avons à icelui et à Ysabelle, sa femme, ou le survivant de l'un d'eux, permis et permectons par cestes de pouvoir tenir et exercer la faciende, charge et exercice d'hostellier audict Nancy, à charge et condition expresse de se conformer

1. *Archives de Nancy,* par M. H. Lepage, t. I, p. 110, et t. II, p. 307. — *Histoire de Nancy,* par l'abbé Lionnois, t. I, p. 68.

aux règlements de noz édictz et ordonnances et de nous payer, ès mains de nostre receveur dudict Nancy, annuellement et à chacun terme de Saint-Remy, la somme de vingt livres, monnoie de nostre pays, pendant tout le temps qu'ils tiendront ledict estat de cabaretier, et en passeront lettres de promesse ès mains de noz receveur et contrerolleur en ladicte ville, tant la vieille que la neufve, afin d'en charger son contrerolle, et en ce faisant, et pour plus grande asseurance de ceste nostre permission, luy avons permis et permectons d'appendre tableau au devant de son logis sous l'enseigne des deux écharpes et au bas y mettre et escrire ces mots : *Par permission de Son Altesse*. Sy donnons en mandement à noz très-chers et féaux les bailly dudict Nancy, président et gens des Comptes de Lorraine, etc. »[1]

Les ordonnances concernant toutes personnes faisant *estat de mettre la nappe* sont fort nombreuses ; elles constituent un code spécial, un véritable *corpus juris*. Guillaume de Rogéville, dans son *Dictionnaire historique des ordonnances de Lorraine*, en signale vingt et une, depuis l'ordonnance de Christine de Danemarck, en 1560, jusqu'à l'arrêt de la Cour souveraine du 4 janvier 1769 ; encore le savant conseiller a-t-il omis plusieurs édits, et des plus curieux.

Les mesures prescrites semblent bien souvent en contradiction avec les théories des économistes modernes sur la liberté et la prospérité du commerce, mais toujours elles révèlent la sollicitude du prince pour ses sujets, ses efforts pour maintenir le bon ordre dans la

1. Archives de la Meurthe, Trésor des Chartes, compte du receveur de Nancy pour l'année 1603. B, 7337.

cité, détruire les abus et empêcher l'élévation du prix des denrées alimentaires.

La plus ancienne de ces ordonnances remonte à René II. Datée du 12 juin 1497, elle s'applique à la police générale de la ville de Nancy et contient, relativement aux hôtelleries, les dispositions suivantes :

« Item touchant les hostes, sy ceux qui auront repu en leurs maisons ne sont contentz de la somme en quoy on les vouldra accorder pour leur escot et ilz requièrent d'avoir déclaration des piéces qu'ilz ont eues, ledict hoste sera tenu les leur faire, sur peine de l'amende, et s'ilz ne se pouvoient accorder et ilz viennent devant les commis de ville ou l'un d'eulx, il les appoinctera ainsy qu'il cognoistra estre de raison, en eulx réglant au prix des vivres.

» Au regard des chevaux desdicts hostes, ne se prendront pour le présent de la disnée du cheval à un foural d'avoyne et pour le foing et paille que douze deniers, et pour la soupée et nuictée à deux mesures foing et paille, 5 blancs, qui est pour journée entiére 2 gros ; et y aura au bichet d'avoyne 9 fouraulx et non plus, qui sera marqué ; et si l'on prend du surcroy on payera pour chacun foural 4 deniers. Les hostes qui en prendront plus avant eschéront en l'amende de 10 solz à appliquer 4 au prévost et 6 aux commis[1].

» Item, ledit seigneur Roy donne puissance aux susdits quatre commis de monter et avaller (rabaisser) le taux de tous lesdicts vivres et despens des hostelleries, selon l'abondance que les vivres se vendront.

1. Quatre bourgeois commis par le prince pour exercer la police à Nancy, concurremment avec le prévôt et connus sous le nom *des quatre de ville*.



» Item touchant le vin, que nul, soit hoste ou aultre n'en vendra qu'il ne le face crier à cry public ; aussy ne se pourront affecter les vins que on vendra, les brouiller ne y mettre d'aultres moindres vins de Bourgogne, d'Aulsay, ne aultre estrange qu'il ne soit tauxé et mis à prix par lesdits commis et crié comme dessus. »

Le dernier de mars 1547, les régents du duché, Christine de Danemarck et Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, ajoutèrent à l'ordonnance de René, en fixant le prix de l'écot des voyageurs : « Les hôtelliers et taverniers seront tenus, à la requête de leurs hostes, leur compter par pièce et au ject, tant la mangeaille que le vin qu'ils auront dépensé, savoir : la grosse chair, pour la cuisson d'icelle, 3 deniers la livre, le chapon rôti ou bouilli bien accoutré, 5 sols 6 deniers, la poule aussi rôtie ou bouillie, 3 sous ; poulets rôtis ou bouillis, 16 deniers, et les pigeons, 10 deniers. Et quant aux aultres volailles, gibier et venaison, ceux qui en voudront avoir en appointeront avec l'hoste raisonnablement *par le derois* par ensemble[1]. »

Trois autres ordonnances de la même régente, en date des 21 août 1560, 22 août 1565 et 6 mars suivant, interdisent formellement aux gens de la ville la fréquentation des hôtelleries et cabarets à peine de 30 francs d'amende pour la première fois et de 60 francs avec emprisonnement pour la seconde. Les baillis et prévôts devaient, en même temps, établir des garde-cabarets pour l'exécution de ces mesures.

Charles III ne rendit pas moins de huit édits successifs sur les mêmes matières. L'usage de la table d'hôte se répandit au commencement de son règne, et il dut mo-

1 Lionnois, t. II, pages 54 et 94.

difier les taxes de ses prédécesseurs. Les voyageurs à pied devaient payer leur dîner 6 gros et leur souper avec coucher 9 gros. Le prix était de 9 et 15 gros pour le voyageur à cheval. Des inspecteurs, appelés « les deux esleuz », parce qu'ils étaient désignés par l'élection, devaient exercer une surveillance continuelle sur l'application du tarif, la qualité du vin et des mets. Ils devaient aussi intervenir toutes les fois que les étrangers se croiraient « trop grevés du taxe et prix qui leur seroit faict par les hostes et cabaretiers, pour avoir vescu, comme l'on dict, à table d'hoste ou commune ». Et, pour stimuler le zèle de ces préposés, le duc avait ajouté dans son ordonnance : « Item et pour donner cœur auxdits esleuz et affin qu'ils aient toujours meilleure volonté et intention de faire leur debvoir, leur avons assigné pour leurs peines, salaires et vacations desdictes visitations et marnages, quatre deniers de chacune queue et virlin (pièces de vin) qu'ilz marqueront ». Ils devaient en effet goûter, jauger et taxer avec une marque particulière le vin des hôteliers et de tous ceux qui en débitaient. (Ordonnances des 26 août 1570 et 30 janvier 1573[1].)

Pour expliquer l'ordonnance promulguée vingt années plus tard, il faut rappeler que la chasse ne s'affermait pas comme la pêche ; c'était un droit personnel dont les ducs se montrèrent toujours extrêmement jaloux ; c'était le plus interdit de tous aux roturiers. Un seigneur, ayant droit de haute et basse justice, ne pouvait permettre de chasser sur ses terres, tant le principe était absolu, et l'exécution de l'ordonnance était assurée par des peines

1. Rogéville, *Dictionnaire des Ordonnances*, t. I, p. 115, H. Lepage, *Archives de Nancy*, t. III, p. 188.

sévères infligées à ceux qui contrevenaient aux règlements.

Le 4 février 1596, Charles III défendit aux hôteliers et cabaretiers de servir du gibier à leurs hôtes à peine de cent écus sols pour la première fois, et pour la seconde d'amende arbitrée plus grièvement s'il échet. Il était toutefois permis aux « gentilshommes étrangers et aultres personnes respectables de porter du gibier dans leurs auberges si bon leur semble ». La même ordonnance ajoutait que, trois fois l'année, aux fêtes de Pâques, de la Saint-Jean et de la Saint-Martin, les vivres seraient taxés par les gens de justice, et que les aubergistes en placeraient le tarif dans le lieu le plus apparent de leurs maisons, pour être vu des hôtes, à peine de 50 francs pour la première fois, de 100 fr. et de 150 fr. pour la seconde et la troisième, et d'amende arbitraire pour la quatrième.

En 1599, une contribution annuelle de 10 fr. est imposée à « toutes personnes faisant état de mettre la nappe » ; contribution portée, en 1603, à 20 fr., comme on l'a vu précédemment, et, tout en réitérant à ses sujets la défense de fréquenter les cabarets de leur résidence, Charles III, par cette même ordonnance du 24 décembre 1599, leur permit d'aller y boire les vins de leurs marchés et adjudications, d'y faire des noces (sic) et d'y tenir les assemblées et repas des compagnies et confréries ; mais, en même temps, les convives étaient prévenus que ceux qui se présenteraient ivres dans les rues subiraient vingt-quatre heures de prison et paieraient 60 sous d'amende.

Le 22 janvier 1611, Henry II confirma l'interdiction édictée par Christine de Danemarck sur la fréquentation des hôtelleries et cabarets, mais ce fut pour l'honneur du

principe et en quelque sorte comme un hommage rendu à la mémoire de ses ancêtres, car une déclaration du 6 avril suivant exceptait de cette mesure les gentils-hommes, les seigneurs et leurs domestiques, les receveurs du domaine et autres officiers comptables allant boire les vins de marché et adjudications, enfin les bourgeois et habitants de la ville, pourvu que ce fût pour traiter des affaires de leur négoce et qu'ils y fussent appelés par des gens de leur condition. L'institution des *esleuz* fut abrogée, et il n'y eut plus de *regard* sur le vin taxé uniformément à 3 gros (45 centimes) le pot (3 litres).

Sous l'influence de ces restrictions élastiques, les choses allèrent bon train ; le jeu venant en aide aux affaires du négoce, les auberges et cabarets ne désemplissaient plus. Il fallut, bon gré mal gré, mettre un frein à cet essor, et le prince défendit aux cabaretiers de permettre aucun jeu ou brelan dans leurs maisons sous peine arbitraire; il déclara nul tout engagement contracté pour dépenses de bouche, enfin, voulant, dans sa sollicitude, appliquer à ses sujets le principe *quid valeat stomachus, quid ferre recuset,* l'excellent duc interdit de livrer à chacun « des vivres au-delà de ce qu'une personne peut raisonnablement consommer dans les vingt-quatre heures », le tout sous peine de 50 fr. d'amende ; et comme, paraît-il, les prévôts et archers se montraient trop faciles à l'égard de certains buveurs, l'ordonnance se termine par cette disposition : « et en cas de recelé de quelques-uns desdits taverniers, hostelains ou cabaretiers, ou dissimulation faite par nos prévôts, mayeurs ou autres officiers, ils seront eux-mêmes mulctés du double de ladite finance, qu'ils paieront pour ceux qu'ils auront

ainsi recelés et sans qu'ils puissent prétendre aucun recours contre eux »[1].

Charles IV, pendant son règne aventureux, n'eut point à s'occuper des tavernes et des hôtelleries ; la peste et la famine s'étaient chargées du soin d'arrêter les excès de table et de cabaret. Nancy était devenu une vaste solitude, l'herbe croissait dans les rues de cette ville naguère si florissante, et, durant l'occupation française, un ordre de son gouverneur, La Ferté-Senneterre, en date du 27 mai 1644, enjoignit aux propriétaires des maisons ruinées et non habitées des deux villes de faire murer les portes et les fenêtres, et, au cas où il ne se trouverait pas de propriétaires, les ouvertures devaient être maçonnées aux frais de l'administration municipale[2]. De toutes les hôtelleries des heureux jours, il ne restait guère que deux maisons ayant des enseignes que l'on pouvait croire avoir été arborées en l'honneur du cardinal de Richelieu : l'auberge de La Rochelle, rue du Point-du-Jour, et le cabaret du Chapeau-Rouge, rue Saint-Michel, étaient le rendez-vous habituel des officiers et des soldats français.

Léopold remit en vigueur les ordonnances de ses prédécesseurs ; il y ajouta, en prescrivant, le 8 mai 1717, à tous les aubergistes d'envoyer chaque soir, au premier magistrat de la ville, des billets contenant les noms et qualités des étrangers arrivés et logés chez eux.

Après la mort de Stanislas, la Chambre de ville, sur les représentations du lieutenant général de police, arrêta la rédaction d'un code de police, qui fut homologué le 4 janvier suivant par arrêt de la Cour souveraine de Lorraine et Barrois.

1. Ordonnance du 4 décembre 1612. Dictionnaire de Rogéville, t. I, page 119.

2. *Archives de Nancy*, par M. H. Lepage, t. I, p. 339.

Le chapitre X de cette ordonnance concerne exclusivement les « aubergistes, cabaretiers, taverniers, caffetiers et maîtres de billards ».

Dans les quinze articles de ce titre on remarque notamment les dispositions suivantes :

1° Interdiction absolue pour les bourgeois d'héberger et recevoir des étrangers ou habitants de la ville, s'ils n'ont enseignes pendantes au-devant de leur maison, et ce à peine de 100 francs d'amende.

2° Défense de donner à boire et à manger pendant les heures du service divin, à moins qu'il s'agisse d'étrangers traversant la ville.

3° Les hôteliers et cabaretiers ne pouvaient se présenter aux marchés avant dix heures du matin en été et onze heures en hiver, à peine de 50 fr. d'amende.

4° Défense également de faire aucun crédit aux mineurs, soldats et bas-officiers, et de ne rien accorder aux journaliers au-delà de la somme de 30 sols, etc.

Ces dispositions restèrent en vigueur jusqu'à la Restauration. Elles furent remplacées par un arrêté municipal du 14 mai 1817[1], et les hôtels, auberges et cafés, affranchis d'une partie des anciennes prescriptions, sont actuellement régis à Nancy par un règlement du 20 janvier 1861, approuvé par l'autorité préfectorale le 26 septembre suivant.

L'analyse qui précède révèle, entre autres particularités, un point qui doit être remarqué, c'est l'autorisation accordée par Charles III à ses sujets d'aller boire au

1. A la suite de cet arrêté se trouve le règlement concernant la police du théâtre, dans lequel on lit, à l'art. X : Le spectacle commencera à cinq heures précises et finira à huit heures et demie au plus tard.

cabaret les vins de leurs marchés, ou de s'y rendre pour traiter d'affaires de leur négoce, alors que la fréquentation de ces établissements était absolument interdite aux bourgeois de la résidence. Cette disposition nous rappelle un usage qui existait, de temps immémorial, en Lorraine, et dont la trace se retrouve encore dans la vente en détail des immeubles ruraux, et surtout dans le commerce des grains.

Une vente ou une convention quelconque était cimentée par l'échange d'un verre de vin; les contractants se témoignaient ainsi leur confiance réciproque et surtout c'était, entre gens ne pouvant écrire leur marché, la manifestation de l'accord et du consentement mutuel. Cet usage était si général que les officiers du prince, les receveurs et les gruyers eux-mêmes avaient coutume de boire officiellement avec les adjudicataires des coupes ou des droits donnés à ferme. C'est ainsi qu'en 1611, Henry II autorisait ses officiers à liquider au cabaret les vins de leurs adjudications.

Avec le progrès des mœurs, la libation offerte par l'acquéreur à l'officier du domaine parut une chose choquante et contraire aux bienséances, d'autant plus qu'une partie de ces fonctionnaires étaient, sous le règne de Léopold, ou des gentilshommes ou des anoblis; c'est alors qu'intervint, à la date du 12 septembre 1699, une ordonnance qui supprima les francs-vins[1] en nature et

1. Comme dans *port franc*, le mot *franc-vin* exprime l'affranchissement, pour le vendeur, de l'obligation de fournir du vin en nature au moyen d'un droit évalué en argent. Les francs-vins figurent dans les ordonnances de nos ducs et dans le *Dictionnaire de Rogéville*, mais on ne les rencontre pas dans l'ancienne législation française. Il est néanmoins fait mention de *vins de marché* dans les

les remplaça, sous la même dénomination, par un droit en argent, payable par l'adjudicataire en sus de son prix, et applicable au receveur-rédacteur de la convention. Ces francs-vins, fixés d'abord à 3 deniers, furent ensuite portés à 6 deniers par livre du prix de tous les baux, ventes de bois, grains et autres denrées. D'autres ordonnances, des 19 juillet 1706, 26 janvier 1718 et 11 juin 1719, changèrent successivement le mode de perception et de partage des francs-vins qui, en 1730, cessèrent d'appartenir aux officiers du domaine et furent remplacés, pour eux, par un traitement fixe annuel[1]. Néanmoins, dans les transactions privées, le vin continua à figurer comme un accessoire indispensable, et les choses dégénérèrent en abus, au point de nécessiter l'intervention de la justice, à l'occasion de difficultés survenues dans une vente effectuée à Vézelise. Un arrêt réglementaire

coutumes de Vitry et de Chaumont. Loysel, Dumoulin et Carondas les mentionnent dans leurs commentaires et décident que ces vins ne font pas partie intégrante du prix. Ce qui est rappelé surtout dans les anciens répertoires de jurisprudence française, c'est un *vin de messager*, ou somme allouée à celui qui gagne son procès avec dépens, lorsqu'il réside hors du lieu où siége la juridiction devant laquelle il a été obligé de plaider. Cette allocation était ainsi nommée parce que, avant l'établissement des postes, c'était la dépense du messager ou commissionnaire envoyé sur les lieux, à l'effet de charger un procureur ou de remettre à un avocat les pièces concernant l'instruction d'un procès. Dans l'ancien tarif de 1778, ce droit s'élevait à 60 livres par chaque instance. (Ferrière, *Dictionnaire de droit et de pratique ;* Guyot, *Répertoire universel de jurisprudence,* 1785, verbo-vins.) C'est le droit de correspondance de 10 francs du tarif actuel. (Art. 145 du décret du 16 février 1807.)

1. *Dictionnaire de Rogéville*, t. I, p. 542. — *Recueil des ordonnances de Lorraine,* t. I, p. 199 et 516 ; t. II, p. 156, 164 et 266, etc.

de la Cour souveraine de Lorraine, en date du 8 mai 1726, défendit à toutes personnes qui voudraient vendre des immeubles en détail, « de faire à l'avenir aucune *buvette*, à peine de nullité des ventes et de 25 francs d'amende[1] ».

Cette mesure vigoureuse n'avait pu détruire un usage profondément enraciné dans les mœurs lorraines ; près d'un siècle après l'arrêt de 1726, les libations se produisaient, à l'occasion des ventes en détail de nos contrées, dans des proportions déplorables et dépassant de beaucoup les scandales des *buvettes* de Vézelise. Un domaine était-il à vendre ? à l'instant survenaient d'audacieux *faiseurs :* captant la confiance du vendeur, ils s'engagaient à faire porter le prix de l'adjudication à un chiffre déterminé, moyennant l'abandon à leur profit des francs-vins, soit 5 % payables par les acquéreurs, en sus du principal de leur prix. Le rôle des francs-vins était interverti : au lieu de cimenter une vente faite, ils servaient à l'*amorcer*. En effet, le spéculateur, armé des pouvoirs du vendeur, répandait, dans la commune de la situation des biens et dans les environs, une circulaire donnant la description détaillée des parcelles à vendre et annonçant qu'un repas serait servi avant l'adjudication, dans la salle même où le notaire devait procéder. L'adjudication avait lieu alors *inter pocula*, et la chaleur des enchères devait s'en ressentir.

Le paysan lorrain, d'ordinaire si madré dans ses trocs, quand il est de sang-froid, se laissait toujours prendre au trébuchet ; l'adjudication atteignait des chiffres im-

1. *Recueil des ordonnances de Lorraine,* t. III, p. 156.

possibles, et le spéculateur, en encaissant les francs-vins, réalisait un large bénéfice[1].

Le ministre de la justice se préoccupa de ces abus. Dans une dépêche qu'il adressait, le 17 mai 1821, au procureur général près la Cour de Nancy, on lit le passage suivant :

« D'avides spéculateurs, ligués pour exciter la concurrence, transformant la salle des enchères en tavernes, y font porter du vin qu'ils mettent à la disposition des survenants. Cette boisson, distribuée et prise sans aucune mesure, échauffant les têtes, l'exaltation se communique, la plupart des enchérisseurs, entraînés par l'esprit de vanité, poussent des mises et contractent des engagements au-dessus de la valeur des choses et de leurs facultés. »

Il invitait ensuite le procureur général à prendre des mesures pour interdire aux notaires du ressort de procéder à aucune vente de ce genre.

Conformément à ces instructions de Portalis alors garde des sceaux, le procureur général de Nancy menaça les notaires coupables, de suspension, pour la première contravention, et de destitution pour la seconde. (Circulaire du 22 mai 1821)[2].

1. Pendant longtemps, certains individus eurent le monopole de ces sortes d'opérations, qui furent, pour plusieurs, la source d'une grande fortune. Quelques-uns parmi eux se livraient en même temps au trafic des chevaux de rebut et des bêtes à cornes, ainsi qu'aux remplacements militaires; le public les signalait sous la dénomination de *maquignons* et de *marchands de chair humaine*.

2. Voir aussi sur le même sujet une circulaire de la Chambre des notaires de Nancy, rappelant les abus signalés, transcrite dans une monographie de M. Noël, intitulée *Recherches historiques sur le notariat*. Nancy, 1831.

Aujourd'hui, ces ingénieux procédés sont hors d'usage ; ils n'existent plus qu'à l'état légendaire ; les ventes d'immeubles ruraux se font uniformément dans une des salles de la maison commune, et si, parfois encore, l'acquéreur doit payer, sous la dénomination de *francs-vins,* un supplément de prix de 5 pour 100, ce droit, librement consenti, est attribué par le vendeur ou notaire même comme rémunération de la recette des prix de vente en détail.

On ne peut pas en dire autant pour les ventes de grains. L'article 19 du règlement municipal porte que « le marché aux grains a lieu tous les samedis à Nancy et que l'ouverture de la halle est fixée à 9 heures du matin en été et 10 heures en hiver », mais, en réalité, c'est le même jour, d'une à trois heures de l'après-midi, que, dans les salles du café de la Comédie, sur la place Stanislas, se tient périodiquement la bourse des marchands de grains, et où se concluent les affaires les plus importantes en céréales. Au milieu des nuages produits par la fumée du tabac, des groupes bruyants et animés sont attablés autour des verres de bière ou des bols de vin chaud, et c'est dans cet établissement que, conformément à l'autorisation de Henri II, les descendants de ses sujets, perpétuant les anciennes traditions, se réunissent invariablement « appelés par les gens de leur condition et pour y traiter des affaires de leur négoce ».

Jules RENAULD.

A PROPOS D'UNE ACQUISITION FAITE PAR LE COMITÉ DU MUSÉE LORRAIN.

Au mois de mars 1872, le Comité du Musée lorrain fit l'acquisition de quarante et une pièces de bronze,

d'une beauté de travail exceptionnelle. D'où ces objets provenaient-ils? La terre humide qui les recouvrait ne permettait pas de douter qu'ils n'eussent été trouvés aux environs de Nancy; mais l'ouvrier terrassier qui les avait vendues à M. Lazard-Lévy ne voulut pas indiquer le lieu de leur découverte, promettant de continuer ses recherches et d'en apporter le résultat à ce marchand d'antiquités. M. Lazard-Lévy, alors membre de notre Société, conjectura que ces bronzes avaient été trouvés près de Frouard, et, avec un désintéressement on ne peut plus louable, voulut bien nous les céder au prix minime de 200 fr. Dans l'espoir d'augmenter notre trouvaille, nous dûmes nous résigner à ne pas rechercher le terrassier, qui ne reparut plus. Après plus de deux années d'attente et d'informations infructueuses, il ne nous est plus permis d'espérer les renseignements nécessaires à l'étude de la localité où ont été trouvés nos bronzes. Nous le regrettons vivement. Il eût été, en effet, important de s'assurer qu'il ne restait plus d'objets à découvrir et, pour cela, il eût fallu fouiller le sol plus profondément et sur une plus grande surface que n'a pu le faire probablement l'ouvrier; en outre, l'examen du terrain eût provoqué, infailliblement des observations intéressantes sur la sépulture qui recélait ces précieux restes. Nous avons prononcé le mot de sépulture; c'est qu'en effet, des objets analogues aux nôtres ont été trouvés vers 1850, sous un tumulus, à Vaudrevange, près de Sarrelouis, et, après avoir été recueillis par M. Victor Simon, de Metz, ils sont arrivés au Musée de Saint-Germain. On peut connaître les circonstances qui ont accompagné leur découverte en lisant le travail que M. V. Simon a fait insérer dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, année 1851-1852.

Moins favorisés que M. V. Simon, nous nous contenterons de décrire les bronzes qui font aujourd'hui partie du Musée historique lorrain, sans y ajouter les considérations que nous aurait suggérées l'étude de la localité

où ils furent découverts. Nous signalerons, tout d'abord, deux faucilles analogues à celles qui ont été trouvées jusqu'ici. M. le docteur Gross a recueilli dans le lac de Bienne, à la station de Mœringen, deux pièces de bois dur très-ingénieusement disposées, qui étaient destinées à emmancher ces instruments de travail. Nous en avons obtenu un moulage un plâtre qui figurera dans nos vitrines, quand le Musée lorrain sera réinstallé.

Quatre tubes d'une longueur de 0 93^{m} et de 0 07 de diamètre. Ces tubes, dont nous avions les analogues avant l'incendie du Musée, se rencontrent toujours au nombre de quatre à Vaudrevange et près de Clermont-Ferrand, où M. Bouillet les avait trouvés. Ils présentent partout la même disposition. Aux deux tiers de leur longueur se produit un renflement hémisphérique, de 0 14^{m} de diamètre, terminé par une ouverture développée en cornet, ayant 0 16^{m} de diamètre. Leur aspect semble indiquer qu'ils étaient destinés à terminer les cordons d'une bride ronde ou de toute autre cordelette. La disposition des lignes, sur le long du tube, rappelle celle des ficelles qui auraient été enroulées autour d'un cordon afin d'en maintenir les brins. La partie hémisphérique semble avoir contenu le nœud qu'on fait à l'extrémité d'un cordon, et la gorge évasée qui suit semble destinée à donner issue au cordon, qui, après avoir été noué, s'effiloche librement et devient une sorte d'ornement. Nos glands ne sont pas autre chose. Ces tubes auraient donc pu faire partie du harnais d'un cheval. Je suis amené à proposer cette attribution par suite de l'examen comparatif des objets de Frouard, de Vaudrevange et de Clermont-Ferrand, qui offrent entre eux beaucoup de points de ressemblance.

Nons n'avons pas le mors de la bride ; mais, dans les deux localités que je viens de citer, on a trouvé des tiges minces en bronze recourbé qui ont beaucoup d'analogie avec le mors de bronze du lac de Bienne, conservé dans la collection du docteur Gross, à Neuveville

(Suisse), et que ce savant archéologue déclare être d'une origine étrangère à la station de Mœringen, où il a été pêché.

Nous avons une tête de marteau qui n'existe pas dans les deux trouvailles dont j'ai parlé. La partie contondante est taillée en forme de biseau, au lieu d'être plate. L'entrée de la douille est ornée d'un cordon enroulé. Longueur, 0 43^{m} ; diamètre, 0 25^{m}.

Cinq kelts à doubles ailerons, avec anneau latéral, nous ont été remis. Leur forme est élégante ; mais elle n'offre aucune particularité nouvelle à signaler. Longueur 0 155^{m}.

Deux kelts à douille et anneau latéral. Longueur, 0 94^{m} et 0 114^{m}. Le dernier, qui est le plus grand, est d'une finesse de travail extraordinaire. La tige est ornée de treize lignes d'un léger relief, et, à l'embouchure de la douille, se trouvent trois rangs d'une sorte de cordelette bien ciselée. Une gouge, longue de 0 9^{c} d'un travail tout à fait semblable, accompagnait cette pièce remarquable. Ces deux objets doivent être classés, avec le disque dont nous parlerons tout à l'heure, au nombre des plus beaux produits de la métallurgie celtique. L'ornementation du kelt et de la gouge est la reproduction idéalisée du système d'emmanchement de ces objets, qu'on connait d'une manière certaine depuis la découverte d'un bronze figurant un kelt fixé à son manche par des cordelettes. Cette pièce, trouvée à Siers (Valais), a passé de la collection de M. Clément dans celle de M. Evans, de Londres.

Il faut mentionner aussi deux kelts, simplement à douille, l'un de 0^{m} 11^{c} et l'autre de 0 95^{m}. Le plus petit est le seul de ces instruments qui ait été diminué de longueur par l'usage qu'on en a fait. Tous les autres sont tels que s'ils venaient d'être fondus.

Un anneau allongé de 0 4^{m} ayant au milieu de son grand côté une tige de quatre millimètres, de laquelle part une nouvelle tige de 0 15^{m}, parait avoir servi de

boucle à un ceinturon ou à une courroie. Un autre anneau, de 0 4c de diamètre, dont la coupe est ovale, est travaillé avec soin. On en rencontre souvent dans les localités habitées par les Gaulois, et leur usage a dû s'appliquer à une multitude de besoins.

Quatre dispositions d'anneaux plus petits, 0 25m à 0 28m de diamètre, réunis trois par trois, ont vivement sollicité la curiosité des archéologues. On les a trouvés à Vaudrevange, réunis quatre par quatre et il y en avait aussi quatre paires ; nous pensons qu'ils étaient destinés à être agités et à faire du bruit. Nous avons vu, à Alger, un nègre du Soudan secouer vaillamment un grand anneau de fer dans lequel étaient passés une vingtaine d'anneaux de même métal tandis que son voisin brandissait une corne d'antilope aux deux extrémités de laquelle étaient des dispositions d'anneaux semblables aux nôtres.

C'étaient les sistres de ces peuples barbares, et ils s'en servaient pour exciter à la danse, comme on le faisait jadis en Egypte, en Grèce et à Rome dans les mystères d'Isis. En Suisse, aujourd'hui, les traîneaux des enfants ont, au-dessous du siége, une tringle munie d'anneaux de fer qui, par leur cliquetis, provoquent l'attention des passants et leur font éviter le choc de ces véhicules rapides. Avant l'invention des cloches et des grelots, on a dû se servir fréquemment de ce mode de transmission du son.

Ces réflexions nous amènent à parler d'un objet destiné uniquement à faire du bruit et qui, dans notre collection, comme dans celle du château de Saint-Germain, est considéré comme un spécimen admirable de l'industrie métallurgique. C'est un disque sonore de 0m 23c de diamètre, percé, dans le milieu, d'une ouverture de 11c, et, à sa base, d'une petite ouverture ronde de 0 25c, destinée à prolonger le son. Deux disques de 0 8c, également percés d'une ouverture ronde de 0 45m, sont suspendus par un anneau mobile à la tige d'attache, et leur choc, sur le grand disque, détermine un bruit analogue à celui des

cymbales. Ces trois disques ont été forgés au marteau, afin de leur conserver la qualité du son, tandis que les tiges d'attache sont de bronze fondu. Quatre rivets fixent le grand disque à sa tige et un seul rivet retient chacun des petits disques. Ce travail a été fait avec tant de précision qu'il faut une attention soutenue pour distinguer la tête des rivets sur les tiges. Les bélières que surmontent les tiges sont usées au point de frottement, ce qui indique que cet instrument a été souvent employé. Le grand disque a été gravé au burin sur les deux faces. Des lignes concentriques, très-finement déterminées, alternent avec des parties unies, et de cette disposition naît un ornement d'une grande simplicité et d'une gracieuse élégance. Observons, toutefois, que les petits disques ne se présentant à l'œil que sous une seule face, n'ont été gravés que sur un seul de leurs côtés.

Le diamètre de notre instrument est de 6 centimètres moindre que celui de Vaudrevange, et le trou reperçé à sa base est rond, tandis que celui de Vaudrevange forme une échancrure en forme de croissant. Sauf ces légères différences, les deux instruments sont semblables. On dirait qu'ils sortent de la main du même ouvrier.

Je repousse l'idée qu'ont émise quelques personnes que ces disques ont fait partie du harnais d'un cheval ou du mobilier d'un char.

En Alsace, en Suisse et en Allemagne, les chevaux de voiture portent des disques de cuivre destinés à relier entre elles les différentes pièces de leur harnais ; mais je n'ai pas remarqué ou entendu dire qu'on s'en soit jamais servi en guise de clochettes ou de grelots.

J'incline à penser que ces diques et ces anneaux, qui ont leurs similaires dans les trois trouvailles de Vaudrevange, de Frouard et de Clermont, étaient des instruments destinés à faire du bruit autour du chef et à prévenir le peuple de son approche. Non seulement l'usage d'annoncer le chef du pouvoir par le son des instruments

existe encore chez les peuples demeurés barbares, mais il a lieu chez nous toutes les fois qu'un de nos chefs militaires, politiques ou religieux, fait son entrée quelque part ou convoque la population.

Quant aux kelts et autres instruments de bronze dont un seul a été usé par le travail, nous sommes disposés à présumer qu'ils étaient portés autour du chef, comme les faisceaux et les enseignes près du consul, pour attester son autorité.

On a trouvé une épée de bronze à Vaudrevange, et elle est fort belle. Nous n'avons eu rien de semblable, soit que l'épée ne fît point partie du mobilier funéraire de Frouard, soit qu'elle n'ait point été rencontrée par l'ouvrier terrassier. L'épée était l'arme distinctive du chef, et il est probabe que le tumulus de Frouard n'en était pas dépourvu.

Nous n'avons pas moins de dix-sept bracelets de bronze. Sept d'entre eux sont massifs, les dix autres sont creux. Un seul est tout à fait lisse; il est massif. Huit d'entre eux sont décorés d'une ornementation semblable. Ils ne diffèrent que par la grandeur du diamètre, qui varie de 7 à 10 centimètres, pris à l'extérieur. Leur coupe, dans la partie où ils sont le plus épais, est de 7 à 12 millimètres. L'ornementation de ces bracelets consiste en lignes d'un léger relief, se reproduisant à intervalles égaux sur toute l'étendue du bracelet ou disposés par groupes alternés avec des surfaces unies. Ces bijoux sont d'une excellente forme et d'une grande finesse d'exécution.

Le tumulus de Vaudrevange a donné quatorze bracelets d'une forme différente des nôtres. La beauté de leur galbe, la patine verte dont ils sont recouverts les font remarquer par toutes les personnes qui visitent le Musée de Saint-Germain. Le terrain dans lequel ont été trouvés nos bracelets ne leur a point donné la patine qui ajoute encore du prix aux objets antiques, quoiqu'elle en altère

légèrement la forme. Nos bracelets n'offrent point cet empatement et sont de la plus belle conservation.

Dans l'état actuel de nos connaissances, il est bien difficile d'attribuer une époque certaine au travail de ces bronzes. Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que ces objets sont contemporains de ceux qui ont été trouvés aux stations du bronze en Suisse et dans les tumuli de la vallée du Rhin.

Le savant conservateur du Musée de Saint-Germain, M. Alexandre Bertrand, leur assigne une date éloignée de nous, au moins 2,600 ans, et les considère comme les témoins de relations commerciales ou autres entre les contrées du Nord, le Danemark particulièrement, et celles du Midi, à une époque antérieure, au moins quant au nord de la Gaule, à tout document écrit.

Ch. COURNAULT.

NÉCROLOGIE.

Le vénérable abbé Charlot (Joseph-Auguste), chanoine honoraire, un des plus anciens membres de la Société d'Archéologie lorraine, est mort le 5 avril dernier à Nancy, où il était né le 21 février 1804. Vicaire à Rosières-aux-Salines en 1827, curé de Laneuvelotte trois ans après, il se retira, en 1844, dans sa ville natale. Sa charité était inépuisable. Collectionneur infatigable, surtout de ce qui concernait l'histoire ecclésiastique de la Lorraine, il mettait avec la plus grande amabilité les trésors bibliographiques qu'il possédait à la disposition des travailleurs, dont il savait encourager et diriger les études. A. B.

—

A l'occasion de la réunion des Sociétés savantes, notre laborieux confrère M. Olry, d'Allain, a été nommé officier d'Académie.

Un autre de nos confrères, M. Ch. Cournault, conservateur du Musée lorrain, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.



JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 avril 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission et présentation de membres.

Sont admis comme membres titulaires de la Société : MM. Victor de Metz et Maurice de Faultrier, anciens officiers ; Antoine de Metz-Noblat, avocat ; Emile Michel, peintre, et Bodard, horloger à Nancy.

Sont présentés comme candidats : MM. Xardel, industriel à Malzéville, par MM. J. Madelin, Lepage et Bretagne ; Claude, ancien inspecteur des forêts, par MM. E. Elie, Lepage et Wiener, et Stanislas Thomas, par MM. Jules Gouy, Lepage et l'abbé Guillaume.

Ouvrages offerts à la Société.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 13e série, 4e trimestre 1873.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tome XI, 1871, 72, 73.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, tome V, 2e, 3e et 4e trimestres 1873, nos 77, 78 et 79.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loire; février et mars 1874, nos 99 et 100.

L'Indicateur de l'archéologue ; février et mars 1874, nos 14 et 15.

Table générale des *Bulletins du Comité des travaux historiques et de la Revue des Sociétés savantes,* par Octave Teissier. Paris, impr. nationale.

Lectures.

M. Jules Renauld lit un opuscule *sur les anciens produits gastronomiques les plus renommés de la ville de Nancy.*

M. Bretagne donne lecture d'un travail *sur le trésor de Sionviller.*

La Société vote l'impression de ces deux ouvrages dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

MÉMOIRES.

ICONOGRAPHIE LORRAINE. — SAINTE MENNE. — LES CHANOINESSES DE POUSSAY.

L'abbaye séculière des dames chanoinesses nobles de Poussay[1] a eu, grâce à M. E. Gaspard de Mirecourt, les honneurs d'une savante monographie insérée dans un des derniers volumes des *Mémoires de la Société*. En cherchant à compléter aujourd'hui, sous un certain point de vue, le travail de notre zélé confrère, je ne fais qu'utiliser quelques notes prises sur les lieux, et commencer une série d'études iconographiques sur la Lorraine, série destinée à servir de supplément à ce qu'a écrit, sur le même sujet, Soliman-Lieutaud[2].

Guenebault dans son *Dictionnaire iconographique*[3], cite deux portraits de sainte Menne ; le premier figure au bas de la couverture primitive en argent, avec figures et médaillons relevés en bosse, d'un évangéliaire du VIIIe siècle ou environ. Ce manuscrit, un des plus beaux du pays, a été cédé en 1842, par la ville de Mirecourt, en échange de quelques livres. Il appartient maintenant à la Bibliothèque nationale, où il est placé sous le numéro 1118

1. « Dame chanoinesse de l'insigne église collégiale de Sainte-Menne de Poussay », tels sont les titres que nous trouvons dans un acte capitulaire de 1702, concernant la réception de dame Marguerite de Chauvirey.

2. Liste alphabétique de portraits de personnages nés dans la Lorraine, le pays messin, et de ceux qui appartiennent à l'histoire de ces deux provinces, Paris, 1862, in 8°.

3. Encyclopédie catholique de l'abbé Migne.

du catalogue des manuscrits latins. M. Champollion-Figeac, dans le tome II, page 90, de la *Revue archéologique*, a écrit sur cette relique des dames de Poussay une très-curieuse notice, accompagnée d'un dessin. La sainte est représentée debout, les mains élevées, dans l'attitude de la prière ; c'est un beau travail en or fin repoussé[1].

Le second portrait, d'une très grande rareté, montre la fondatrice de Port-Suave, à genoux devant un évêque qui la bénit ; près d'elle, une couronne indique son extraction noble. Deux anges descendant du ciel, lui posent un voile de religieuse sur la tête. *Lepôtre inv. Lanfant sculp.* Au bas de la planche est la vue de l'église de Poussay. D'après Guenebault, elle était honorée à Fontenay-le-Châtel, aux pieds des Vosges, le 3 octobre. Il faut lire Fontenet, chapelle, à 2 kilomètres de Poussay[2].

Dans l'église moderne de Poussay, à main droite en entrant, se trouve un grand tableau très-médiocrement peint, et paraissant remonter au commencement du siècle dernier. « Sainte Manne » c'est ainsi que son nom est écrit, est habillée en abbesse, la coiffe noire nouée sous le menton, le manteau d'étamine descendant jusqu'aux talons, doublé d'hermine, avec collet doublé de même,

1. Le rapport fait, en 1862, par M. Ch. Laprevote, à la ville de Mirecourt sur l'évangéliaire, est cité dans le travail de M. E. Gaspard, p. 122.

La figure de sainte Menne était gravée sur la croix chapitrale en or, portée, à la fin du siècle dernier, par les dames de Poussay. Le ruban était bleu liseré d'or. Jusqu'à présent, il a été impossible de retrouver une de ces décorations. (V. *Mémoire sur les décorations des chapitres de Lorraine*, par Aug. Digot.)

2. Notice sur les reliques de sainte Menne, par M. l'abbé Deblaye, 1861, p. 6.

la guimpe blanche empesée s'arrêtant au milieu de la poitrine, la robe noire fortement busquée. Sous la guimpe descend une croix d'or sans ornements, suspendue à une chaine à mailles entrelacées. D'une main, elle tient sa crosse abbatiale, et, de la gauche, elle reçoit d'un ange descendant du ciel, une large pancarte sur laquelle on lit : L'AN 1043, STATUTS DU CHAPITRE DE POUSSAY. I..... Elle porte ses cheveux blonds en bandeaux. Est-ce le portrait de l'abbesse qui fit faire le tableau ?

Une corbeille, remplie de fleurs blanches, est suspendue au plafond. Ce modeste hommage montre de quelle vénération la mémoire de la sainte est encore entourée.

Enfin, au-dessus d'une porte de maison, près de l'église, dans une niche, on voit une statuette de femme, avec un voile sur la tête, une ceinture autour de la taille, la palme du martyre, à la main, au-dessous :

Ste MENNE

—

ESCOLE POUR
LES FILLES FONDÉ
ET BATIE PAR MTE
BRETON ACIN[1] CURÉ
CH. DE POVSSAY, 1771.

La fondation philanthropique du bon chanoine existe-t-elle encore ? A-t-elle été emportée comme tant d'autres par le souffle révolutionnaire ?

Je ne dirai rien de la chapelle de Sainte-Menne près Blénod-lès-Toul, M. l'abbé Guillaume, dans sa notice

1. Ancien.

sur ce village, en ayant donné une longue description. J'y ai dessiné, il y a quelques années, un bas-relief rempli de naïveté, mais je ne me souviens pas du tout du costume de la fondatrice de Poussay ; sa mention est presque inutile ici, étant postérieure à la Révolution.

Sur le sceau du chapitre, SIGILLVM CAPITVLI PORTVS SVAVIS, entourant un champ « d'or » à un portail d'église « de sinople » (blason de l'abbaye[1]).

Les portraits gravés des chanoinesses de Poussay sont très rares ; on ne connait que ceux de la belle de Ludre. Feu M. le conseiller Beaupré possédait dans sa collection, le portrait de cette dame en Madelaine[2]. Le savant lotharingophile contestait la véracité du tableau du Musée de Nancy représentant la célèbre chanoinesse.

Enfin, lors de la vente Antoine, de Lunéville, il y avait, parmi ses tableaux, dont beaucoup provenaient du château de Léopold, un très-beau portrait de Charlotte de Beauvau, abbesse de Poussay, née en 1717, coadjutrice, puis abbesse en 1730, mariée au marquis de Bassompierre en 1734. La princesse, poudrée, décolletée, est revêtue d'une robe blanche qui n'a rien de monastique ; de sa coiffe noire de chanoinesse, relevée sur le côté par une brillante aigrette, descend un large ruban noir qui tombe en écharpe de droite à gauche. Le

1. Armorial de 1696. (Bibliothèque de Metz, ms.)

2. Il y en a, d'après Lieutaud, quatre : un par A. Arnoud, un autre par P. Schenk d'Amsterdam, les deux autres se trouvaient à Paris chez J. Mariette et chez A. Trouvain, tous in-folio, en pied.

Il en a été tiré quelques photographies. L'original, attribué à Mignard, est chez Madame la comtesse douairière de Ludre. La tombe de la belle de Ludre était dans l'église des dames du Saint-Sacrement à Nancy. (V. *La belle de Ludre*, 1861.)

manteau, doublé d'hermine, est attaché à gauche sur l'épaule par une riche agrafe.

Nous n'avons pu distinguer, sur le tableau, les détails de cette agrafe, ni ceux de la croix suspendue aux écussons de Beauvau-Ligniville. C'est à cette princesse, qui parut avec éclat à la cour de Stanislas, que Voltaire adressa ces vers, plus que médiocres :

Avec cet air gracieux,
L'abbesse de Poussay me chagrine, me blesse,
De Montmartre la jeune abbesse
De mon héros combla les vœux ;
Mais celle de Poussay l'eût rendu malheureux.
Je ne saurais souffrir les beautés sans faiblesse[1].

L'église de Poussay, qui est moderne, non orientée, est couronnée par la statue de saint Maurice, son patron. La cour où se trouve le vaste puits du couvent rappelle seule les bâtiments claustraux. Sur un mur, on lit :

CE
CLOISTRE
A ESTÉ
REPARÉ
EN L'AN
1724
PAR LE
CHAPITRE
DE
POUSSAY.

1. Edition Didot, 1825, t. IV, poésies mêlées, p. 274, n° CIV, *à Madame de Bassompierre, abbesse de Poussai* (sic). Les éditeurs ont placé à tort ces vers à la date de 1736. (V. la table des matières, p. 245.) Lolote de Beauvau était sœur de la marquise de Boufflers (la mère du chevalier) et de la maréchale de Mirepoix, etc.

On voit, dans une maison du village, l'inscription mortuaire de la chanoinesse Louise de Chauvirey (1651).

La position de l'abbaye, sur une hauteur était parfaitement choisie au point de vue du pittoresque. Un des bâtiments, donnant sur l'escarpement qui domine le Madon, conserve encore le dessus d'une porte taillée en ogive avec les deux blasons de Beaufremont et de Germiny. Un chapiteau roman, souvenir de l'ancienne église, est encastré dans le mur d'une grange. Plus loin, est la promenade des Dames, belle avenue dè tilleuls séculaires, qui conduit à Mirecourt.

Les reliques de sainte Menne sont déposées à Puzieux, annexe de Juvaincourt (Vosges). Son chef est conservé chez un habitant de Mirecourt.

ARTHUR BENOIT.

LES SAVETIERS DE NANCY.

Le 20 juillet 1773, le lieutenant général de police de Nancy fit signifier au maître en charge des savetiers de cette ville, un ordre ainsi conçu :

« Le maître en charge des savetiers signifiera à son
» corps qu'il leur est fait défenses de travailler dans les
» rues.

» Nancy ce 20e juillet 1773.

» Signé : URION[1]. »

Le lendemain 21, le maître en charge du corps adressait à la Cour souveraine la requête suivante :

1. Au bas de cet ordre est écrit d'une main peu exercée, cette mention : Les deux cource seront paiyé par le maitre du corps.

« A Nosseigneurs,

» Nosseigneurs de la Cour souveraine de Nancy ;

» Supplie très humblement Nicolas Niclot, en qualité de maitre en charge du corps des savetiers des villes et faubourgs de cette ville,

» Disant, qu'en vertu d'un ordre à luy envoyé le 20e du présent mois de juillet par Mr Urion en sa qualité de lieutenant général de police, cy joint, il a été obligé par obéissance à Iceluy, d'avertir son corps de ne plus, à l'avenir, travailler dans les rues, mais le cœur néantmoins navré de douleurs pour bien des pauvres du corps et dont le nombre est plus grand en indigence qu'en richesse ; c'est pourquoi que la conscience du suppliant l'oblige d'en venir faire ses très humbles et très respectueuses remontrances en laditte qualité aux pieds de la Cour, pour un bien public, en la suppliant en toute humilité d'avoir la bonté et la charité d'observer que si cet ordre ci-joint subsistoit, tout le corps entier seroit à jamais perdû, sans la plus grande partie ne plus pouvoir gagner leurs pauvres vies et celles de leurs nombreuses familles, payer leurs débits de ville, ceux du domaine du Roy, industrie, à leurs locations et leurs pauvres petits entretiens.

» Par les raisons 1° que les pauvres savetiers en plus grand nombre qui travaillent soit dans des coins de ruës, ou au devant des maisons du consentement des propriétaires, rendent services aux pauvres étrangers et passants mal chaussés, même aux pauvres de cette ville, soit pour r'accomoder leurs souliers, ou en acheter des vieux en évidence, n'ayant pas les moyens d'en acheter des neufs, ni de s'en faire faire.

» 2° Que tous les pauvres savetiers se réfugient comme

ils peuvent, avec leurs nombreuses familles, soit dans une chétive chambrette du reculorum d'une maison, soit en bas, soit au premier étage, ou au plus haut de 3 à 4 étages, plutôt sur le derrière que sur le devant.

» 3° Ainsy, comment, touttes personnes, soit de la ville, soit de la campagne, pourroient deviner leurs demeures s'ils ne les trouvoient dans un coin de ruë, ou au devant des maisons non embarrans à personnes, et que d'ailleurs les propriétaires des maisons leurs permettent, sans néantmoins baraques qui ne sont abolies que du temps de Mr Viot.

» 4° Or, comment donc, un savetier du riche aux pauvres, et du pauvre aux plus riches, pourroit-il annoncer sa demeure, le pauvre chaumeroit, et comment le public et les étrangers et passants pourroient-ils donc la découvrir, si ce n'est en le voyant au coin d'une ruë et au devant d'une maison non génants au public, y travaillent actuellement sans baraques comme abolïes, et dont la possession pour ce dernier article est immémorial, et celuy des baraques étoit déjà antérieur, malgré qu'elles ne subsistent plus, car à Paris, à Metz, et même dans toutes les autres villes du royaume, elles subsistent encore aujourd'huy.

» 5° Enfin c'est que le corps des savetiers n'est nullement compris dans le code de police homologué par arrêt de la Cour, c'est pourquoy le suppliant en sa qualité de maitre en charge d'iceluy, vient se jetter aux pieds de la Cour pour en soutenir tous les membres, et dont la plus grande partie, moureroit de faim, et seroit chomante en ouvrage, et gémissante, si cet ordre ci-joint subsistoit, motifs de la présente.

» Ce considéré, Nosseigneurs, vù l'ordre ci-joint, de

Mr le lieutenant général de police, et sans s'y arrêter, permettre à tous les membres du corps dont s'agit de travailler aux coins de ruës ou au devant des maisons du consentement des propriétaires d'icelles, comme de l'ancien temps immémorial pour l'utilité des personnes étrangères et passantes et du public de cette ville, même des domestiques de maisons de l'un et de l'autre sexe, et le suppliant en sadite qualité, a signé les présentes pour le bien et l'interrêt de son corps, et celuy du public, et la Cour fera bien des grâces et justices aux pauvres maitres savetiers, et à bien des pauvres gens, étrangères et passantes.

» Signé : Nicolas NICLOT.

En marge de cette requête, se trouve la mention suivante : « Soit communiqué à M. le lieutenant général » de police pour s'expliquer incessamment.

» A Nancy, le 22 juillet 1773.

» Par ordonnance de la Cour,

» Signé : MATHIEU. »

Le lieutenant général de police, mis en mesure de s'expliquer sur le bien fondé de son arrêté d'interdiction, donna, de la manière suivante, ses explications par écrit :

« La liberté des rües est un des objets qui doit essentiellement occuper la police. Il est de notoriété que, dans toutes les villes, il est défendu à tous artisans de les géner et embarrasser ;

» Cette défense a été faite particulièrement aux savetiers de Nancy mais elle a eu le sort de presque tous les règlemens ou avertissemens des officiers de police qui n'ont d'exécution que dans le moment de leur promulgation ou de leur annonce ; surtout en cette ville où les

citoyens d'un certain ordre sont habitués de vivre dans une indépendance obsolue, ûsent même de menace, et se repandent en injure, lorsqu'on veut les astreindre à la règle : tels sont tous les ouvriers de Nancy, notamment les savetiers qui sont au nombre de cent seize.

» Un galant homme méprise les injures ; mais enfin elles le fatiguent, lorsqu'elles sont poussées à l'excès ; et si un lieutenant général de police n'est soûtenû par ses supérieurs, il deviendra le jouet d'une populace sur laquelle il doit porter une attention particulière, pour le maintien du bon ordre.

» Il n'y a presque point de rües en cette ville où il n'y ait un ou même plusieurs savetiers établis. Le fait est vrai ; et la Cour souveraine en sera persuadée, si elle veut se rappeler qu'ils sont au nombre de cent seize ; ils interceptent les revers de cassis par leurs baraques, leurs tables, leurs hottes, savates et leurs avant toits, etc. ;

» Le lieutenant général de police leur a ordonné maintes fois et fait donner l'ordre de se retirer ; mais toujours inutilement.

» Le 17 du courant, les savetiers qui étalent au marché des halles portèrent leurs plaintes de ce que ceux qui sont dans les rües, y étaloient, ce qui leur causoit un préjudice considérable. En conséquence le lieutenant général de police fit comparoitre les maitres auxquels il donna l'ordre joint à leur placet ; mais au lieu de s'y conformer, presque tous affectèrent le lendemain de se repandre dans les rües.

» Le lieutenant général de police s'étant aperçu de cette affectation indécente, manda un particulier qui s'était établi dans la petite rue du Ciseau d'Or au devant de la veuve Leseure ; ce dernier se fit accompagner du

maître en charge ; et l'un et l'autre manquèrent au lieutenant genéral au point qu'il fût obligé de les punir de prison.

» Les savetiers doivent travailler chez eux, ainsy que tous autres artisans, et ne point incommoder le public, en occupant les rues. Ils peuvent montrer leur profession par une enseigne ; et à l'égard de leur débit, ils ont la ressource de trois marchés par semaine aux halles où ils ont droit d'étaler.

» Signé : URION. »

(Communication de M. DIEUDONNÉ BOURGON.)

UN COMPTE DE TAILLEUR DE CHARLES IV.

Nous ne savons quel plaisant du XVII[e] siècle faisait loger le duc de Lorraine, chassé de ses états et à bout d'efforts et de ressources, *à l'hôtel de Notre-Dame d'Espérance* : c'est aussi là que Charles IV mettait volontiers en pension ses propres fournisseurs, même, semble-t-il, lorsque ses opérations de commerce sur son armée lui eurent valu la réputation du plus riche souverain de l'Europe. La pièce suivante, que nous transcrivons sur l'original, en est un témoignage aussi curieux qu'authentique, et nous a paru mériter à ce titre de trouver place dans le *Journal* de la Société.

A son Altesse.

Supplie treshumblement Anne Guiart vefve de feu Nicolas Dupont vivant tailleur d'habit et valet de chambre de V. A. laquelle charge il a financé en donnant deux cent escus d'or que V. A. luy fit donner à la vefve Cochet, lequel ayant rendu service à V. A. l'espace de trente ans et ayant tousiours deboursé ses deniers pour ouvrage qu'il a fait depuis ledit temps sans en avoir

jamais eu un solz, ladite suppliante se trouvant présentement chargée de trois enfans qu'elle tasche à eslever le mieux qu'elle peut pour rendre un jour service à V. A., ce qui luy sera du tout impossible si Elle ne daigne avoir compassion de ladite suppliante en luy faisant quelque bien.

A ces causes, Monseigneur, Il plaise à V. A. en considération desdits services, et advancemens faicts pour ledit travail, engager à la suppliante la cense de la Tour d'Amermont et ses dépendances, qui est de la prevosté de Noulroy le Sec, qui peut contenir environ trente jours à la Roye avec dix ou douze faulchées de preys, racheptable de quelle somme il plaira à V. A. Et la suppliante priera Dieu pour la santé et prospérité de V. A.

Au dos de la pièce se lit l'ordonnance suivante :

Veue la requeste d'autre part, Nous avons accordé et accordons, à la supliante, sa vie naturelle durante, la cense de la Tour d'Amermont prevosté de Nonroy le Sec, avec ses appartenances et deppendances, pour en jouyr, et user, ainsy que nous avons fait, jusqu'à présent. Ordonné et ordonnons que la presente concession sera enregistré, et entherinée en notre Chambre des comptes de Bar, et par tout, où il faudra. Avec deffence à tous nos Officiers et Justiciers qu'il appartiendra d'y troubler ladite supliante. Car ainsy nous plaist. Expédié en Conseil à Bar, le trente et uniesme d'Aoust, mil six cents soixante et un, par le sieur d'Hoffelize Conseiller d'Estat, et Maistre des Requestes ordinaire en Nostre Hostel.

Cæsar d'Hoffelize.

Simon[1].

Le tout est revêtu d'un sceau plaqué en cire rouge, aux armes pleines de Lorraine.

On voit que la date de la pièce correspond à celle du retour de Charles IV et les trente ans de service gratuit du tailleur valet de chambre Nicolas Dupont aux trente années de la première captivité de la Lorraine.

J.-A. SCHMIT.

1. *Collection de Lorraine,* tome 104, fol. 222-233.

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Notre vénérable confrère M. de Saint-Florent a bien voulu céder au Musée lorrain la collection de gravures, lithographies, dessins originaux, etc., qu'il a passé une partie de sa vie à former, avec une patience et une persévérance infatigables. Cette collection est renfermée dans 40 portefeuilles étiquetés, qui ne renferment pas moins de 7,708 feuilles, d'un même format, sur lesquelles sont montées les pièces, toutes régulièrement encadrées; beaucoup de feuilles portent plusieurs pièces, lorsqu'elles sont de petite dimension. Voici un aperçu très-sommaire de ce que contiennent les portefeuilles :

Diverses, en très grand format	261
Portraits classés	3,320
Mélanges divers	284
Sceaux, méreaux, etc	104
Armorial lorrain, grand nombre, sur	116
Plans et cartes	418
Vues et monuments de Nancy	504
id. de Nancy extrà-muros	203
Vues des villes et communes de la Meurthe	708
id. id. des Vosges	242
id. id. de la Meuse	148
id. id. de Metz et Moselle	353
Œuvres de Callot	1,048
Total des feuilles	7,708

Les amateurs scrupuleux, qui n'estiment que les magnifiques épreuves, seraient sans doute en droit de critiquer bien des pièces rassemblées par M. de Saint-Florent; lui-même ne s'est jamais dissimulé les imperfections de sa collection, mais, ce qui en fait le mérite,

c'est son ensemble, c'est la quantité de pièces qu'elle renferme, et dont souvent celles qui peuvent passer pour médiocres comme œuvres d'art, offrent un grand intérêt au point de vue historique. M. de Saint-Florent n'a rien dédaigné, et il a bien fait, car telle méchante *image* que d'autres collectionneurs ne se seraient pas même donné la peine de ramasser, est fort utile à consulter et a un grand prix parce qu'elle est devenue introuvable aujourd'hui.

A ce titre et à bien d'autres, la collection de notre confrère est infiniment précieuse, et le Comité ne saurait trop le remercier d'avoir bien voulu la lui abandonner.

NÉCROLOGIE.

La Société vient de perdre encore un de ses membres, qu'entouraient l'estime et les sympathies de tous ses confrères : M. L. Christophe, imprimeur-lithographe, mort le 29 avril dernier, dans sa 58e année. La Société, qui avait toujours eu à se louer de son obligeance et de son extrême désintéressement, fait en lui une perte réelle. Au milieu de ses nombreuses occupations et en dépit du travail le plus assidu, M. Christophe avait su trouver le temps de se former une intéressante collection, surtout en médailles et en monnaies lorraines. Il s'était plu aussi à rassembler des objets de toute espèce, et en avait fait un petit musée dont il était fier à juste titre. Notre confrère emporte les regrets et le meilleur souvenir de tous ceux d'entre nous qui l'on connu et avaient été à même de l'apprécier comme il le méritait.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 mai 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 10 avril est lu et adopté.

Admission de membres titulaires.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. Xardel, industriel à Malzéville ; M. Claude, ancien inspecteur des forêts, et M. Stanislas Thomas, secrétaire de M. Jules Gouy.

MM. Victor de Metz et Bodard adressent à la Société leurs remercîments au sujet de leur admission comme membres titulaires.

Le Président dépose sur le bureau les Tables des vingt-deux premiers volumes des *Bulletins* et *Mémoires de la Société*, et des quinze volumes de *Documents sur l'histoire de Lorraine*, préparées par M. Arthur Benoit, revues et complétées par MM. Ch. Laprevote et Henri Lepage.

Un exemplaire de ces Tables sera adressé à chacun des membres de la Société, soit avec le premier numéro du Journal, pour les membres habitant Nancy, soit avec le prochain volume des *Mémoires* pour ceux qui résident au dehors : les membres futurs en recevront également un exemplaire aussitôt leur admission prononcée.

M. Bonnabelle, de Bar-le-Duc, a adressé à M. le Président une notice sur Dun-sur-Meuse, en le priant de la soumettre à la Société : la lecture de cette notice sera portée à l'ordre du jour d'une des prochaines séances.

M. Clesse, de Conflans, avait adressé à M. le Président un travail sur le patois lorrain, qu'il destinait à la Société ; mais l'Académie de Stanislas ayant, dans sa séance du 19 décembre dernier, exprimé l'intention de réunir sur cette matière tous les documents possibles, il a été reconnu plus utile, et cela d'accord avec M. Clesse, de transmettre ce travail, comprenant une grammaire et un dictionnaire patois lorrain du canton de Longwy, à l'Académie, qui, sans doute, y trouvera des renseignements à joindre à ceux qu'elle possède déjà sur le même sujet.

Le Président annonce à l'Assemblée que le Comité du Musée a, dans sa séance du 25 avril dernier, sur la

proposition du Bureau, et ensuite de l'avis d'une sous-commission chargée d'examiner l'état de la question et de s'entendre avec M. de Saint-Florent sur les bases d'un traité, acquis de ce dernier la belle et nombreuse collection de gravures, lithographies et dessins relatifs à l'histoire de Lorraine que cet infatigable et zélé collectionneur avait réunis pendant près de quarante années. M. de Saint-Florent, mû par un sentiment patriotique qui l'honore, et désireux de laisser entier l'œuvre qu'il avait eu tant de difficultés à composer, a généreusement consenti à le céder au Musée lorrain[1].

La Société, dont plusieurs membres ont une parfaite connaissance de l'importance historique de la collection de M. de Saint-Florent, déclare, en tant que besoin serait, donner son approbation pleine et entière aux décisions prises par le Comité à cet effet, et vote des remercîments à M. de Saint-Florent pour la bonne grâce et le sentiment de bienveillance avec lesquels il a agi envers le Musée historique lorrain.

Cette collection, qui sera placée provisoirement chez M. Laprevote, secrétaire de la Société, où se trouve déjà la bibliothèque provenant de M. l'abbé Marchal, sera, par les soins du Bureau, assurée contre tous risques d'incendie, au moyen d'un avenant qui devra comprendre également les tapisseries provenant de la tente de Charles-le-Téméraire et tout ce qui reste au Musée lorrain et qui se trouve actuellement déposé au Palais ducal.

1. Voy. le dernier numéro de ce Journal, p. 99.

Ouvrages offerts à la Société.

Petite géographie de l'arrondissement de Toul, par E. Olry.

Mélanges numismatiques, n° vi. — *Monnaies municipales de Metz sous les rois de France*, par M. Ch. Robert. Planche. (Extrait de la *Revue numismatique*.)

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, tome III.

Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte-d'Or, tome VIII, 1870 à 1873, in-4° ; figures.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, tome III, 1873.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1873, 27e vol. (7e de la 2e série).

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille, années 1872, 1873, 1874.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XIV.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, tome IX, 1872-1873.

Comité archéologique de Senlis. — Comptes-rendus et mémoires, année 1873.

L'Indicateur de l'archéologue, bulletin mensuel illustré, dirigé par Am. de Caix de Saint-Aymour, n° 16 ; avril 1874.

Description d'une statue trouvée au Mesnil-sous-Lillebonne, par A. Devaux.

S. P. Q. R. — *Bulletino della Commissione archeologica municipale*. Novembre-décembre 1873. – *Roma*.

Lectures.

Le travail de M. A. Benoit, lu à la séance du 9 mai 1873, pour lequel des dessins sont soumis à la Société, sera imprimé dans le prochain volume des *Mémoires*, en supprimant ce qui ne se rattache pas exclusivement à la Lorraine.

Il est donné lecture du commencement d'une notice de M. Olry sur *le Château de Tumejus et la Blaisière*, dont la suite est remise à la prochaine séance.

MÉMOIRES.

—

LES AUTELS DE DENEUVRE.

M. Payard, ingénieur chimiste à la cristallerie de Baccarat, vient de faire une découverte dont les résultats intéresseront les archéologues de notre pays. Sur une petite éminence qui s'étend parallèlement à la partie méridionale des murs de Deneuvre, et qui forme ce que nous appelons une contre-escarpe, M. Payard fit fouiller un espace de 4 ou 5 mètres carrés, et, à 1^{m} 50 de profondeur, il trouva des murs reliés entre eux et ayant 0^{m} 50 à 0^{m} 60 d'épaisseur. Ces murs étaient construits en moellons et mortier, et étaient coupés, à angle droit, par deux autres murs distants l'un de l'autre de 1^{m} 80. Dans la portion située à l'est, M. Payard rencontra les fûts de deux autels. Le premier mesure 1^{m} 30 de hauteur, 0^{m} 36

de largeur et 0m 38 d'épaisseur ; le second a 1m 25 de hauteur totale et 0m 34 sur chacune de ses faces ; tous deux ont une base plus développée que les fûts et sont surmontés d'un couronnement orné de moulures que supporte cette disposition de nappe enroulée et de plateau creux qui se trouve généralement sur les autels. Aucun d'eux ne présentait d'inscription qui pût donner de renseignement sur la divinité à laquelle ils avaient été consacrés. M. Payard trouva bien deux torses d'animaux sculptés dans du grès, au quart de leur grandeur naturelle et qui peuvent avoir été des simulacres de panthères ; mais induire, d'après ces seuls vestiges, que les autels étaient dédiés à Bacchus, serait peut-être un peu téméraire. Le plus grand des autels était le mieux travaillé.

M. Payard avait été amené à faire ces fouilles par la découverte de monnaies romaines qu'on rencontrait toutes les fois qu'on remuait la terre en cet endroit ; aussi prit-il le soin d'examiner attentivement le sol En une seule journée il recueillit environ quatre cents monnaies de bronze répandues dans une terre noirâtre mêlée de charbons, d'ossements de mouton brisés et de d fenses de sanglier. Il mit aussi de côté trois lampes en terre et un grand nombre de fragments de vases en terre noire, unis ou couverts de stries, ainsi que des tessons de vases de terre rouge, dite de Samos, que l'on trouve toujours dans les terrains occupés jadis par les Romains. Mais la découverte la plus intéressante est celle de deux vases dont M. Payard a pu rapprocher assez de fragments pour en donner une idée assez complète et les déterminer. Ce sont des coupes à boire, d'une forme élégante, et qu'il n'est pas ordinaire de trouver dans les fouilles

exécutées en Lorraine. J'en ai vu de semblables à l'exposition qui eut lieu à Bonn en 1868, et on m'assura qu'on en trouvait surtout aux environs de Cologne, où il y en avait une fabrique. Ces vases, généralement ornés de pampres et de raisins, offrent un intérêt particulier à cause des inscriptions cursives qui s'y trouvent tracées avec de l'argile blanc, qu'on nomme, en termes de fabrique, barbotine. On y lit des vœux en faveur du propriétaire ou des exclamations bachiques.

Ce n'est pas la première fois que je rencontre des produits céramiques de Cologne dans le département de la Meurthe. Les fouilles exécutées à Scarpone m'en ont fourni des fragments bien déterminés. Il est très-probable que c'était par la Moselle qu'arrivaient, dans nos contrées, les poteries des bords du Rhin et de la Moselle inférieure, alors que Trèves était la métropole de la seconde Belgique.

La surface de ces vases de terre noire était couverte d'un vernis brillant sur lequel le potier avait déposé au pinceau des ornements en terre blanche d'un relief de deux à trois millimètres. Ce sont des rinceaux de vigne et des grappes de raisin dont on a coloré les fruits au moyen d'un glacis roussâtre. Les vases de Deneuvre ne portent pas d'inscription. Les monnaies recueillies par M. Payard, dans ses différentes fouilles, sont au nombre de 800 au moins. Elles sont en bronze, sauf deux ou trois, du Haut-Empire, qui sont en argent. Leur examen peut servir à établir que le paganisme conserva des sectateurs à Deneuvre jusqu'à la fin de l'empire d'Occident, et que les autels ne furent brisés qu'au commencement du v[e] siècle, puisque, jusqu'à cette époque, on y porta des offrandes. On trouve, en effet, parmi ces monnaies,

des pièces frappées à l'effigie des empereurs ou impératrices, depuis les Antonins jusques et y compris Honorius et Triadius. Celles des premiers temps sont peu nombreuses; mais, à partir de Constantin, on rencontre presque tous les types des empereurs et impératrices. Elles sont en petit bronze et proviennent probablement des offrandes faites aux dieux tutélaires dont les autels s'élevaient en avant des murs de Deneuvre.

Charles COURNAULT.

LA PIXIDE DE VIVIERS OU WEYERSTEIN.

Des fouilles récentes viennent de faire connaître de la manière la plus incontestable quel était l'emplacement qu'occupait le Weyerstein (le couvent de Viviers), démoli en 1390 par les bourgeois de Sarrebourg révoltés contre leur gouverneur, le comte de la Petite-Pierre.

Il y a quelques années, j'ai publié, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, une notice sur ce couvent de Dames prêcheresses, situé dans la commune de Hoff, aux portes de Sarrebourg, entre les grands arbres d'un jardin anglais, le cours sinueux de la Sarre et le chemin de fer de Paris à Strasbourg.

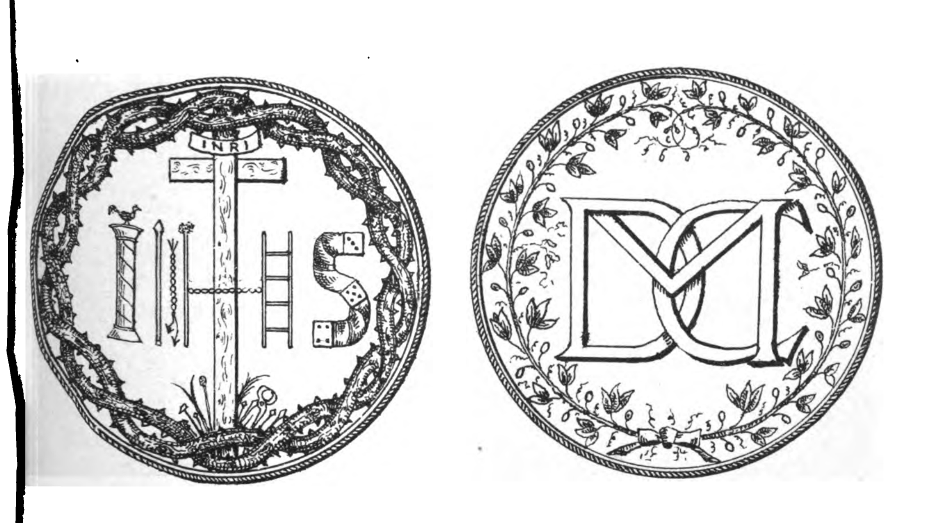
A la Révolution, le Weyerstein fut saisi, malgré l'opposition de son frère, J.-B. Maurice, « citoyen actif de la ville de Sarrebourg », sur François Maurice, prêtre déporté, vicaire à Angviller, parti pour l'Allemagne.

Le nouveau propriétaire, en faisant exécuter des travaux d'assainissement en 1870, retrouva des places entièrement pavées de briques historiées, semblables à celles de l'ancien château de Sarrebourg, dont les prin-

SCEAU DU COUVENT DE VIVIERS.



PYXIDE DE LA CHAPELLE DE VIVIERS.



Autog. CHRISTOPHE & Cie Nancy.

cipaux types ont été déposés au Musée lorrain avant la guerre. Ces types sont le lion, l'aigle, le dragon, des fleurs, etc. Quelques-unes de ces dalles avaient conservé leur vernis.

On trouva aussi un denier en argent de Baudouin de Luxembourg, archevêque de Trèves (1308-1354), le prélat qui figure dans la guerre des quatre rois, de la Chronique de Metz.

De toutes ces trouvailles, la plus intéressante est la pixide de la chapelle, ou boîte du viatique. Cette boîte est en argent, l'intérieur en vermeil. D'un côté, on voit les instruments de la Passion, combinés de façon à figurer le monogramme de Jésus-Christ (IHS), le tout dans une couronne d'épines. De l'autre côté de la pixide apparaissent, en lettres entrelacées, dans une couronne assez gracieuse, le millésime 1605, formé par les lettres M. D. C. V[1].

Les ruines de l'ancien couvent des Dominicaines avaient complètement disparu lorsque, dans le courant du mois de février dernier, de nouvelles fouilles firent retrouver l'entrée orientée d'une chapelle large de 6 mètres et demi, une porte à un meneau, quelques tombes, sur l'une desquelles on voit une croix alésée, des ossements, un peu plus loin une clef de voûte sans style et des débris de vitraux calcinés.

Espérons que, plus tard, les fouilles donneront des résultats plus satisfaisants pour la partie architectonique

1. Voy. la planche ci-jointe. — D'autres de nos confrères pensent que les lettres en question peuvent être les initiales des noms et prénoms de la personne qui avait offert l'objet au couvent (Note de la Rédaction.)

de ce monument, qui eut à subir de si étranges vicissitudes et qui finit, en dépit de tous les obstacles, par être vénéré comme un lieu de pèlerinage.

ARTHUR BENOIT.

Le hasard m'ayant fait découvrir, au moment où allait s'imprimer la note qui précède, un sceau du couvent de Viviers, il m'a semblé intéressant de le joindre à la planche dessinée par M. Benoit. Il est appendu à un titre de l'année 1256, qui se trouve aux Archives, dans le fonds de la commanderie de Saint-Jean-de-Bassel (H. 3214); en voici le texte :

« Forciora sunt que geruntur, nec aliqua possunt calumpnia perturbari que vigorem trahunt a testimonio litterarum. Sciant igitur presentes ac posteri presens scriptum inspecturi quod nos Henricus de Germenges, provisor domus de Bassala, et Gertrudis, soror mea, partem nostram in bonis et hominibus aput Desselingen residentibus, nostre juredictioni subjacentibus, servili que conditione jure hereditario nobis adherentibus, necnon et partem nostram molendini siti inter Thechenpal et Heselstorf, quod inquam Grisselvingen nuncupatur, pro remedio anime nostre et in remissionem peccatorum nostrorum, ecclesie de Basselen contulimus et assignavimus, de consensu coheredum nostrorum, jure hereditario, quemadmodum tenuimus, et quiete decetero possidendum. Ne vero postmodum hec facta calumpnia valeant perturbari, concessimus, in hujus rei testimonium, presentem cedulam, sigillis Sophie majoris, domine de Gerorldesheiken, et conventus dominarum de Vivario de aput Sarburc roborari. Actum et datum anno Domini m° cc° l° sexto, mense augusti. »

Bassel, qui n'a ajouté à son nom celui de Saint-Jean que depuis l'établissement de la commanderie, en 1446, était alors un couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Augustin. Les autres localités mentionnées dans la charte sont Tarquimpol (Thechenpal), Assenoncourt (Heselstor') et Sarrebourg (Sarburc). Grisselvingen, que je n'ose pas traduire en français, est sans doute le nom donné anciennement au moulin d'Assenoncourt; ce moulin fut ruiné pendant les guerres et acensé, en 1722, à un particulier de Bisping, à charge de le rétablir et de payer un cens annuel de 350 francs.

H. L.

CHRONIQUE.

Le tome VIII des *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* contient un fort intéressant travail de M. Henri Beaune sur *les dépouilles de Charles-le-Téméraire à Berne*. Dans le chapitre II, consacré aux ornements d'église, l'auteur dit que l'on voit à la bibliothèque de cette ville trois « *aournements* ou *tables d'autel de brodeure,* qui sortent, sinon de la chapelle du duc, au moins de celles des seigneurs bourguignons. Le premier est un *antipendium* noir, en pluche de laine, avec deux rayons brodés sur velours, et blasonné aux armes de Bourgogne; au centre, l'écusson du comte de Nassau, fait prisonnier par les Suisses à Nancy. »

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Notre honorable confrère M. Boiselle a bien voulu enrichir la bibliothèque d'une centaine de volumes, dont plusieurs ont une assez grande valeur au point de vue historique et archéologique.

— Un don de même nature a été fait par M. le baron de Dumast, secrétaire perpétuel de notre Société ; il comprend, outre un certain nombre de brochures du donateur : comptes rendus des Congrès archéologiques, 1855-73 ; publications de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, 1838-53 ; de l'Académie de Metz, 1837-71 ; de l'Académie de Lille, 1827-72 ; de la Société d'Emulation des Vosges, 1853-68 ; Bulletin monumental, 1853-66 ; Annuaire de l'Institut des provinces, 1856-70 ; etc., etc.

— M. Morey a fait déposer au Musée le coq de l'ancien clocher de Saint-Epvre.

— M. Godron a donné une petite pièce en argent de Gaspard de la Pierre, archevêque de Trèves, trouvée près du village de Mazerules.

— M. Olry, d'Allain, a offert une monnaie en argent de Charles III, découverte sur le territoire de cette commune.

— M Arthur Benoit a donné : 1° l'Exorcisme de Sébastien Leclerc, d'après la photographie ; 2° deux ex-libris, aussi d'après la photographie, le premier du baron de Schell, par Collin (1751), le second, celui de Jamerai Duval, représentant l'ermitage de Sainte-Anne, avec la devise : *Deus nobis hœc otia fecit ;* 3° enfin la marque de chapelier imprimée en couleur sur des fonds de chapeaux des paysans des environs de Phalsbourg vers 1825.

— M. Henri Christophe, lithographe, a donné un grand sceau de Léopold, avec le contre-sceau, semblable à celui que Dom Calmet a fait graver (pl. d, fig. XXXIII), mais différent quant à la légende.

— Enfin, M. Bertrand, fils, propriétaire de l'hôtel de Paris à Tunis, voulant offrir un souvenir à sa ville natale, a fait déposer au Musée par M. Lardenois, directeur d'assurances, une pierre provenant des ruines de Carthage.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Notes sur quelques anciennes localités citées dans les *Acta Sanctorum*, par A. Benoit. — Nancy, imp. de G. Crépin Leblond, in-8° d'un quart de feuille. (*Journal de la Société d'archéologie*, 1878).

Sceaux des anciennes institutions médicales de la Lorraine, (1572-1872) par M J. Chautard,... — Nancy, Berger-Levrault, 1873, in-8° d'une feuille 3/4 et 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société de médecine de Nancy*.)

Chartes françaises de Lorraine et de Metz. Rapport à M. le ministre de l'instruction publique, par M. Bonnardot,... — Paris, imp. nationale, 1873, in 8° de 3 feuilles. (Extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires*.)

Les heures de René d'Anjou à l'évêché d'Angers, par M. Xavier, Barbier de Montault,... — Marseille, imp. de Cayer, (1873,) in-8° de 3/4 de feuille.

Les professeurs de droit à l'Académie de Stanislas. Discours de réception... par M. Ph. Jalabert... (Séance publique du 3 juin 1873.) — Nancy, imp. Berger-Levrault, 1873, in 8° d'une feuille 1/2

Couronne poétique de la Lorraine. Recueil de morceaux écrits en vers sur des sujets Lorrains, par P. G. de Dumast... — Nancy, Berger Levrault, 1874, in-8° de 23 feuilles,

Chants du droit et de l'épée, dédiés à l'Alsace-Lorraine, par Octave Ducros (de Sixt). — Paris, Haton, 1874, in-32 de 4 feuilles.

Des Sociétés commerciales en Alsace-Lorraine, par A. Dujardin... Extrait de la *Revue pratique de droit français*. — Paris, A. Marescq aîné, 1873, in-8° de 6 feuilles.

Observation de l'aurore boréale du 4 février 1872, par le Dr Eug. Grellois. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz...* — Nancy, imp. de E. Réau, (1873,) in-8° d'un quart de feuille.

Observation générale sur l'introduction de la culture à vapeur en Lorraine... — Nancy, imp. E. Réau, 1873, in-8° d'une feuille.

Rapport sur la situation de l'instruction primaire du département de la Meurthe-et-Moselle en 1872-73... par M. Hugueny... — Nancy, typ. N. Collin, 1873, in-8° de 2 feuilles 1/2.

Bibliographie scientifique, médicale, historique et littéraire des eaux minérales et des stations thermales du département des Vosges, par Louis Jouve. — Epinal, Vic or Peyron, 1873, in-8° de 4 feuilles 3/4, (Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges.*

Un pèlerinage au sanctuaire de Notre-Dame d'Avioth au diocèse de Verdun... le 20 octobre 1873. — Sedan, imp. de Jules Laroche, in-8° d'une feuille.

Guerre de 1870. L'invasion allemande à Charmes-sur-Moselle... par Jules Renauld... — Nancy, Lucien Wiener (1873), in-8° paginé 243-253.

La chapelle palatine. Gerbéviller... Ancienne église du convent des Carmes déchaussé. — Saint-Nicolas, imp. de N. Collin, (1873,) in-4° de 10 feuilles 1/2.

Sainte-Libraire et village de Grand. Souvenirs historiques, par M. l'abbé V. Mourot... —Alançon, typ. Ch. Thomas, 1873, in-32 de 2 feuilles 3/4.

Mémoires de l'Académie de Metz. Tables générales des deux premières séries. 1819-1871. Par Jules Thilloy. — Metz, Ballet, 1873, in-8° de 38 demi-feuilles.

La Bulle d'or à Metz. Etude sur le droit public d'Allemagne au moyen-âge, par Ch. Abel... (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz...*) — Nancy, E. Réau, 1873, in-8° de 16 demi-feuilles.

Le patriciat dans la cité de Metz, par Aug. Prost... — Paris, 1873, in-8° de 17 feuilles 1/2 et 2 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France.*

Vocabulaire du patois du pays messin, par Eugène Rolland. (Extrait de la *Romania...*) — Paris, A. Franck, 1873, in-8° d'une feuille 1/4.

Metz. 1870. Notes et souvenirs, par E.-A. Spoll. — Paris, Alphonse Lemerre, 1873, in-18 de 14 feuilles 3/4.

Le blocus de Montmédy en 1870, par A. de Port-Sérignan. —

Paris, à la Réunion des officiers, 1873, in-8° de 11 feuilles 1/2 et 2 cartes. (Extrait du *Spectateur militaire.*)

La délivrance, ou le retour des soldats français à Nancy. Ode par P Barthélemy. — Nancy, imp. E. Réau (1873), in-8° d'un quart de feuille.

Notice sur la loge Saint-Jean, à l'Orient de Nancy, par le F. E. Marchal. — Nancy, Jean Kert, 1873, in 8° de 2 feuilles 1/2.

Vingt et un jours à Plombières, notes d'un baigneur... par C. Mayre... — Meaux, imp. Alphonse Cochet, 1873, in-8° de 2 feuilles.

L'église des Cluristes de Pont-à-Mousson et la sepulture des doyens de la faculté de droit, par M. l'abbé Hyver... — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond. (187), in-8° de 2 feuilles. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Maldonat et les commencements de l'université de Pont-à-Mousson (1572-1582) avec pièces justificatives, par M. l'abbé Hyver... — Nancy, imp. de M Collin, 1873, in-8° de 6 feuilles. Extrait pour le texte de la *Semaine religieuse de la Lorraine.*)

Paul Meurice. Le bon Lahire. Troisième partie, Jeanne d'Arc, Feuilleton du *Peuple Souverain.* — Paris, imp. du Peuple Souverain, 1873, in-4° de 13 feuilles.

Les Seigneurs de Ribaupierre, famille de la chevalerie lorraine en Alsace et en Suisse, par M. E. Meaume. — Nancy, Lucien Wiener, 1873, in-8° de 2 feuilles et 1 tableau. (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

Le reliquaire de Saint-Nicolas-de-Port, par M. Bretagne. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1873, in-4° de 5 feuilles et 3 planches. (Extrait des *Mémoires de la* Société *d'archéologie lorraine.*)

Fêtes du couronnement de N.-D. de Sion, et pèlerinage du 10 septembre 1873. Discours prononcé par M. l'abbé Besson... (Extrait de la *Semaine religieuse de la Lorraine.*) Nancy, Thomas et Pierron, 1873, in-8° de 3 feuilles.

Histoire de notre petite sœur Jeanne d'Arc, dédiée aux enfants de la Lorraine, par Marie Edmée. Préface de M. Antoine de Latour. — Paris, E. Plon, 1874, in-4° de 10 feuilles 1/2 et planches.

Jeanne d'Arc, drame en cinq actes, en vers, avec chœurs, par P.-J. Barbier. Musique de Gounod. — Paris, Michel Lévy, frères, 1874, in-18 de 5 feuilles 2/3.

Bernard, le calligraphe lorrain, par Arthur Benoît. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1873, in-8° de 3/4 de feuille. (Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine.*)

Rapport présenté à la commission du monument de Dom Calmet, à Senones, par M. Frédéric Seillière... — Saint-Dié, typ. L. Humbert, 1873. in-8° de 6 feuilles 1/2 et 5 planches.

M. de Couvanges, de la maison de Stainville, par Arthur Benoît. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1873, in-8° d'une feuille, (Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine.*)

La vie et les œuvres de l'abbé Grégoire (1re partie. 1750-1789.) Discours de réception à l'Académie de Stanislas, accompagné de notes et d'appendices, par M L. Maggiolo... — Nancy, imp. Berger-Levrault, 1873. in-8° de 5 feuilles. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas.*)

Exposé des principaux travaux de M. Raoul Guérin... — Paris, typ. A. Hermuyer, 1874, in-8° de 3/4 de feuille.

Tohannis de Altâ Silvâ Dolopathos siva de Rege et Septem Sapientibur (publié par Hermann Oesterley.) — Strasbourg, Charles-J. Trubner, 1873, in-8° de 6 feuilles. (Jean, moine de l'abbaye de Haute-Seille.)

Notice sur la vie et les vertus de notre chère mère Marie-Mechtilde de Rozières, supérieure générale de la congrégation des Sœurs de Saint-Charles. — Nancy, N. Collin, 1873, in-18 de 4 feuilles 1/2.

L'amazone chrétienne, ou les aventures de madame de Saint-Balmon... ouvrage du père Jean-Marie de Vernon... Nouvelle édition conforme au texte de 1678. Introduction et notes par René Muffat. — Paris, E. de Soye, 1873, in-18 de 10 feuilles 1/2 et une planche. (*Collection Saint-Michel.*)

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 juin 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 8 mai est lu et adopté.

Présentation d'un candidat.

MM. Lepage, Wiener et Laprevote présentent comme candidat M. Henri Christophe, lithographe à Nancy.

M. S. Thomas a adressé ses remerciments à la Société à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Le Président avait reçu pour les membres de la Société, de la part de l'Académie de Metz, une lettre d'invitation à la séance publique du 31 mai dernier ; mais l'arrivée tardive de cette lettre n'a pas permis de l'insérer dans le numéro du Journal.

M. Engling, président de la Section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, a adressé à la Société une lettre de remerciments pour le titre de membre honoraire qui lui a été conféré comme marque de gratitude envers la Section historique de Luxembourg pour la sympathique confraternité qu'elle a témoigné pour la Société en lui envoyant la collection complète de ses publications. M. le président Engling promet, au nom de la Section historique de l'Institut de Luxembourg, la continuation des bons rapports qui existent entre les deux compagnies.

Ouvrages offerts à la Société.

Le doyen Pierre Grégoire de Toulouse et l'organisation de la Faculté de droit à l'Université de Pont-à-Mousson (1582-1597), par l'abbé Charles Hyver. (Extrait des Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.)

Le patriotisme lorrain, par H. Lepage. (Extrait des mêmes Mémoires.)

Les grands artistes. — Callot (l'illustre Lorrain), *sa vie et son œuvre*, par Bathild Bouniol. (Extrait de la Revue du monde catholique.) Envoi de M. X. Barbier de Monthault.

Description des drapeaux et étendards des régiments français des anciennes provinces d'Alsace, de

Franche-Comté et de Lorraine, par Arthur BENOIT. (Extrait de la Revue d'Alsace.)

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'Instruction publique, 5e série, tome VI ; septembre et octobre 1873.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, tome X, 5e et dernière livraison.

Bulletin de la même Société.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon ; années 1872 et 1873.

ENVOI DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES DE BATAVIA : plusieurs fascicules des publications de la Société, in-4° et in-8° :

Tijdschrift, vol. XVIII, nos 5 et 6 ; — vol. XX, nos 4, 5 et 6.

Notulen, vol. X, nos 1, 2, 3 et 4 ; — vol. XI, n° 1.

Verhandel, vol. XXXVI.

Alphabetische lijst van land —, zee —, rivier —, wind —, storm — en andere Kaarten.

Lectures.

Il est donné lecture de la suite du *Château de Tumejus et la Blaissière*, par M. Olry. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

SUR LES SCULPTURES EN BOIS ATTRIBUÉES A BAGARD.

Parmi les ouvrages artistiques essentiellement lorrains, la sculpture en bois occupe une place d'honneur dans les

collections du pays, soit en coffrets, boites à bijoux, chandeliers, bénitiers, et enfin en de magnifiques crucifix.

En parlant de ces objets, on est convenu de dire : *c'est un Bagard*, pour désigner celui auquel on les attribue.

Il est difficile d'admettre que cet artiste (voire même son fils avec lui) ait pu produire autant, et surtout des travaux si différents. Il y eut, d'ailleurs, depuis le milieu du XVII siècle[1] jusqu'au règne de Stanislas, beaucoup de sculpteurs en bois, et il suffit, pour s'en convaincre, de consulter la *Bibliothèque lorraine* de Dom Calmet et *les Archives de Nancy*, par M. Henri Lepage.

Parmi ces artistes, deux spécialités sont à distinguer : ceux qui sont qualifiés de sculpteurs en bois de Sainte-Lucie, sur lesquels nous allons revenir, et les autres dont les travaux devaient s'appliquer à la décoration des appartements, à la confection du mobilier des églises, ainsi qu'aux magnifiques cadres destinés aux tableaux, dont les imitations en carton-pâte, que l'on fabrique de nos jours, ne font que mieux constater la valeur.

On lit dans la *Bibliothèque lorraine* :

« Bagard (*César*), sculpteur de figures en grand, dont les ouvrages sont très-estimés, étoit de Nancy[2], et

1. Et même avant, ainsi qu'il résulte de la mention suivante, trouvée par M. Lepage dans le compte de Pierre Colli non de Sailly, trésorier général du duc François II, pour l'année 1629 (B. 1474, f° 105) : « A Claude Simonin, sculpteur, demeurant à la ville neufve, la somme de cent frans pour un crucifix de bois avec deux figures de part et d'autre, que Monseigneur a faict prendre et achepter de luy pour son service ».

2. Il étoit né, en 1620, sur la paroisse Saint-Sébastien, témoin son acte de baptême, du 27 avril de cette année : César, fils de

avoit appris la sculpture auprès de Jacquin, aussi lorrain, et qui étoit surnommé le Grand-Jacquin.

» Bagard quitta Nancy et alla à Paris ; il y resta peu de temps, et, pendant son séjour, il y fit deux figures représentant la Force et la Vertu, qui furent placées sur l'arc de triomphe que l'on dressa en 1659 pour le mariage de Louis XIV. Il est connu en France sous le nom du Grand-César. Il revint en Lorraine[1], où il a toujours demeuré depuis. Il est mort à Nancy vers l'an 1709, et est enterré dans l'église des Minimes de la même ville.

» Ceux qui sont curieux de voir les ouvrages de Bagard, peuvent lire cette liste.

» 1° Un crucifix très-estimé dans l'église paroissiale de Saint-Sébastien de Nancy.

» 2° Le mausolée de M. de Porcelet, évêque de Toul, dans l'église du collége des Jésuites de la même ville[2].

» 3° Une sainte Vierge, sur la porte du couvent des religieuses de Sainte-Elisabeth.

» 4° A la Chartreuse de Bosserville, il y a plusieurs de ses ouvrages.

» 5° La Vierge qui est dans la chapelle du Mont-Carmel, aux Carmes de Nancy.

Nicolas Bagar et d'Anne, sa femme. Parrain, César Foul'on (Foulon, sculpteur), et Marie-Dieudonnée Le Pougnant marraine. (H. Lepage, *Archives de Nancy*, t. III, p. 218.)

1. Il y avait épousé, le 1er févrer 1650, Claude Bic'ct, veuve de François Tarcy. Il y était encore en 1657 et 1658, ainsi que le constatent deux mentions de travaux exécutés par lui pour le compte de la ville. Il obtint le brevet de sculpteur ordinaire de Charles IV le 21 octobre 1669. (Ibid., t. III, p. 296, et t. II, p. 267, 271 et 8.)

2. Le Musée lorrain possède la statue qui faisait partie du monument élevé à M. des Porcelets.

» 6° Un Christ, saint Pierre et saint Paul dans le cabinet de M. Breton, conseiller au bailliage de Nancy.

» 7° Un Hercule enfant, dans le cabinet de M. Deforges, prêtre à Nancy.

» 8° Les deux disciples d'Emmaüs, sur une épitaphe dans l'église Saint-Epvre, à Nancy.

» 9° Un crucifix, chez M. Richard, banquier à Nancy.

» 10° Une Sainte-Famille, chez les héritiers de M. de Moranville, conseiller à la Cour.

» 11° Une Vierge en bois de Sainte-Lucie, chez M. Abram, avocat.

» 12° Un saint Pierre, dans le cloître des Cordeliers.

» 13° Il y a six statues dans le chœur de l'église du Noviciat des Jésuites de Nancy ; les quatre premières de l'autel sont de Bagard, et les deux autres sont de son fils.

» 14° Un *Ecce Homo*, grand comme nature, dans une chapelle près Saulxures-lès-Nancy.

» 15° A la porte Royale de Nancy, ce qu'il y a de sculpture est de Bagard, et de son bon temps.

» 16° Deux génies aux mausolées de MM. de Bassompierre, dans l'église des Minimes de Nancy. »

« Bagard (*Toussaint*), fils de César Bagard, soutint par sa grande habileté la réputation de son pè e par plusieurs ouvrages de sculpture qu'il a faits ; il est mort à Nancy vers l'an 1712[1].

» On voit deux figures de sa façon dans l'église du Noviciat des Jésuites de Nancy, qui rep: ésentent saint Stanislas Koska et saint Louis de Gonzague ; ce sont deux morceaux achevés. »

1. Il y avait épousé, le 3 septembre 1683, Anne-Chrétienne, fille de Jean Hussart, lieutenant à Pulligny. (*Archives de Nancy*, t. III, p. 299.)

Nous ajouterons qu'il fit, en 1695, un « crucifix » que la ville offrit en présent à la maréchale de Lorge, et, en 1698, conjointement avec Vallier, un autre « crucifix, cadre et garniture[1] », que les magistrats municipaux présentèrent à la princesse Elisabeth-Charlotte d'Orléans, épouse de Léopold, lors de son entrée à Nancy.

De ce qui précède il résulte : 1° que César Bagard fut principalement, de même que son fils, un « *sculpteur de figures en grand* », suivant l'expression de Dom Calmet ; 2° que, néanmoins, l'un et l'autre exécutèrent des crucifix et d'autres figures[2] en bois de Sainte-Lucie.

L'auteur que nous venons de citer mentionne deux artistes qui travaillèrent spécialement dans le genre auquel les Bagard ne paraissent s'être livrés qu'exceptionnellement. Nous reproduisons les articles qu'il leur a consacrés :

« Chassel (*Charles*), de Nancy[3], très-habile sculpteur pour la figure en petit, dont les crucifix[4], en particulier,

1. Il est peu probable que Bagard se soit occupé du cadre ; Vallier a dû être chargé de cette partie du travail.

2. N° 11 de la liste des ouvrages de César Bagard.

3. Nous n'avons trouvé ni son acte de baptême, ni son acte de décès ; mais une Déclaration des bancs de la paroisse Saint-Sébastien, faite en 1685, nous apprend qu'il était mort à cette époque, c'est-à-dire bien avant les Bagard, on y lit : « Le n° 9, dans la nef, a esté octroyé à la veuve de Charles Chassel, sculpteur, laquelle, en reconnoissance, a donné à la fabrique *un crucifix de bois de Sainte-Lucie*, posé sur un pied d'ebène ». (*Archives de Nancy*, t. IV, p. 67.)

4. On trouve dans les comptes de la ville, sous la date de 1661, la mention d'une somme à lui payée pour le prix d'*un crucifix en bois de Sainte-Lucie, avec le cadre de même bois*, FORT ARTISTEMENT OUVRAGÉ, qui a été envoyé, de la part de la ville, à M. le prince de Lillebonne, lieutenant général de Son Altesse. (Ibid., t. II, p. 274)

sont très-estimés. Etant allé à Paris, à cause des guerres de Lorraine, il eut l'honneur de faire en petit, pour Louis XIV, une petite armée, tant de cavalerie que d'infanterie, et les machines de guerre, le tout en argent, dont Chassel donnoit les modèles à Merlin, orfèvre du roi, aussi lorrain, qui les exécutoit en argent, pour lui montrer le métier de la guerre ; le roi, pour reconnoître Chassel, lui donna un brevet de sculpteur de Sa Majesté, comme aussi à Chassel, son fils. »

« *François* CHASSEL, petit-fils de Charles Chassel[1], s'est aussi distingué dans la même profession ; il est né à Metz, en 1666, où son père s'étoit retiré à cause du mauvais état où étoit alors la Lorraine. A l'âge de dix ou onze ans, son père l'envoya à Paris, où il resta plusieurs années chez Le Comte, sculpteur du Roi. Etant de retour

1. Il est bien difficile d'établir la généalogie de cette famille ; ce qui résulte des actes consignés dans les registres de la paroisse Saint-Sébastien, c'est qu'il y eut deux Chassel, tous deux du prénom de Charles, qui furent l'un et l'autre sculpteurs :

1650. Baptême de Remy, fils de Charles et de Marie Gerberon. (Remy, *sculpteur*, fils de feu Charles, se maria en 1687.)

1652. Baptême de Jean, fils de Charles et de Marie Gerberon. (Ce Jean, qui fut chirurgien, se maria en 1680.)

1663. Mariage de CHARLES, *fils de* CHARLES, sculpteur, avec Jeanne Gentilhomme.

1677. Baptême de Charles, fils de Charles, sculpteur, et de Jeanne Gentilhomme. Parrain, *François* Chassel, sculpteur.

19 Août 1698. Mariage de François, fils de feu Charles.

L'époux de Marie Gerberon n'était pas originaire de Nancy. On trouve aux Archives, dans le registre contenant les réceptions des nouveaux bourgeois, en 1658 (B. 75 4, f° 121) : « Le 16 novembre, reçu de Charles Chassel, sculpteur, *natif de la ville de Rambervillers*, et de Marie Gerberon, sa femme, la somme de x fr pour leur droit d'entrée en la bourgeoisie, conformément à l'ordonnance de 1586 ».

au pays, le duc Léopold Ier l'honora d'une charge de professeur de l'Académie de peinture de Nancy.

» Voici une liste des ouvrages de François Chassel ;

» Les mausolées du président Bourcier, aux Minimes ; du procureur général Mathieu de Moulon, du président Cueillet, et plusieurs épitaphes dans la même église ; de même qu'à Saint-Léopold, aux Carmes, à la vieille église Primatiale, aux Tiercelins, et celui du conseiller Bousmard, aux dames du Saint-Sacrement.

» Le portique de l'hôtel de Gerbéviller, à Nancy.

» Une Vénus chez Mme la comtesse Le Bègue, à Laneuveville.

» Les mausolées de M. Le Bègue et de M. Dufort, à Saint-Dié.

» Celui de M. le comte de Ludres, à Ludres.

» Les bustes de Charles V et de Léopold I et de S. A. R. Madame chez M. André, à Nancy ; quelques figures en sculpture à Saint-Diey, sur la montée qui mène à l'église des chanoines

» Il a fait d'autres ouvrages qui sont répandus par tout le pays[1].

» Il travaille actuellement (1750) aux figures de l'autel qui doit être posé dans la chapelle royale des Cordeliers à Nancy. »

Il faut ajouter aux artistes qui cultivèrent, à Nancy, l'art de la sculpture en bois[2] :

1. Le compte de la dépense de l'hôtel de Léopold, pour l'année 1699, fait mention d'une somme payée à Chassel pour un grand crucifix avec son cadre et un portrait du duc Charles V, *en bois de Sainte-Lucie*.

2. Un rôle pour la levée des sous à la ville Vieille, en 1673, mentionne un nommé Lamarc, *faiseur de crucifix*. (*Archives de Nancy*, t. II, p. 282.)

1° *Claude* des Indes, originaire de Paris, venu à Nancy en 1685[1]. Il est qualifié *sculpteur en bois de Sainte-Lucie* dans l'acte de baptême d'un de ses enfants, en 1712. Il mourut en 1729, à l'âge de 70 ans, et fut inhumé à Notre-Dame[2].

2° *Jean* ou *Jean-Baptiste* Vallier, venu également de Paris vers le milieu de l'année 1690[3]. Ses deux premiers enfants, nés en 1692 et 1695, eurent pour parrains, l'un, le peintre Claude Charles, qui fut héraut d'armes de Lorraine ; l'autre, Pierre Bourdiet, premier architecte de S. A. R[4].

On a vu plus haut (p. 123) qu'en 1698, il avait fourni à la ville, conjointement avec Toussaint Bagard, un crucifix qui avait été présenté à la nouvelle duchesse de Lorraine lors de son entrée à Nancy. L'année suivante, il était devenu sculpteur de cette princesse, et la ville lui faisait faire, pour le confesseur de Léopold, un bénitier *en bois de Sainte-Lucie,* dans le « cadre » duquel Claude Charles était chargé de mettre le portrait de saint François-Xavier[5].

Vallier mourut le 14 avril 1752, à l'âge de 87 ans[6].

1. 11 Juin 1686. Mariage de Claude des Indes, fils de Charles des Indes, marchand de vin, de la paroisse Saint-Jean de Paris ; ledit Claude depuis un an en cette ville. (Ibid., t. III, p. 300 et 334.)

2. Ibid., p. 349 et 366.

3. 23 Janvier 1691. Mariage de Jean Vallier, sculpteur, fils de Pierre, cordonnier, paroisse Saint-Paul, faubourg Saint-Antoine de Paris, depuis six mois ou environ à Nancy. (Ibid., p. 301.)

4. Ibid., p. 263 et 264.

5. Ibid., t. I, p. 310, et t. III, p. 39. — En 1701, une somme lui est payée, par ordre de Léopold, pour une toilette en bois de Sainte-Lucie, « pour être envoyée en présent à Paris ». (Compte de la dépense de l'hôtel, B. 1551.)

6. *Archives,* t. III, p. 334.

3° *Charles-François* Hardy, fils d'un marchand de Nancy ; marié en 1711. Il est qualifié *sculpteur en bois de Sainte-Lucie* dans l'acte de baptême d'un de ses enfants, en 1712[1].

4° *François* Manvuisse a la même qualification que le précédent dans un acte de baptême, en 1713.

Ce n'était pas seulement dans la capitale de la Lorraine que l'on cultivait la sculpture en bois ; Dom Calmet mentionne, en effet, un artiste en ce genre, dont le nom ne doit pas être passé sous silence :

« Lupot (*Jean-François*), sculpteur, né à Mirecourt le 25 juillet 1684, où il est mort le 1er mars 1749, s'est distingué dans son art par différents ouvrages qui sont répandus dans la province ; il a excellé non seulement en crucifix de différentes matières, et particulièrement en bois de Sainte-Lucie, mais il faisoit à la perfection les figures grotesques qui servent de tête aux instruments, et les luthiers de Mirecourt, qui sont en grand nombre, le regrettent infiniment. »

« Le bois de Sainte-Lucie, ajoute Dom Calmet, est une petite forêt située près le couvent de Sainte-Lucie, possédée par les P. Minimes, entre Commercy et Sampigny[2]. Ce bois est de couleur tirant sur le roux, un peu odorant, et ne se trouve que dans cet endroit[3] et en quelques hayes du pays ; les feuilles sont comme celle de

1. Ibid., t. III, p. 304 et 327.

2. Sainte-Lucie est aujourd'hui une ferme dépendant de cette commune, canton de Pierrefitte (Meuse).

3. Cette assertion n'est pas rigoureusement exacte ; on trouve encore cette essence dans nos forêts. Ajoutons que bien peu des cadres et coffrets sont en bois de Sainte-Lucie, car bon nombre de ceux que nous avons vus sont en poirier.

l'épine noire du nerprun ; on fait beaucoup de petits ouvrages de bois de Sainte-Lucie en Lorraine, qu'on fait passer dans les pays étrangers, et cela occupe plusieurs ouvriers. Les Foulon[1] ont été fort connus autrefois, et avoient fait quantité d'ouvrages pour le Dauphin, fils de Louis XIV. »

D'après ce qui précède, nous croyons qu'il y a lieu d'admettre que les Bagard se sont occupés de sculpture tenant beaucoup plus à la statuaire, soit en pierre, soit en bois, mais que, pour les autres objets, il est plus difficile de les leur attribuer. Du reste, dans l'espace de temps que cette industrie artistique occupe en Lorraine, nous trouvons encore, dans le travail de M. Lepage, beaucoup de mentions de sculpteurs, sans aucune indication sur la nature de leurs travaux, et il ne serait pas étonnant de rencontrer encore quelque part d'autres indications relatives à des artistes de ce genre.

Nous devons constater que, parmi les sculptures que nous avons rencontrées, les encadrements des crucifix sont d'un dessin de profil de forme vigoureuse, les ornements très-fins, et que l'on peut les reporter à l'époque de Louis XIV, et par conséquent les attribuer à Chassel, à Lupot ou à Vallier.

Quant aux coffrets, que l'on rencontre plus souvent, très-peu peuvent être attribués à ces artistes ; les ornements, en général, sont peu variés : c'est un enroulement de feuilles toujours à peu près d'un même dessin ; le dessus des coffrets offre plus de variété ; tantôt ce sont

1. Il n'y eut pas moins de six sculpteurs de ce nom, sur lesquels il y a beaucoup de notes dans les Archives de Nancy ; mais aucune des mentions qui les concernent n'a rapport à des ouvrages en bois de Sainte-Lucie.

des chiffres entrelacés surmontés de couronnes, ou des figures allégoriques, ou bien un vase de fleurs ; très-souvent ces coffrets sont aux armes et aux chiffres des personnages qui les ont commandés.

Le Musée lorrain possède, sous le nº 650, un coffret donné comme étant de Bagard. Nous ne sommes pas de cet avis ; le travail en est fort médiocre. En revanche, le Musée a acquis une paire de chandeliers finement sculptés et dont on rencontre très-rarement d'aussi joli spécimen ; enfin, le crucifiement, sous le nº 507, également attribué à Bagard, doit être considéré plutôt comme l'œuvre de Chassel ou de Lupot.

Deux boites rondes à couvercle, sous le nº 652, sont attribuées à Lupot. Nous ne pouvons donner notre opinion sur cette attribution, qui est fort douteuse.

A *Manvuisse*, *Claude des Indes*, *Hardy*, *Vallier* et probablement à d'autres artistes que l'avenir nous fera connaître, doivent être attribués la plupart des objets et des coffrets que l'on rencontre chez les marchands ou chez les amateurs.

L. W.

NOTES SUR DOMÈVRE-SUR-VEZOUSE.

Il ne reste plus rien de l'abbaye des Chanoines réguliers de la congrégation de Lorraine. Le vaste clos indiqué par la carte de Cassini a cependant été conservé. Sur une des portes du mur de clôture, on voit la date 1541 au-dessous d'un blason fruste entouré d'ornements renaissance. Dans le cimetière de la paroisse, près la porte de l'église, on lit avec beaucoup de peine l'inscription

funéraire d'un abbé, le R. P. Pierre Colin, pronotaire apostolique, conseiller prélat à la Cour de Lorraine, auteur d'un *Traité sur les Vérités de la Religion, Verdun*, 1702 ; la voici : HIC IACET... TONOTARIVS APOSTOL..... IN SUPREMA LOTAR. ET BARI CVRIA SENATOR INFVLATVS..... PIETATE, ZELO, OBSERVANTIA REGULARIS..... SACELLO. OBIIT XXX MART..AN.. MDCCXXII.

Au-dessus, le chapeau de pronotaire entre la mitre et la crosse tournée à droite, preuve de l'exemption spirituelle de l'abbaye. Au-dessous le blason de... au chef de... à la croix de..., avec la devise de l'abbé : LABOR...

L'abbé Colin gouverna l'abbaye de 1714 à 1722. Ce fut sous son administration que le pape Clément XI rendit, le 1er avril 1717, un décret constatant que le B. P. Fourier avait atteint ici bas l'héroïsme des vertus chrétiennes. On conservait précieusement dans l'église de Domèvre des ornements qui avaient servi à Rome pour la béatification du Bon Père ils ont été détruits, il y a quelques années, pour en retirer quelques onces d'argent ! L'église du village renferme cependant plusieurs restes précieux de l'ancienne abbaye : la belle boiserie du chœur, de bons tableaux, saint Augustin, le P. Fourier, saint Mathieu, etc. L'abbé Mathieu Allain (1688-1714) a fait peindre son blason sur ce dernier tableau, « d'azur au chevron d'or, chargé d'une coquille de sable, accosté de trois fers de lance d'argent ». La petite église de Xousse possède un magnifique tambour de porte en chêne sculpté (XVIIIe siècle), provenant de Domèvre.

Peu de souvenirs historiques se rattachent à ce monastère. Le maréchal de Turenne y coucha le 5 décembre 1674, lorsqu'il se dirigeait avec son armée

de Saverne sur Belfort pour chasser l'armée allemande de l'Alsace. Dans les dernières années de son existence, l'abbaye de Domèvre fut transformée en prison pour les fils de famille. Le célèbre gourmand Grimod de la Reynière y fut enfermé quelque temps.

Dans le village, curieuse fontaine Saint-Epvre avec un bas-relief gothique représentant le buste du saint évêque de Toul, tenant l'enfant qu'il vient de sauver; quelques portes du seizième siècle attirent encore l'attention des curieux; sur l'une d'elles, l'enseigne d'un boulanger avec son monogramme sculpté sur un blason et la date 1607.

Arthur BENOIT.

CHANSON SUR LA PRISE DE BUDE PAR CHARLES V.

Nous croyons curieux de faire connaître cette chanson tirée du recueil de Maurepas, tome VI, page 9 : elle date de l'année 1689. P. de BARTHÉLEMY.

Sur la prise de la ville et du château de Bude par les armées de l'Empereur et de l'Empire l'an 1686, commandées par Charles duc de Lorraine généralisisme, Maximilien-Marie duc de Bavière, et autres princes de l'Empire.

Bude à changé de sort, sa prise est confirmée,
Les remparts sont soumis aux ordres des Chrétiens,
Les Hongres et les Grecs vont briser leurs liens,
Et de ce grand succès Bisance[1] est alarmée.

1. Constantinople, ville capitale de l'Empire Turc.

L'approche du Visir, et sa nombreuse armée,
Bude prise a leurs yeux sont des gages certains
Qu'à l'aspect du héros chef du sang des Lorrains[1],
De leur superbe cour, la peur s'est emparée[2],

Charles de notre foy l'illustre deffenseur,
Du Tartare et du Turc le célèbre vainqueur,
Ta gloire à cet exploit ne sera point bornée.
Un seul titre de Duc n'est pas assez pour toy,
Tu dois dedans Sion[3] la teste couronnée,
Estre le successeur du fameux Godefroy[4].

ACQUISITIONS FAITES PAR LE COMITÉ.

Grâce au désintéressement de Mme veuve Lazard-Lévy le Musée a pu acquérir d'elle : 1° un collier en argent semblable à celui qu'a donné Mme la baronne de Jankowitz, mais plus beau ; 2° deux plaques et une agrafe, aussi en argent, faisant partie d'un ceinturon en cuir. La troisième plaque, qui compléterait ce ceinturon, se trouve entre les mains d'un amateur, avec lequel malheureusement le Comité n'a pu traiter.

1. Charles IV, duc de Lorraine generalissime des armées de l'Empereur et de l'Empire.

2. La Porte ou la Cour de l'Empereur Turc c'estoit alors Mahomet IV.

3. Jerusalem.

4. Godefroy de Bouillon duc de la Basse-Lorraine, fils d'Eustache II comte de Bologne. Il fut chef des princes Chrestiens croisez contre les Sarrazins l'an 1095, ayant pris Jerusalem le 15 juillet 1099 après un mois et 6 jours de siége. Les princes croisez lui donnèrent cette ville, avec ses dépendances en titre de royaume : c'est ce même royaume de Jerusalem que l'auteur souhaite au duc de Lorraine.

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1874.

Par arrêté en date du 26 juillet dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu allouer à la Société d'Archéologie, à titre d'encouragement, une somme de 500 francs.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 juillet 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Henri Christophe, lithographe à Nancy.

En exécution de la décision prise par la Société le 13 juin 1873, et attendu la double vacance survenue dans le sein du Comité du Musée par le décès de MM. E. Lecreux et Vivenot, architecte, le Bureau s'est réuni le 23 juin dernier et a désigné pour faire partie du Comité M. H.-E. Volfrom, de Nancy.

M. Volfrom, prévenu de cette décision, a adressé au Président une lettre de remerciment, avec promesse de sa part du concours le plus dévoué.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice historique sur le couvent de Renting (près de Sarrebourg), par DAGOBERT FISCHER.

La Madelaine-lès-Nancy, par M. Henri LEPAGE.

Mathieu de Dombasle, sa vie et ses œuvres, par Edouard BÉCUS.

Notice biographique sur M. Amédée Turck, par M. Stanislas THOMAS.

Les Officiers du corps des Perruquiers de Nancy, par Jules RENAULD.

Assemblée générale des conférences de la Meuse, à Benoite-Vaux. — 21 mai 1874.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1874, nº 1.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1872.

Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, tome II, 1873.

ROMANIA. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul MEYER et Gaston PARIS, nº 10, avril 1874.

S. P. Q. R. — *Bulletino della commissione archeologica municipale.* — Anno II. — Gemeajo-Marzo 1874. — Num. I. — Roma.

Note sur un temple romain découvert dans la forêt d'Halatte (Oise), par Amédée de Caix de Saint-Amour.

Démocharès ou une fausse étymologie du mot mouchard, par M. l'abbé Corblet.

Division fondamentale des sciences, suivie de lettres sur la division des pouvoirs et le gouvernement le meilleur, par Bernard Pequin.

Lectures.

L'ermitage de Sainte-Valdrée près Laneuveville, notice par M. Jules Renauld, qui sera publiée dans le prochain volume des *Mémoires de la Société*, avec les dessins qui l'accompagnent.

MÉMOIRES.

—

TROIS NOUVELLES PLANCHES DE CALLOT.

—

« On ne connait de Callot, dit un de ses biographes[1], que dix planches, numérotées de 1 à 10, représentant la face et le revers de 106 monnaies différentes ayant cours en Europe du temps de Charles IV. On lit sur toutes ces planches : *J. Callot, f.* ».

Ces planches, que presque tous les amateurs possèdent dans leurs collections, ne sont pas les seules qu'ait gravées le grand artiste : le compte du trésorier général de

1. M. Meaume. *Recherches sur la vie et les ouvrages de Jacques Callot,* 2e partie, p. 282.

Lorraine pour l'année 1624[1] contient la mention suivante : « A Jacques Callot la somme de six vingtz frans tant pour avoir gravé quelques reisdallers qu'avoir fourny les planches de cuivre pour ce nécessaires, au contenu des parties cy rendues, réduictes et arrestées à ladicte somme, avec mandement du xxvj^e^ octobre 1624, et quitance desdits vj^xx^ fr. »

D'après le mémoire de Callot, il s'agissait de « vingt-deux ristallers », gravés « des deux costés ». M. Meaume, qui a publié cette pièce et l'ordre de paiement adressé par le duc au trésorier général, ajoute : « Il est impos-» sible que le paiement s'applique à aucune planche des » monnaies dont il y a des épreuves, et où l'on trouve » des monnaies de 1629. La pièce comptable de 1624 » indique donc un travail de gravure *dont on ne connaît* » *aucune épreuve*[2] ».

La planche dont il s'agit dut être gravée pour accompagner une des ordonnances monétaires rendues par le duc Henri II dans la dernière année de son règne, ou celle que promulgua Charles IV le 6 novembre 1624. Ces ordonnances, qui s'imprimaient en forme de placards, dont il existe de nombreux exemplaires au Trésor des Chartes, portaient quelquefois au bas l'empreinte, gravée sur bois ou sur cuivre, des monnaies décriées ou dont un acte émané du duc avait déterminé la valeur coursable en Lorraine.

Telle est celle du 11 janvier 1623[3], interdisant la circulation des pièces « qui quoy que *forgées pour Reisdallers* soubs les coings et armes du Comte Philippe de Solms

1. Archives, B. 1441, f° 287.
2. *Recherches*, etc., 1re partie, p. 117.
3. Elle se trouve dans la layette Ordonnances III, n° 100.

et de la Ville de Brundschuuig... de mesme certaines menües monnoyes presumées frappées tant a Dieuluuart qu'a Chasteau Regnault et *supposées pour gros* de Lorraine par la resemblence de la marque, ors que l'inscription contenüe en la frise fust differente, et que le fin qu'ilz contiennent n'en approchast a beaucoup pres[1]... »

Au bas de cette ordonnance sont appliquées des épreuves de trois petites planches de monnaies, dont l'auteur est clairement désigné dans les lignes suivantes, empruntées au compte du trésorier général pour l'année 1623[2] :

« Faict encor despence le comptable de la somme de vingt frans déduicts au sieur Claude Gennetaire, maistre et admodiateur des monnoyes, sur le pris de ladicte ferme, qui les a délivré à Jacques Callot pour *trois petites planches de cuivre où il auroit gravé*, du commandement de S. A., *certains reiszdallers et autres espèces forgées pour gros*, que Sadicte Altesse a trouvé bon estre descriez en ses pais. Par mandement du xxiiij^e^ janvier 1623, cy rendu avec quictance desditz xx fr. »

Ce mandement, joint aux pièces justificatives du compte[3], est ainsi conçu :

« De par le duc de Lorraine, etc.

» A nostre très-cher et féal... trésorier général de noz finances... Salut. Nous vous mandons et ordonnons que, sur le pris de l'admodiation de nostre monnoye, vous

1. Voy. dans le t. XIV, 2e série, des *Mémoires de la Société d'Archéologie*, le travail de M. Chautard intitulé : *Imitations de monnaies lorraines*, p. 229 et 234, et la planche IV, fig. 1, 2, 3.

2. B. 1430, 155 v°.

3. B. 1431.

ayés à en déduire et deffalquer à nostre... conseiller... Me et admodiateur en icelle, Claude Gennetaire, la somme de vingt frans... qu'il auroit délivrez à nostre cher et bien aymé Jacques Callot, graveur, demeurant en ce lieu, pour payement de *trois petites planches de cuivre où il auroit gravé*, de nostre commendement, *certains reissdallers et autres espèces forgées pour gros,* qu'aurions trouvé bon estre décriez en noz pays par nostre ordonnance de l'unzième du présent mois. Donné à Nancy, le vingt quatrième jour de janvier mil six centz vingt trois.

» Henri. »

Si la pièce comptable de 1624 indique, suivant les expressions de M. Meaume, un travail de gravure dont on ne connait aucune épreuve, celle de 1623 en indique un *dont il n'existe qu'une seule épreuve.*

Voilà donc trois numéros de plus à ajouter au catalogue de l'œuvre de Callot.

Henri LEPAGE.

UN ÉPISODE DE LA CHASSE AUX RELIGIEUX LORRAINS APRÈS L'INVASION DE 1670.

C'est encore dans les papiers de Colbert[1] que nous glanons ces quelques détails.

Le Père Epiphane Louis[2], abbé d'Etival, était en même temps procureur-général de l'ordre de Prémontré, et prieur du couvent de Paris. Le roi Louis XIV en conçut de l'ombrage, et ne trouva rien de plus simple que de se

1. Bibliothèque Nat. *Mélanges Clérambault*, tome 466.
2. Mort le 23 septembre 1682.

faire prier, par le Père-Général Michel Colbert[1], de renvoyer le lorrain à son abbaye. De là une lettre de cachet du 12 décembre 1671, sollicitée pour la forme, et qui appelait les religieux parisiens à se choisir un autre supérieur[2].

Ceux-ci se firent tirer l'oreille, et, sans doute après beaucoup d'autres démarches dont nos papiers n'ont point conservé la trace, se résolurent, le 23 septembre 1672, à présenter requête au roi en personne, qui les renvoya à son ministre.

C'est donc à Colbert que s'adresse une seconde requête[3], où l'on réclame pour le prieur exilé le droit de venir présenter sa propre défense, et pour le procureur-général de Prémontré celui de venir défendre les intérêts généraux de toute la congrégation. A cette nouvelle requête se trouvait annexé un *Memorial des PP. de la Réforme de Premonstré pour Monseigneur Colbert*[4], qui résumait à son intention les principales circonstances de la cause.

Or, l'affaire de l'abbé d'Etival se compliquait d'une autre peut-être plus grave encore. Le Père Nicolas Guinet[5], abbé de Sainte-Marie de Pont-à-Mousson, était en même temps, et pour la quatrième fois, vicaire-général de l'ordre de Prémontré. L'ombrage était d'autant plus fort, que la position était plus haute ; mais aussi le

1. C'était le propre frère du ministre.

2. Voir, pag. 705-707, *Copie de la Lettre de Cachet obtenue par Mr l'Abbé de Premonstré le 12 décembre 1671, et signifiée au R. P. Epiphane Louis Abbé d'Estival, et Superieur de nostre Convent de Paris.* On en trouve une 2e copie à la page 709.

3 Pag. 703-704.

4. Pag. 711-712.

5. Mort le 25 janvier 1695.

personnage était d'autant plus inaccessible, qu'il était plus élevé : aussi avait-il fallu, pour l'atteindre, porter la main aux fondements même de la constitution qui gouvernait toute la grande famille de S. Norbert. Les trois mémoires dont nous allons parler diront mieux que nous ne pourrions le faire la gravité des procédés employés, et l'étendue de l'agitation produite.

On avait commis une première irrégularité en ce qui concernait la tenue des Chapitres généraux :

Memoire premier, abregé et instructif, touchant la celebration du Chapitre[1]. Nous y voyons qu'un Chapitre avait été convoqué dès l'année 1671, pour être tenu à l'abbaye de Belval en 1672, et qu'il y avait été sursis en vertu d'un arrêt du Conseil du 12 avril.

On avait commis une seconde irrégularité en ce qui concernait les délimitations provinciales :

Memoire second, Abregé instructif, Pour faire voir que les separations des Provinces pretenduës faites par le Reverendissime General de l'Ordre de Premonstré en l'Estroite Observance dudit Ordre, ne sont aucunement soustenables[2].

« Le bruit commun est, que c'est pour separer les » Estrangers d'avec les François... Mais où sont ces » Estrangers dans la Reforme ? Les voicy, vingt-quatre » Lorrains qui vivent et ont tousiours vécu sans bruit » sous les Loix du Roy et de ses Cours souveraines, » entre quatre cens François, et qui dans leurs propres » Maisons de Lorraine ne font pas la dixiesme partie des » Conventuels qui sont tous François, et dans les pre- » miers Offices[3]. »

Ce n'était donc pas seulement le vicaire-général de

1. In-4° de 4 pages d'impression.

2. In-4° de 6 pages d'impression et un feuillet blanc.

3. Page 4 de l'imprimé.

l'Ordre, c'étaient tous les religieux Lorrains que l'on prétendait évincer.

Enfin, on avait commis une troisième et dernière irrégularité en ce qui concernait la mise à la retraite de l'abbé de Sainte-Marie :

Memoire troisiesme, Abbregé instructif, Pour connoistre les nullitez de droict et de fait de l'interdit du Vicaire General de la Congregation de l'Etroite Observance de l'Ordre de Premonstré, par le Reverendissime General dudit Ordre ; Il faut considerer l'Office, la personne qui en est revestuë, les circonstances de la procédure exorbitante[1].

Cette dernière production nous fournit d'intéressantes données sur le vicariat de notre abbé lorrain :

« Le Père Nicolas Guinet Abbé de Sainte-Marie fut » esleu l'an 1661... L'an 1664, il fut de rechef esleu... » L'an 1667, il fut encor esleu... L'an 1670, le Rev[me] » Général Colbert, président au Chapitre de la Congre- » gation, il fut encor esleu par le proppe suffrage dudit » Reverendissime General, et de tous les Electeurs Defi- » nitaux sans exception, et fut en mesme temps declaré » n'avoir pas besoin d'autre confirmation. Tout cela doit » faire presumer pour son innocence et capacité, veu que » la Congregation a fleury et s'est heureusement aug- » mentée par une grace singuliere de Dieu, qui a exalté » sa gloire en se servant d'un si foible ministere que le » sien[2]. Il a pleu à sa misericorde infinie au commence- » ment de ses années, de faire trouver grace et protection » à la Reforme auprés du Chapitre general, et de » Messieurs les Prelats de tout l'Ordre, qui l'ont toùjours » honoré depuis, et donné des marques de leur estime » dans le dernier Chapitre general 1670. La Conference » de Bonne-Esperance. L'important establissement de » Paris, qui a cousté à la Congregation des sommes tres-

1. In-4° de 4 pages d'impression.

2. Cette fin de phrase laisse à supposer que c'est le P. Guinet lui-même qui tient ici la plume.

» considerables ; Celuy de Sainte Ottile ; de l'Estoile ; » De Peret sous Montfort, se sont faits dés la premiere » année du Vicariat du P. Guinet : Ensuite la Maison de » Ryeval, où un seul Religieux ne pouvoit vivre, a esté » reformée et reparée tout à neufue de fond en comble et » mise en estat de nourrir six ou sept religieux : L'Ab- » baye de Marcheroux reformée et degagée : La Maison » de Jovillers reformée et mise dans une merveilleuse » splendeur par le R. P. Sauvage, qui a sacrifié comme » l'on sçait tous les avantages qu'il avoit d'ailleurs : La » Maison de Bonfay a esté reparée, et la plupart desdites » reparations ont esté faites avec l'assistance et les charitez » des autres Monasteres, qui est une marque d'une grande » paix et union... Neanmoins dix-huit mois apres le gou- » vernement paisible de son quatriesme triennal, on » commença un procez contre lui par l'execution, et on » deffendit aux Religieux de la Congregation de luy obeïr » sous peine d'excommunication *ipso facto*. Cette pro- » hibition commença en Normandie vers le dix-huitiesme » Janvier 1672. Elle fut reïterée par une Lettre Circu- » laire imprimée sous la date du 27 Janvier. Mais aupa- » ravant[1] le sieur Abbé de Cuissy, de son authorité » privée, sans donner aucune copie, s'avisa aussi de se » declarer Vicaire general, et d'en exercer les comman- » demens rigoureux sous peine d'excommunication *ipso* » *facto*. Et le 8 Fevrier on vint à Belval trouver ledit » Pere Guinet, Abbé de Sainte Marie, Vicaire general, » lui signifier un interdit avec ladite Lettre Circulaire, » remplie d'injures, de calomnies et d'invectives contre » luy. Et pour toute raison on luy signifie aussi une » Lettre de Cachet du 12. Decembre 1671. qui ne dit pas » un seul mot de luy[2], ny directement, ny indirecte- » ment.... Enfin, il a fourni sa complainte au grand » Conseil[3]. »

L'arrêt d'évocation est du 14 mars 1672; mais, le 18 mai suivant, un nouvel arrêt renvoya l'affaire devant de

1. Le 20 janvier.

2. C'est la même dont il a été fait mention plus haut, et qui se réfère en effet exclusivement au P. Epiphane Louis.

3. Pages 2-3 de l'imprimé.

hauts commissaires ecclésiastiques : c'est à eux que s'adressent nos trois mémoires imprimés.

Quelle fut l'issue de la procédure ? Aucune autre pièce ne se rencontre dans notre volume qui puisse nous renseigner à cet égard.

J.-A. SCHMIT.

DONATION DE CHARLES IV, DUC DE LORRAINE, EN FAVEUR DE L'HOPITAL DE SAVERNE.

L'Empire venait d'engager à Charles IV, duc de Lorraine, les villes de Dachstein[1] et de Saverne, et le château de Haut-Barr[2] pour la sûreté d'une ancienne créance de deux cent mille écus que l'évêché de Strasbourg devait à la Lorraine pour les frais de guerre qu'elle eut à soutenir, en 1592, contre le margrave Brandebourg, administrateur protestant de l'évêché, et la ville de Strasbourg. Vers la fin de l'année 1632, le comte Hermann-Adolphe de Salm-Reiferscheid, grand-doyen du chapitre et administrateur de l'évêché de Strasbourg, se rendit à Blâmont, où se trouvait le duc de Lorraine, pour négocier avec ce prince la cession de ces places, sans préjudicier aux intérêts de l'évêché. Les négociations se continuèrent pendant quelques jours, de l'agrément du grand-chapitre de Strasbourg, et se terminèrent, le 31 décembre, par une convention en vertu de laquelle le duc Charles s'engagea à conserver à

1. Dachstein, dont les fortifications ont été rasées en 1650, en exécution du traité de Westphalie, n'est plus qu'un simple village du canton de Molsheim (Basse-Alsace).

2. Le château de Haut-Barr, situé sur une montagne au sud-ouest de Saverne, a été également démantelé en 1650, en exécution du traité de Münster ; il montre au loin les masses imposantes de ses ruines et ses rochers de grés, au haut desquels étaient assis les bâtiments d'habitation.

l'évêché de Strasbourg les villes de Dachstein et de Saverne, et le château de Haut-Barr, qui venaient de lui être engagés, et à y jeter de fortes garnisons pour les défendre contre les Suédois alors la terreur de toute la contrée.

Le 17 janvier 1633, trois compagnies d'infanterie, sous le commandement de M. d'Henning, vinrent occuper la ville de Saverne[1]. Le lendemain, le gouverneur lorrain fit ranger sa troupe en bataille sur la place du château et lui fit, en présence de la bourgeoisie assemblée, donner lecture de la convention militaire, arrêtée entre les commissaires du duc et le magistrat de Saverne, pour le maintien du bon ordre et de la discipline de la garnison.

Après cette lecture, la garnison renouvela son serment de fidélité au duc de Lorraine et jura de ne porter aucune atteinte aux priviléges et franchises de la ville de Saverne et de l'évêché de Strasbourg, de respecter les propriétés des habitants et de leur offrir, en toute occurence, secours et protection. De leur côté, les habitants promirent, par serment, de ne rien entreprendre contre la garnison, de vivre avec elle en bonne intelligence, et de lui donner assistance en cas de besoin.

Dans le même temps, un détachement de soldats lorrains se porta sur Dachstein et occupa cette place. Le duc de Lorraine donna le gouvernement de Saverne au marquis de Ville, officier plein de bravoure et d'expérience. L'hôpital de cette ville s'entendit avec le gouverneur lorrain pour recueillir et soigner les soldats de la garnison qui tomberaient malades.

Après que le comte de Salm-Reiferscheid, en sa qualité d'administrateur de l'évêché de Strasbourg, eut conclu, le 28 janvier 1634, avec le général français, marquis de la Force, un traité en vertu duquel la ville de Saverne fut placée sous la protection de la France, le

1. Archives communales de Saverne, liasse 43.

gouverneur lorrain reçut de son gouvernement l'ordre d'évacuer cette place. Le 9 février, le marquis de Ville parut devant le magistrat assemblé et lui exposa qu'il avait reçu l'ordre de quitter Saverne sans combattre et de ne mettre aucune entrave à l'exécution du traité qui plaçait cette ville sous la protection de la couronne de France. Il ajouta que le duc Charles de Lorraine se souvenait toujours des soins affectueux que ses soldats avaient reçus dans l'hôpital de Saverne après la bataille de Phaffenhoffen[1], et que, pour témoigner à cet établissement sa gratitude et sa reconnaissance, ce prince venait de lui faire, à la date du 12 janvier dernier, une donation annuelle et perpétuelle d'un muid de sel à prendre dans les salines de Dieuze. Il déposa ensuite gracieusement, sur le bureau du magistrat, le diplôme de cette fondation, signé de la propre main du duc Charles et scellé de son sceau secret[2]. Le magistrat le pria de présenter ses remerciments à ce prince, et, comme le marquis de Ville s'était concilié l'estime des habitants pendant l'année qu'il séjourna parmi eux, le magistrat lui donna ses témoignages publics de satisfaction et lui décerna une attestation des honorables souvenirs que sa gestion militaire avait laissés dans la ville.

Fondation du duc Charles IV de Lorraine, en faveur de l'hôpital de Saverne.

« Charles, par la grâce de Dieu, duc de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, marquis de Pont-à-Mousson et de Nomeny, comte de Provence, Vaudémont, Blâmont, Zutphen, et à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

1. L'armée que le duc de Lorraine avait envoyée au secours de Haguenau, que les Suédois tenaient bloqué, fut battue, le 14 août 1633, par le comte de Rantzau (depuis maréchal de France), et se sauva dans le plus grand désordre sous le canon de Saverne.

2. Archives de l'hospice de Saverne.

» Entre les soins plus particuliers que nous avons toujours eu avant et depuis nostre avancement à l'Etat, celui d'exercer la charité et avoir compassion des pauvres, les soulageant et assistant en leurs misères et nécessités, nous a été fort recommandable, sachant bien qu'il n'y a œuvre si agréable à Dieu, ni plus puissant pour appaiser son ire et mouvoir sa bonté à nous faire miséricorde, c'est pourquoy étant bien que la bataille de Saint-Laurent[1], de l'année dernière 1633, que pour l'honneur et gloire de Dieu, manutention de notre foy, conservation de la religion catholique, apostolique et romaine, et pour la défense de l'évêché de Strasbourg et secours de la ville de Haguenau, nous donnâmes contre les Suédois et protestants d'Allemagne, et dont la suitte fut tel que, par la grâce de Dieu, non seulement l'ennemy fut rompu et mis en désordre, mais aussi laditte ville de Haguenau mise en liberté et délivrée du siége, comme furent pareillement autres places, il y a eu grand nombre de soldats lorrains blessés retournants du combat, qui se retirèrent à l'hôpital de Saverne, où ils furent retenus fort humainement et traités avec tant de charité, que, voulant témoigner à la postérité combien cette action nous a été agréable, et pour laisser à jamais mémoire audit hôpital du sentiment que nous en avons et voulons en avoir en toutes occasions qui se présenteront à l'avenir, et le gratifier, savoir faisons que nous, pour ces causes et autres bonnes à ce nous mouvans, avons, de nostre grâce spéciale pour nous et nos successeurs ducs, donné, concédé et octroyé, donnons, concédons et octroyons à perpétuité audit hôpital de Saverne un muid de sel de rente annuelle et perpétuelle à prendre et recevoir par chacun

1. Le 10 août, les Lorrains attaquèrent la ville de Phaffenhofen, qui n'était défendue que par trente soldats et deux cents paysans ; mais la faible garnison, favorisée par un orage qui survint, soutint tous les efforts des assaillants jusqu'à ce que la pluie qui tombait par torrents, fît cesser les hostilités.

an au jour et terme de Saint-Jean, à commencer au prochain de l'année présente, sur nostre saline de Dieuze, à l'effet de quoy nous mandons et ordonnons à nostre amé et féal administrateur général de nos salines, Pierre Marlot, et à ses successeurs, gouverneurs ou admodiateurs de salines, que du sel de ladite saline de Dieuze, ils ayent à en donner et délivrer par chacun an, audit terme de Saint-Jean, à commencer au prochain, comme dit est, aux gouverneurs et administrateurs dudit hôpital de Saverne, ledit muid de sel, et continuer à leur faire pareille délivrance d'année et de terme à autre à perpétuité, en rapportant par l'admodiateur moderne, pour une et la première fois, copie des présentes, duement attestée, et quittance desdits gouverneurs et administrateurs dudit hôpital, en tel cas requise. Tout ce que luy et ses successeurs, gouverneurs ou admodiateurs desdites salines auront ainsi délivré, leur sera déduit sur le prix de ladite admodiation, ou passé, ou alloué en dépense de chacun leurs comptes qu'il appartiendra et qu'ils rendront pardevant nos très-chers et féaux conseillers les sieurs surintendants de nos finances, président et gens des Comptes de Lorraine, auxquels mandons n'en faire difficulté, car ainsy nous plait.

» En foy de quoy nous avons aux présentes, signées de de nostre main, fait mettre et apposer en placard nostre scel décret. Donné en nostre ville de Mirecourt le douzième janvier mille six cents trentre quatre.

» Signé, Charles, et plus bas, par Son Altesse Sérénissime, de Ville, premier gentilhomme de la Chambre et gouverneur de Saverne, présentement, et encore plus bas, signé, Fournier. »

Quelleque louable que fût l'intention du duc Charles, ce prince ne gratifia l'hôpital de Saverne que d'un bienfait stérile, car la France, qui avait envahi son duché et s'était emparé de ses salines, refusa de soulager cet établissement par le léger sacrifice que le prince lorrain s'était imposé.

Dès l'année 1635, le magistrat de Saverne adressa à l'intendant de Lorraine pour le roi Louis XIII la supplique dont la teneur suit :

« A Monsieur,

» Monsieur le conseiller du roy en son conseil d'Estat et intendant de la justice et finances de Lorraine.

» Remonstre très-humblement la ville de Saverne, qu'ayant le duc Charles de Lorraine, pour justes causes à ce mouvantes, fait une pieuse donation à l'hôpital de ladite ville, annuellement et à perpétuité, d'un muide de sel à payer et à délivrer des salines de Dieuze, elle vous supplie qu'il vous plaise d'ordonner et commander que ledit hôpital, estant à la protection de Sa Majesté très-chrétienne, avec ladite ville, puisse jouyr de ceste donation icy jointe, de quoi fairez une œuvre pieuse et obligerez ledit hôpital, dont les pauvres prieront le créateur pour la conservation de vostre bonne santé, et nous sommes, Monsieur, vos très-humbles serviteurs. »

Suit l'empreinte du grand sceau de Saverne.

Avons-nous besoin d'ajouter que cette supplique resta sans réponse.

Dagobert FISCHER.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Paul Ménessier, de Metz, a offert au Musée un exemplaire de la médaille de Mme Vaultrin, née de Saint-Urbain, représentant la statue pédestre de Louis XV, érigée, en 1755, sur la place Royale de Nancy.

— M. Claude, conducteur des ponts et chaussées à Dieulouard, a donné une poignée et un tronçon d'épée, du xve siècle, trouvée près de Sarreguemines, en 1864, en exécutant les travaux de canalisation de la Sarre.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1874.

MÉMOIRES.

—

COUTUMES ET USAGES LORRAINS. — LA TABLE DES PRINCES.

—

La cuisine des Gaulois. — Un banquet funèbre. — La *souppe en moustarde* et la souppe de chènevis. — La condamnacion de Banquet. — Les fêtes de la Carrière. — *La Joyeuse Emprise* de René d'Anjou. — Un menu de Taillevent. — *Le Xélaftrinque et les Pafferlings de Sarrebourg*. — Ragoûts patriotiques des Nanceïens. — Madame la duchesse à Laxou. — Le baptesme de Nicolas-Monsieur. — Une réception de grand seigneur au XVIe siècle.

La cuisine des Gaulois était tout-à-fait primitive et différait peu des festins décrits dans l'Iliade[1]. Elle se

1. Voir notamment le repas offert par Patrocle à Ulysse dans la tente d'Achille. — *Iliade*, chant IX, v. 202.

composait de lambeaux de viandes rôties sur des charbons, d'herbes grossièrement hachées et bouillies, et de boulettes formées de farines de différents grains[1]. Toutefois, nous ne saurions dire au juste quel était le mode des préparations alimentaires des premiers Lorrains. Si l'on interroge les chroniques, les vieilles coutumes, les anciens comptes des receveurs, on ne trouve que des indications vagues, des énumérations de viandes et de poissons donnant une idée incomplète du degré de perfection de l'art culinaire.

Nous essaierons cependant de présenter un aperçu rapide des solennités épulaires célébrées, dans nos contrées, ou par nos ducs de Lorraine, aux xve et xvie siècles.

Un des plus anciens documents sur cette matière remonte à l'année 1404, c'est une sorte de menu des repas donnés par le duc de Bar Robert, fils d'Yolande, à l'occasion des funérailles de son épouse, Marie de France, fille du roi Jean, dit le Bon.

Malheureusement les choses se passent en temps de carême : les viandes, la volaille et le gibier n'apparaissent pas sur la table ducale, qui se couvre d'ailleurs de toutes les espèces de poissons connues alors.

On lit en tête de cette pièce : « C'est l'ordonnance pour l'obsèque de feu Madame la dchesse, faite le vij^e^ jour de janvier l'an mil cccc et trois (1404, l'année commençant alors à Pâques), par Monseigneur le Duc et son conseil au lieu de Bar, auquel estoient le sire de Beffroimont, Messire Amé de Saarbruche, le sire d'Arentières, Maistre Reynault de Gondrecourt et Gerart de Sommières. »

1. *Dictionnaire historique des mœurs et coutumes de la France*, par Chéruel, t. II, p. 876.

Le prince met en réquisition tous les poissons du duché ; il lui faut trois mille carpes, à prendre dans les étangs de Morainval et de Sauville, et il commande aux gruyers du Bassigny et de Saint-Mihiel de lui livrer « iij m. (3,000) graïnces (?) assez plus que ne vouldra ». Viennent ensuite « les anguilles, les brames, les perches, loches et satoull... selon ce que trouver et avoir on pourra ». Il fera acheter « des lamproies, harens blans et sors, pour ij c frans (200 fr.) », puis des « morues sallées, saulmons sallez d'Ecosse, graspois, baulaine et marsuyn pour xxx frans ».

Cette monstrueuse accumulation de victuailles donne à penser que le nombre des convives était considérable et que leur séjour devait se prolonger un certain temps. Parmi les invités se trouvent : « Monseigneur le duc Robert, Monseigneur le cardinal (Louis de Bar, qui régna après son frère Edouard III et céda le Barrois à René d'Anjou) Monseigneur le marquis (Edouard III, alors marquis de Pont-à-Mousson), fils à Monseigneur, Madame des Mons (Marie de Bar, fille de Robert, épouse d'Adolphe IX, duc de Berg) ; et leurs gens vinrent à Bar le dimanche second jour de mars l'an m. iiij c et trois ; et le jeudi xiij^{e} jour dudit mois fut fait l'obsèque de feu ma très redoubtée dame Madame la Duchesse, cui Dieu pardoint, ouquel obsèque furent Monseigneur de Bourgongne (Philippe le Hardi), Monseigneur de Nevers, Monseigneur de Réthel, le comte de Richemont, l'archevêque de Reims, l'évêque de Châlons, l'évêque de Toul, Ferry de Lorraine (Ferry Ier, comte de Vaudémont, frère de Charles II), xxxij abbés et plusieurs principaux prebtres, chevaliers, escuyers et autres ».

Tous ces personnages avaient une suite nombreuse ;

et on lit dans le même document : pour la nappe, cent aunes de toile à vj fr., et pour le service de la cuisine « xxxvij — xij^{nes} (37 douzaines) de plas et lxiij — xij^{nes} (63 douzaines) d'escuelles d'estain. »

L'ordonnance se termine par la liste des vins et confitures, de la vaisselle et des *espèces de cuisine* dont voici le curieux détail :

Gingembre.....................	vj^{xx} l. (120 livres).
Canelle fine.....................	xxx l. (30 livres).
Girofle.........................	xij l.
Graines.........................	xxx l.
Noix muguettes (muscades)......	x l.
Garingal ?......................	iij l.
Safran	iij l.
Folenin.........................	j. c l. (100 livres).

Ce document[1], par l'abondance et la bizarrerie des épices, constate qu'à cette époque, en Lorraine comme en France, les cuisiniers ou *sauciers* mettaient leur honneur à déguiser les mets à l'aide d'assaisonnements qui, aujourd'hui, ne peuvent paraître que bien étranges. Froissart, en parlant d'un festin de la fin du xive siècle, dit : « Il y avoit grand planté (abondance) de mets et entremets, si estranges et si déguisés, qu'on ne pouvoit les distinguer[2] ».

On sait, en effet, que le *Ménagier de Paris*, composé par un bourgeois de cette ville vers 1393[3], vante beau-

1. *Archives du département de la Meurthe*, Trésor des Chartes, layette Bar, Chambre des Comptes III, n° 66.

2. *Chronique de France et d'Angleterre* de 1326 à 1400, par Jean Froissart, 4 vol. in-f°. Paris, 1498.

3. *Le Ménagier de Paris*, manuscrit de la fin du xive siècle, publié par la Société des bibliophiles français. Paris, 1847, 2 vol. in-8°.

coup la *souppe en moustarde,* et que la *souppe de chènevis* eut un certain succès, ainsi nommées toutes deux parce que, dans le nombre des ingrédients dont elles étaient composées figuraient de la moutarde et du chènevis : « Prenez de l'uille en quoy vous avez poché vos œufs, du vin, de l'eau, et tout boulir en une paelle de fer ; puis prenez les croustes du pàin et les mettez harler sur le gril, puis en faites souppes quarrées, et mettez boulir, puis retraiez votre souppe, et mettez en un plat ressuier : et dedans le bouillon mettez de la moustarde et faites boulir. Puis mettez vos souppes par escuelles et versez votre bouillon dessus. »

La seconde soupe était préparée avec de la moëlle, du chènevis, des amandes pilées avec un peu de bouillon. Après avoir passé ce coulis à l'étamine, on le faisait cuire et l'on y ajoutait du sucre, du gingembre, du safran, des « espices doulces » et de l'eau de rose[1] ; c'est l'enfance du plumb-pudding.

Quant à la tenue de la table et l'aspect de la salle des festins, on peut s'en faire une idée, sans sortir du Musée lorrain :

Un glorieux trophée de notre histoire nationale, la tente de Charles-le-Téméraire, représente un de ces repas splendides donnés au XV[e] siècle chez les princes et les grands seigneurs[2].

1. *Le Viandier pour appareiller toutes manières de viandes,* par Taillevent, queulx du Roi notre sire, in-4° goth de 38 ff. vers 1480, réimprimé en in-8° sous le nom de *livre de Taillevent.*

2. Le deuxième pan de la tapisserie inventoriée sous le n° 1271 du catalogue de 1869, et dont la conservation, pendant l'incendie de 1871, est due en grande partie au dévouement d'un de nos confrères, M. Albert Cuny, architecte (rapport de M. Vaugeois, Académie de

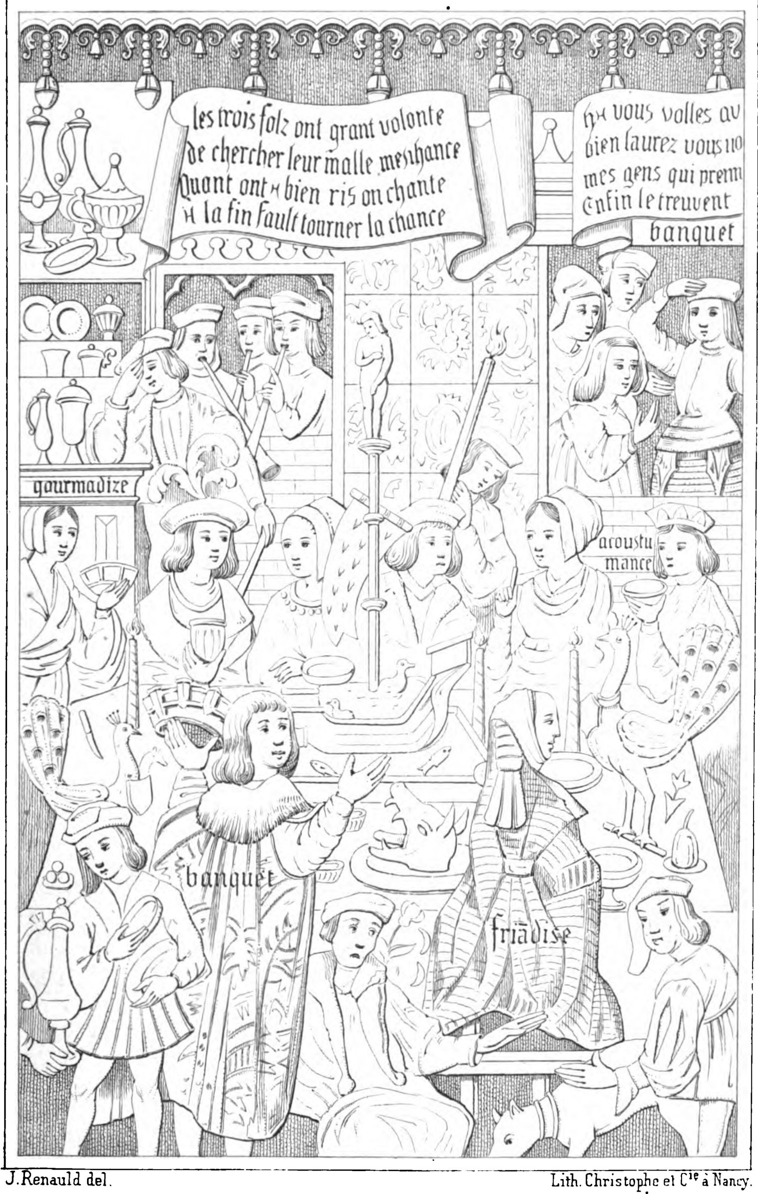
La place du *surtout* est occupée sur la table par un vaisseau rempli d'oiseaux, voguant sur une mer où les poissons abondent. A chaque extrémité de la table, un paon déborde le tapis de tout l'étalage de sa magnifique queue. Entr'autres plats on distingue une hure de sanglier tatouée. L'éclairage consiste en quatre cierges colorés, semblables, dit l'abbé Lionnois (*Histoire de Nancy*), « aux chandelles des Rois qui sont encore en usage en Lorraine parmi la populace et les gens de la campagne ». A droite, un groupe de musiciens ; au fond, vers le milieu, trois joueurs de flûte, et plus à gauche, un dressoir chargé de vaisselle élégante et riche.

L'ensemble des sept pans de tapisseries qui composaient la tente du duc de Bourgogne offre une histoire dont le fond allégorique a pour but d'exposer les inconvénients de la bonne chère, histoire qui, suivant Achille Jubinal et Villeneuve-Bargemont[1], aurait inspiré à un poëte du XVe siècle, Nicole de la Chesnaye, le sujet d'une moralité intitulée *Condamnacion de Banquet, à la louange de Diepte et de Sobriété*[2].

Stanislas, t. de 1872, p. XLII). — M. de Sansonnetti a publié les dessins de cette tapisserie en 1843, grand in-f° imprimé à Nancy, ayant pour titre : *Tente de Charles-le-Téméraire.*

1. *Les anciennes tapisseries historiées*, grand in-f° avec planches coloriées par A. Jubinal. — *Les tapisseries de Charles-le-Téméraire*, petite brochure par Villeneuve-Bargemont.

2. Paul Lacroix, dit *le bibliophile Jacob*, a réimprimé en 1859 *la condamnation de Bancquet* dans un *recueil de farces soties et moralités du XVe siècle.* Une préface précède l'œuvre de la Chesnaye ; l'éditeur y conteste l'origine bien connue des tapisseries de notre Musée et attribuant, à Louis XII lui-même, l'idée première de la moralité, il repousse les appréciations de Jubinal et Villeneuve, sans les appuyer d'aucun argument. Dans le même article il est dit



J. Renauld del. Lith. Christophe et Cie à Nancy.

Un festin au XVe Siècle d'après un fragment de la tapisserie de Charles-le-Téméraire conservée au Musée historique Lorrain à Nancy.

Le langage prêté par le poëte à l'amphitryon constitue en quelque sorte la carte du repas dont nous venons de décrire l'appareil : Souper, qui régale, presse, en ces termes, Bonne-Compagnie de faire honneur aux mets servis :

Madame, mangez s'il vous plaît
Et si tastez de tous nos vins :
J'en ay du plus friandelet
Qui soit point d'icy à Provins.
Sus ! ho ! serviteurs barbarins,
Apportez-nous ces hustandeaux,
Poulets et chappons pèlerins,
Cignes, paons et perdreaux,
Espaulles, gigots de chevreaulx,
Becquasses, buters, gelinectes,
Lièvres, connins et lappereaulx,
Hérons, pluviers et alouettes.

Cette énumération est suivie de la nomenclature des sauces ; c'est l'écuyer de Souper qui prend la parole :

Véez en cy de trop plus parfaictes
Que cyvé ne galmafrée
Tout premier vous sera donnée
Saulse Robert et Cameline.
Le saupiquet, la cretonnée,
Le haricot, la salemine,
Le blanc manger, la galentine,

que le Téméraire est mort en 1475, ce qui prouve que l'infatigable bibliophile n'est pas toujours parfaitement renseigné, d'ailleurs il ne tient aucun compte de cette circonstance que l'exécution de la tapisserie flamande a précédé de trente-cinq ans au moins la première édition du drame de Nicole de la Chesnaye : *La nef de santé avec le gouvernail du corps humain et la condamnacion des bancquetz* par Nicole de la Chesnaye, in-4° gothique. Paris, Verard, 1507.

Le grave sentant comme balsme,
Boussac montée avec dodine
Chaulhumer et saulse madame
Véez et cappes, limons, popons,
Citrons, carottes et radices.

Signalons maintenant quelques-unes de ces réunions gastronomiques brodées sur la tapisserie du Musée.

Après avoir subi les pénibles épreuves qui marquèrent les premières années de son règne, René d'Anjou (1431-1453) se livra sans contrainte à son goût dominant pour les fêtes chevaleresques.

La population de Nancy fut témoin de tournois, joûtes, divertissements et banquets offerts par le duc de Lorraine à la cour du Roi de France, et les preux chevaliers revenus du siége de Metz, constituèrent, dans le *pas d'armes* donné en 1443, une sorte de luxe élevé au plus haut degré.

Il s'agissait de célébrer, à la fois, le mariage de Marguerite d'Anjou, seconde fille de René, avec Henri VI, roi d'Angleterre, et l'union d'Yolande, fille ainée du duc, avec Ferry de Vaudémont, union dont les bases avaient été arrêtées neuf années auparavant.

Le superbe Guillaume de Suffolk arriva à Nancy, à la tête d'une magnifique ambassade pour y recevoir, au nom de Henri VI, le serment de la future reine.

On présume que ces fêtes eurent lieu dans l'emplacement que forme maintenant la place de la Carrière[1].

1. Digot et Saint-Mauris, dans leur *Histoire de Lorraine*, prétendent que cette cérémonie fut célébrée à Tours, sans donner aucune preuve à l'appui, se bornant à dire que les historiens ne sont pas d'accord sur ce point. Ils ne contestent point d'ailleurs les assertions de Villeneuve-Bargemont (*Histoire de René d'Anjou*), lesquelles sont conformes aux indications de la *Chronique de Lorraine* (§ XXX).

Charles VII parut plus d'une fois aux tournois ; il courut même une lice avec René, qui, presque toujours, en obtint l'honneur.

Malheureusement les détails des solennités épulaires manquent, et il faut se borner à en rappeler la mention, d'après un poëte anonyme du temps (vigiles de Charles VII, citées par Villeneuve-Bargemont dans l'Histoire de René d'Anjou).

La feste si dura huit jours
Tant en dances, deduits, esbats,
Que aultres gracieulx séjours,
Et tant que chascun estoit las...
De seigneurs de France avait moult,
Barons, chevaliers, excuyers,
Seigneurs, dames, et damoiselles,
Pour faire grant chière à merveilles..
Les roynes de France, Cecile,
La fiancée, la dauphine,
Et d'autres dames belles filles
Si en firent devoir condigne.

Les noces du duc Jean II, marié à Marie de Bourbon, furent aussi, vers la même époque, l'occasion de « grandes festes et grands esbastemens ». L'auteur de la *Chronique de Lorraine* ajoute même qu'en ce temps « le roy Charles demoura à Nancy l'espace de IX mois » (§ XXXII).

Quelques années plus tard, en 1447, René, pendant son séjour en Anjou, résolut de donner des fêtes nouvelles, dans lesquelles il prétendait égaler, sinon surpasser, en magnificence, la plupart des princes de son siècle. Il avait alors à son service un maitre-queux nommé Guillaume Réal dit Courcou. Mais les talents de cet habile cuisinier ne pouvaient approcher qu'imparfaitement de ceux du fameux Taillevent, maitre-d'hôtel de

Charles VII, et l'inventeur de la soupe au chènevis ; ce fut lui que le duc de Lorraine chargea de présider aux festins qui devaient couronner les divertissements projetés.

René avait choisi la ville de Saumur pour y organiser ce magnifique *pas d'armes*. Isabelle de Lorraine, Yolande d'Anjou, et Ferry de Vaudémont, s'étaient rendus à l'invitation de leur prince, suivis d'un grand nombre de chevaliers, hauts barons, dames et damoiselles « notamment », dit Wulson de la Colombière, « de cette Jehanne de Laval, pour laquelle, secrètement, René fit et dressa son *emprise*[1] ».

Pendant six semaines, dans un pavillon dressé hors de la ville, pour la circonstance, et appelé le *Chastel de la joyeuse garde*, le duc de Lorraine tint une espèce de cour plénière, inventant chaque jour des cavalcades, des banquets et des danses, pour amuser ses hôtes, en attendant la réunion complète des champions appelés à disputer le prix décerné par la reine de Sicile.

Le *pas d'armes* ayant été déclaré terminé, René reprit, avec la reine et tous les princes, le chemin du château de Saumur, où les attendaient de nouveaux plaisirs.

Au son des orgues et des harpes, les danses qui, sous le nom de *caroles*, *morisques* et *chapelets*[2], réunissaient

1. Jeanne de Laval, devenue duchesse de Lorraine comme seconde femme de René, qui l'épousa en 1455.

2. Les *morisques* et les *caroles* citées par les poëtes du XVe siècle ne sont connues que de nom. On sait seulement que les dernières se chantaient en même temps que l'on exécutait les pas et les mouvements. Aux noces de gentilshommes, les ménétriers jouaient un air

toutes les dames et cavaliers, se prolongèrent jusqu'au retour de l'aurore. C'est alors que commençaient les plus splendides festins. Ces repas d'apparat étaient regardés comme un véritable spectacle. La table était parfois dressée en plein air, et alors les écuyers-servants paraissaient montés sur de hauts destriers couverts de draps d'or, et chaque service s'apportait en cérémonie avec accompagnement de flûtes et de hautbois.

Les plats les plus recherchés étaient destinés aux princes et aux personnes que l'on voulait honorer d'une manière particulière. On ne se contentait pas de les placer couverts devant eux, on les fermait avec un cadenas, dont la clé n'était offerte qu'à celui qui devait en manger.

Ordinairement, la table du festin était placée dans la plus vaste salle du palais, on y retrouvait alors les indications sommaires de la tapisserie du duc de Bourgogne, d'immenses *surtout* représentaient tantôt des tours fortifiées en pâtisseries, tantôt des villes entières dorées ou argentées et remplies d'animaux et d'oiseaux vivants.

dansé en rond et appelé *chapelet*, parce qu'à la fin du branle on s'embrassait en présentant un chapelet qui passait de main en main.

A Nancy comme à Metz, on dansait déjà l'interminable *cotillon* de nos bals et soirées appelées *sauteries*, par les gens du suprême bon ton. Cette danse se nommait alors estourdion ou simplement turdion : « et se mène ceste danse de telle sorte, que après avoir dansé tous ensemble, tous les compaignons se despairtent à une partie et les filles à une aultre : puis le premier qui mene la danse, se part de sa plaice et de son lieu, et parmy le pairque fait plusieurs tours et viraildes, et puis avec la fille font plusieurs grimaiches et la ramene en son lieu : et fait chascun ainsy en droit soy, quant son tour vient, tout le mieulx qu'il peut, sort de gambairde, de soubresault ou aultrement, et font ainsy les ungs apres les aultres jusques à la fin. » (Chroniques de Metz, 1504.)

Les armes des princes ou des dames, en l'honneur desquels le repas se donnait, étaient tracées et blasonnées avec art sur plusieurs plats. Mais la partie la plus soignée du banquet était le rôti et le dessert, qu'on apportait dans des vases de vermeil ou des chariots d'or de diverses formes. On y servait les animaux les plus rares et en même temps ceux que nous regardons comme les moins propres à satisfaire l'appétit. Les paons, les hérons, les cigognes et même les hérissons, y occupaient une place distinguée.

Différents intermèdes extraordinaires variaient les services, et, comme la plupart s'exécutaient sur la table même, la salle était toujours gardée par des archers à la livrée du prince, afin d'empêcher la foule de curieux qui auraient pu nuire à l'effet de ces spectacles[1].

La quantité de vaisselle servant à ces festins semblerait fabuleuse si elle n'était constatée par des inventaires authentiques. Ajoutons enfin que les banquets se terminaient par l'arrivée du drageoir qui, recouvert d'une serviette et porté par un poursuivant d'armes, circulait à la ronde avec les espices (dragées ou confitures) pendant que l'on buvait largement l'hypocras, le piment, le clairet ou le vin cuit dans des coupes de cristal à larges bords et au pied de vermeil, que l'on appelait hanaps.

1. Dans un banquet donné à Lille, le 17 février 1433, et cité dans les notes de l'*Histoire de René*, s'élevait « une esglise croisée, et verrée avec cloches sonnantes, quatre chantres et enfants de chœur ». Puis venaient : « un pasté dedans lequel estoient 28 personnaiges jouant de divers instruments, le château de Lusignan avec fossés remplis d'eau d'orange, un dessert où des tigres et des serpents se combattaient avec fureur », etc. Et estoient les plats de rost et on voyait quarante-huit manières de mets à chaque plat ».

A la mort de son épouse Isabelle (1453), René remit la Lorraine à son fils Jean et passa le reste de sa vie tantôt dans son comté de Provence, tantôt en Anjou, où les fêtes se renouvelèrent notamment en 1455, époque de son second mariage avec Jeanne de Laval. En cette même année, le duc s'adressa de nouveau à Taillevent pour la composition d'un repas dont l'habile maître-queux a laissé la description. Le grand d'Aussy donne dans ces termes l'analyse du festin, d'après le récit même de l'écrivain culinaire[1] :

« La table étoit garnie d'un dormant qui représentoit une pelouse verte et qui, sur les bords de son pourtour, offroit de grandes plumes de paon et des rameaux verds, fleuris, auxquels on avoit attaché des violettes et d'autres fleurs odorantes. Du milieu de la pelouse s'élevoit une tour argentée avec ses créneaux. Elle étoit creuse et formoit une espèce de volière où l'on avoit renfermé différents oiseaux vivants, dont la huppe et les pieds étoient dorés. Son donjon, doré aussi, portoit trois bannières, l'une aux armes de René, les deux autres à celle de Mesdemoiselles de Chateaubrun et de Villequier, pour lesquelles se donnoit la fête.

» Le premier service consistoit en un civet de lièvre, un quartier de cerf qui avoit passé une nuit dans le sel, un poulet farci et une demi-longe de veau. Ces deux derniers objets étoient couverts d'un brouet d'Allemagne, de rôties dorées, de dragées et de grenades. C'était peu assurément que ces quatre plats pour un grand festin ; mais à chaque extrémité, et en dehors de la pelouse, il y

1. Legrand d'Aussy. — *Histoire de la vie privée des Français*, t. III, p. 273.

avoit un énorme pâté, surmonté d'autres plus petits, qui lui servoient de couronne. La croûte des deux grands étoit argentée tout autour et dorée en dessus. Chacun d'eux contenoit un chevreuil entier, un oison, trois chapons, six poulets, six pigeons, un lapereau, et (sans doute pour servir de farce et d'assaisonnement) une longe de veau hachée, deux livres de graisse et vingt-six jaunes d'œufs durs, couverts de safran et lardés de clous de gérofle. Pour les trois services suivants (car Taillevent, dans sa description, les confond ensemble), c'étoit un chevreuil, un cochon, un esturgeon cuit au persil et au vinaigre et couvert de gingembre en poudre ; un chevreau, une longe de veau, deux oisons, douze poulets, autant de pigeons, six lapereaux, deux hérons, deux poches, deux cosmeaux, un levreau, un chapon gras farci, un hérisson avec une sauce, quatre poulets, dorés avec des jaunes d'œufs couverts de poudre de Duc ; un sanglier artificiel fait avec de la crême frite, des darioles, des étoiles ; une gelée moitié blanche, moitié rouge, laquelle représentoit les armes des trois personnes nommées ci-dessus ; une crême brûlée à la poudre de Duc et sursemée de graines de fenouil confites au sucre ; du lait lardé, une crême blanche, du fromage et jonchées, des fraises ; enfin, des prunes confites et étuvées dans l'eau rose. Outre ces quatre services, il y en eut un cinquième, composé uniquement de ces vins apprêtés qui alors étoient d'usage, et de ces confitures qu'on nommait *épices*. Celles-ci consistoient en fruits confits ou en diverses pâtes sucrées. Les pâtes représentoient des cerfs et des cygnes, au col desquels étoient suspendues les armes de René et celles des deux demoiselles ».

L'auteur de la *Chronique de Lorraine*, dans le cours

de son récit, nous fait assister à plus d'un festin qu'il n'est pas inopportun de rappeler ici, malgré la brièveté des détails.

Avant la bataille de Nancy, René II est accueilli dans la ville de Sarrebourg avec le parti de Français qui l'accompagne. Le chroniqueur alors énumère les nombreux repas auxquels, en Lorraine allemande, il était d'usage de se livrer dans une même journée, et il désigne sous le nom de *xélaftrinque* et de *pafferlin* certaine collation du soir et certains pâtés fortement assaisonnés, qui étaient alors en vogue :

« Les dicts comtes, Monsr de la Pinache, et le seigneur d'Abigney et tous les plus grands dedans la dicte Salbourg, iij jours durant ont festoyé les Françoys à la manière des Alemans : le desjeun, le disné, la marande, le soupé, le ressiné[1] que on appelle xelaftrinque[2], et toutes viandes de pafferlin[3], force chapons, venaisons de toutes chairs à planté (abondance)..... et d'autant beuvoit le petit comme le grand ; on n'espargnoit rien, on les servoit force vin blanc, rouge et cléret. Les dicts Francoys estoient tout esbahys, ils demandoient si c'estoit la vie que les Alemans faisoient de manger ainsy souvent. »

C'est ici le lieu de mentionner, d'après le même auteur, les ragoûts particuliers auxquels, par patriotisme,

1. Le *ressiné* ou *ressinon*, c'est ainsi qu'on appelle encore en Lorraine la collation faite au retour de la messe de minuit à Noël ; on donne aussi le même nom à un repas qui, à la suite des *loures* ou veillées d'hiver, on se donne entre amis à la campagne au mois de février.

2. *Xelaftrinque* — mot allemand altéré — *schlaftranck,* vin du coucher, — boisson du sommeil.

3. *Pafferlin*, du mot allemand *pfefferlein*, diminutif de poivre, *petit poivré,* comme nous disons petit-salé.

s'étaient résignés nos ancêtres, préférant devoir leur délivrance à René II plutôt que de se rendre aux attaques du Téméraire devant Nancy, dont le siége trainait singulièrement en longueur.

« Ceulx de Nancey, que chiens et chats, chevals et rats, avoient mangé, mirent en la place du chastel, bien arrangés les unes après les altres, mainctes testes de chevals, de chiens, de chats, de rats. Tous ceulx qui les veoient eshabys estoient, et disoient que ils estoient gens de grand couraige et léals serviteurs, d'avoir enduré la peine et d'avoir mangé telles viandes. »

L'arrivée à Nancy de Renée de Bourbon épouse du duc Antoine, donne lieu à un premier repas offert à l'heureuse princesse par les habitants de Laxou et à un festin servi au Palais ducal, repas et festin consignés dans un chapitre spécial.

« On dict Laixou fut préparé iij ou iiij maisons des plus belles, et force lousgis de May (arcs de triomphe en feuillage), et là feirent descendre Madame et toutes altres dames et damoyselles (par) toutes femmes dudict Laixou, luy fut adporté force tartes, pommes, poires, vin rouge et cléret, et là feirent la bonne chière : elle demoura là jusques vers les vj (heures)........

» Tout cela adcomply, iiij gentilshommes, tenant un ciel somé (un dais parsemé) de chardons, le mirent dessus Madame. Toute la noblesse la menoient en la court, la noble maison — Madame fut receue humblement de Monsieur le duc, lequel la veit voluntiers. Incontinent le soupé estoit adpareillé, tous à table se mirent, de faire la grande chière ne faillirent my : trompettes et clérons tous instruments du long du soupper sonnoient. Toute

la noblesse de la venue s'en resjoyssoient ; après le soupper, rendirent grâces à Dieu, se mirent à danser[1] ».

Pour clore cette liste de festins, il faut donner quelques extraits d'un dernier document, qui joint, au charme de la couleur locale, le mérite d'une scrupuleuse précision.

La réception de la jeune épouse d'Antoine se termine, dans la chronique, par la réflexion suivante :

« Quand vient l'heure de couchier, Monsieur Madame ensemble couchont ; et por bien attrèner la noble Maison et le Pays, il est à présumer du jeu d'amour, Monsieur feit comme ses prédécesseurs. »

Les prévisions du chroniqueur s'accomplirent, Antoine eut deux fils et une fille, et la naissance de son second fils, Nicolas, fut l'objet d'une relation extrêmement curieuse due à la plume de Volcyr de Serrouville, et dont M. Henri Lepage a découvert une copie transcrite dans le *Liber omnium*, déposé aux Archives de la Meurthe.

Cet opuscule a pour titre :

BAPTESME DE NICOLAS-MONSIEUR,
FILZ PUIS-NAIZ DE MONSEIGNEUR LE DUC ANTOINE
DUC DE MERCUEUR, MARQUIS DE NOMENY.

L'écrit de Volcyr est précieux à consulter pour le peintre et l'archéologue. Avec l'auteur on passe en revue tous les personnages importants qui composent le cortége, on assiste à la cérémonie du baptême, puis on revient au Palais ducal dont on parcourt toutes les salles à l'aide du plus pittoresque inventaire.

Nous voici, par exemple, dans « la chambre de parement », c'est-à-dire la salle où se tenaient les parrains et

1. *Les opérations des feus ducs de Lohereigne*, §§ CL et CCXLIII.

marraines et la dame d'honneur portant le nouveau-né ; là « estoit un buffet aorné et chargé de haultz potz, couppes, taxes et hanaps d'or et d'argent, si abondamment que tout y reluysoit, outre ce que l'eschançonnerie, estatz, chambres et offices estoient chacuns à leur endroict fournies.

« Illecques aussy avoit ung lict grant et spacieux dont la couverte estoit d'armines soubz ung subtil et fin linge basty, estendu jusques au bas sur la tapisserie de Turquie avec force carreaux couvertz de drap d'or, où hypocras, confitures, dragées, muscade et commune marchepain, ollies, sucres et tablettes, moins estoient espargnées que jadis noys, prunes ou pois au bancquet des dieux et déesses, lés Troye la Grande en Phrygie, pour recevoir le pasteur Pâaris Alexandre : en court haultaine et royalle. »

La condamnation de Banquet n'était pas la seule tapisserie abandonnée par les Bourguignons sous les murs de Nancy. Voici ce qu'on remarque dans la pièce suivante :

« Puis à senestre on entroit en une salle basse nommée la salle d'honneur, grandement décorée de tapis faictz, tixus et ourdis à l'anticque, où l'histoire de Jason et Médée est moult clèrement comprinse avec dyctiers déclaratifz du cas, qui fut pieça conquis en la journée de Virilet[1] ».

Arrivons enfin aux abords des cuisines et de la salle de festin : « En continuant par deux grosses tours les-

1. Saint-Jean de Virilet ou du Vieil-Aître, ancienne commanderie de l'ordre de Malte, située à l'extrémité du faubourg Saint-Jean de Nancy, près de l'étang du même nom où fut trouvé le corps du duc de Bourgogne. La journée de Virilet signifie la bataille de Nancy dans laquelle périt Charles-le-Téméraire.

quelles environnent la porterie et descente du chasteau, virrant droit ès offices, scavoir eschançonnerie, panneterre, fruicterie, gardemenger et saulcerie, cuisines a rechange ou sans cesse y a ung grant nombre de cuisiniers grandz moiens, petits, aiant peine assez à cause de la foulle des gens illecques vivans, en sorte que lors pour l'estat ordinaire on y dependoit, pour jour, près de cinquante moutons, trois bœufz, pain et vin avec autres biens à l'équipolent. Donques est facile a conclure que la chose estoit grandement accreue et augmentée tant, que raport a esté faict par gens de despences que l'on avoit distribué audict jour de baptesme environ vingt huict poinssons de vin, bœufz et moutons comme dessus est dict, cinq cens chappons, unze cens poulles, misches et michettes sans nombre, oultre la vennerie et volerie, car on y veoit cerfz, biches, sangliers, chièvres, veaux, dains, golsiers, lappins, liepvres, connins, otardes, cignes, buttors, paons, faisans, bitardes, oyes, herrons, cannards, gellinettes, perdrix, bescasses, griesves, merles, tourdes, vanneaux et pluvions, tourterelles, pingeons et ramiers.»

Les festins continuèrent pendant plusieurs jours; le baptême et le premier gala qui l'avait suivi avaient lieu le 10 novembre 1524, et « au lendemain qui estoit le vendredy unzieme jour de novembre, apres toutes manières de potages delicatz, on y estolt servy de lemproyes, saulmons, truictes, brochetz, carpes, anguilles, barbeaux, chareines, perches, hallottes, gremilles, tanches, moutoilles, gouvions, aubes, villains, sachetz, pingletz, menuse, stofische, mersuuin, barrans et austres marée si délicieusement accoustrée que tout y estoit demeuré; mesmes pour le bachanal y avoit hipocars a tonneaux, poinssons et tandelins, Clarey, vin de Beaulne

et de Vertu, d'Ay et de Bar sus Aube, Spanoin, trabey, plain vin, furey, vin françois ; rappé d'Allemaigne et de Barrois de toutes couleurs, n'y estoït espargné moins que birre en Vuesphalle. Encormais on trouvoit en l'escart Malvoisie, vin bastard et Romaine tànt que tout y estoit respendu à grand abondance. »

Ces festins et banquets se succédèrent, sans répit ni trêve, pendant plusieurs jours, non seulement au Palais ducal, mais encore chez les grands seigneurs et les simples particuliers, qui, comme eux, tenaient table ouverte. L'allégresse était générale; on rendait grâces à Dieu de la paix acquise par la politique du prince, alors que ses voisins « par gros desrois estoient spoliés, ars et meurdriz ».

Le secrétaire de M. de Guise célébrait alors son mariage avec la belle Claudon Midy, et, à cette occasion, recevait « grand multitude de sieurs et dames avec habondance de tous biens ». Honorable homme et sieur maistre Gehan de Naves licencié ez loix et auditeur des Comptes, tenoit estat pour tous cordiaux fauteurs de littérature et gens de robe longue. Mais il est un seigneur surtout qui se distinguait par le luxe, le bon goût et la profusion, nous voulons parler de messire Antoine Du Chastellet, sieur de Sorcy et premier chambellan du sieur duc. Il avait fait orner son logis de tapisseries à feuillages, récemment mises à la mode et sur lesquelles étaient fixés les écus de la maison de Lorraine.

Le duc Antoine en fut si émerveillé qu'il résolut d'aller dîner, le dimanche suivant, chez son chambellan, avec le duc et la duchesse de Guise, le marquis du Pont, son fils aîné, le petit baron de Joinville et une partie des gentilshommes, dames et damoiselles, venus pour la

solennité du baptême. C'est dans cette circonstance que le noble amphytrion déploya un luxe princier décrit par Volcyr dans les termes suivants :

« Au regard des appareilz, la chose seroit bien longue à racompter pour aultant que ledict premier chambellan est le parragon des hommes, pour faire apprester à roys et princes. Toutesfois néantmoins il y eust seize platz fournys de ce que s'ensuyt : Premièrement de la panneterie sailloit le premier service, assavoir hypocras blanc avec rosties ; le deuxième service herons froitz, langues sallées, paons froitz, pastelz de perdrix froitz ; de l'eschançonnerie vin de Bourgogne, cleret viel et nouveau, vin d'Ay nouveau, vin blanc de Bar sus Aube nouveau, vin cleret de Bar viel et nouveau, vin bastard et malvoisie ; de la cuisine, premier service, les saulcisses, les coustellettes de porc, les perdrix aux choulx, pastelz d'assiete ; second service, les chappons boulliz, le menger blanc, ventre de veau, pastelz à la saulce chaude, cuisse de chevreux chaudes, les perdriz à l'orenge ; troisième service, connins à la trimollette, les gellinettes de bois, les cochons rostiz, les oyes sauvaiges, cuisses de chevreux froides, pastelz de longes de chevreux tedes avec olives et capes ; quatrième service, herrons et buttors, les cannartz à la dodine, les chappons à la cameline, les beccasses et vanneaux, pastelz de venaison ; cinquième service, le bœuf sallé, haultz costez de mouton, pastelz de cannartz la gellée de cochon, la gellée de court en deux sortes, rouge et jaulne, piedz, groingz et oreilles de porcz au son.

» Or est que a chacun service que les maistres d'hotelz venoient querre, trompettes et clerons menoient si grandz bruictz que l'on y ouoyt goutte.

» Puis de la fruicterie furent apportées tartes d'Angleterre, tartes de cresmes, tartes de pruneaux, chastaignes et poires cuites. Encormais la panneterie delivra fromage plasantin, fromage de gayn. Apres tout cecy y avoit hypocras avec le mestier. »

Le menu du chambellan, était, pour Volcyr, le *nec plus ultrâ* du raffinement ; il nous montre quels progrès avait faits l'art du cuisinier, et tous ceux qu'il avait à faire encore, pour arriver à satisfaire un véritable gastronome. On pouvait manger, et manger beaucoup, mais on ne *savait* pas manger ; la profusion, la multiplicité des mets répondaient à des appétits robustes, mais un palais délicat s'effraierait, à la lecture seule, du programme dû à l'imagination du maître-queux de Du Chastellet. L'artiste ne savait pas encore qu'en matière de comestibles, il faut passer des plus substantiels aux plus légers, tout comme, dans l'ordre des boissons, un dîneur entendu doit débuter par les plus tempérées, pour aborder ensuite les plus fumeuses et les plus parfumées. Or, est-il de nos jours un estomac, même le moins prétentieux, qui consentirait à déguster un groing et des pieds de cochon accommodés avec du son, après avoir passé la revue de tout ce que le *poil* et la *plume* offrent de plus délicat et de plus distingué en venaison ?

A la fin de l'intéressant compte-rendu se trouvent, sur le nouveau-né, les détails suivants, qui caractérisent la foi naïve et superstitieuse de ses contemporains.

« Ledict enfant Nicolas-Monsieur fut né le vingtième jour de la lune de septembre, laquelle estoit au signe de gemini, par tel jour que le bon patriarche Isaac donna la bénédiction à son filz Jacob, à raison de quoy, les saiges ont dict que l'enfant qui nasquiroit soubz telle

constellation et jour, seroit belliqueux et grandement ingénieux, aiant ung signe en la machoüer dextre, laquelle chose signamment concorde avec la grande importance et signification de son excellent nom, sçavoir Nicolas, qui vault à dire, de Grec en François, vaincqueur du peuple, en suivant l'effet des grâces requises à tous nobles princes d'honneur, supliant celluy qui est vray Dieu éternel et vivant, que son bégnin plaisir soit luy vouloir donner le moyen de vivre en bonne paix, union et concorde. »

Jules RENAULD.

MÉDAILLES GRAVÉES PAR PIERRE WOEIRIOT DE BOUZEY.

Nous avons publié, dans le XI[e] volume du Peintre-graveur français de M. Robert-Dumesnil, un supplément à la biographie de Woeiriot, où se trouve le passage suivant : « M. Renouvier annonce que Woeiriot a gravé des médailles. L'indication du savant iconographe se trouve justifiée. Nous avons effectivement rencontré, au cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale, une pièce très-remarquable et qui nous paraît être de Woeiriot. Nous n'en connaissons pas d'autre ; mais il est probable qu'elle n'est pas la seule. En voici la description :

Droit : HENRICVS. II. GALLIARVM REX INVICTISS. P. P. dirigé à droite.

Revers : KATHARINA DE MEDICES REGINA FRANCORVM.

Diam. : 0,055 (sans monog. ni marque d'atelier monétaire) ».

La perfection du travail de cette médaille nous faisait

pressentir qu'elle ne pouvait pas être la seule à laquelle Woeiriot aurait consacré son talent. Nos prévisions se sont réalisées, et il nous a été donné de voir et d'acquérir une autre médaille, plus parfaite encore que celle dont nous venons de parler, et qui faisait partie de la riche collection de M. Monnier. Elle se trouve décrite ainsi qu'il suit au n° 444 du catalogue de cet amateur :

« Buste barbu, fraisé, dirigé à droite, la tête couverte » d'une toque avec plumes. Droit : CAROL. D. G. CAL. » LOTH. B. GEL. DVX.—Revers : CAROLVS. IX. GALLIAR'. REX. » A droite, au-dessous : 1572. — Argent, 47 millim., » à fleur de coin. — Cette admirable pièce, d'un style » des plus remarquables, a été faite à l'aide de deux » plaques. Elle a été souvent reproduite par la galvano- » plastie sur l'exemplaire que nous citons ici. » (Sans monog. ni marque d'atelier monétaire.)

En jetant pour la première fois les yeux sur ce chef-d'œuvre, il nous fut aisé de reconnaître la parfaite identité de la gravure de cette médaille avec celle de Henri II et de Catherine de Médicis. La seule différence consiste en ce que l'effigie du grand duc Charles, traitée avec amour par l'artiste, est encore plus parfaite que celles des parents de sa femme. Le prince paraît agé d'environ trente ans ; le relief est énorme, les détails de la ciselure sont d'une finesse extrême, et le modelé de la face est admirable. Cette pièce merveilleuse devait, suivant toute probabilité, avoir pour revers le buste de la duchesse Claude ; mais ce revers ne paraît pas avoir été exécuté. Le droit, à l'effigie de Charles III, semble être resté à l'état de projet, car on ne connait pas de seconde épreuve de cette médaille. Du reste, elle ne pourrait se rencontrer qu'avec un revers lisse, à moins qu'on n'y ait

soudé, comme sur l'exemplaire que nous possédons; une médaille à revers également lisse et de même dimension, à l'effigie de Charles IX, et datée de 1572. Cette seconde médaille est aussi rare que celle de Charles III, et elle n'existe pas au cabinet de Paris. Quoique d'un fort beau travail, l'effigie de Charles IX n'est évidemment pas de Woeiriot, et l'identité de diamètre a pu seule donner l'idée de souder ces deux pièces en les réunissant par leurs revers lisses.

Pourquoi ces deux pièces sont-elles restées à l'état d'essai ? Ici nous aurions à entrer dans le champ des conjectures. Est-ce à cause du malheur des temps et de l'émotion occasionnée par la Saint-Barthélemy ? Woeiriot, qui penchait vers la réforme, n'a-t-il pas reculé devant la glorification du gendre de Catherine et du beau-frère de Charles IX ? Ou bien les frais de ciselure inhérents à chaque épreuve étaient-ils trop considérables ? Il nous parait aussi très-vraisemblable que les médaillons gravés par Woeiriot en 1577 étaient destinés à être reproduits par la fonte d'une médaille dont le droit aurait été le portrait en pied de Charles III, inexactement décrit par M. Robert-Dumesnil, n° 296, et le revers, le portrait également en pied de la duchesse Claude, qui a été décrit sur l'épreuve de notre collection au t. XI du Peintre-graveur. Toutes ces conjectures sont admissibles ; mais nous ne pouvons rien affirmer. Nous espérons que les patientes investigations de M. Lepage viendront jeter quelque jour sur les questions que nous venons de poser. En attendant, nous tenons pour certain que Woeiriot est l'auteur du chef-d'œuvre que nous venons de décrire, et nous ne serions pas éloigné de croire qu'il a également gravé la pièce ovale cataloguée sous le n° 440 de la collection Monnier.

Il résulte de ce qui précède que la question, autrefois douteuse, de savoir si Woeiriot a été graveur de médailles, doit être considérée comme étant aujourd'hui résolue affirmativement. Woeiriot, fils et petit-fils d'orfèvres, nous fait connaître qu'il a débuté dans sa carrière d'artiste par l'exercice de cette profession. Il dit qu'il a fondu lui-même les planches qui lui ont servi à graver le *Pinax iconicus ;* qu'il a, comme un autre Tubal, travaillé le fer, l'argent et l'or (Préface du *Pinax iconicus*, Lyon 1555). Il prend la qualité d'orfèvre dans son *Libro d'anela d'orefici...* (Lyon, Guill. Roville, 1561). Le savant Mariette (*Abecedario*, art. Clouet) déclare qu'il « a toujours soupçonné Woeiriot de n'avoir pas fait sa » principale profession de la gravure en taille douce, » ainsi que beaucoup d'orfèvres de son temps qui *tous* » ont gravé et fait des médailles. » Cette opinion, partagée par M. Renouvier, ainsi que nous l'avons indiqué, l'est aussi par M. Piot, dans le Cabinet de l'Amateur (Paris, 1869), et par M. Didot, qui déclare, p. 290 de son Etude sur Jean Cousin : « que Woeiriot s'est distingué » comme orfèvre, ciseleur graveur en médailles »... On ne saurait donc plus conserver le moindre doute. Ajoutons qu'aucune des médailles exécutées par Woeiriot n'est obtenue par la frappe au balancier, qui n'était pas connue de son temps, ni même par la frappe au marteau. Il s'est servi du procédé généralement adopté par les orfèvres de son époque, c'est-à-dire de la fonte, ce qui lui permettait d'obtenir un relief énorme. Après avoir gravé ses moules, Woeiriot a dû y couler lui-même le métal, puisqu'il déclare avoir fondu ses planches avant de les graver. Les médailles de Woeiriot sont donc *coulées et ciselées*, ce qui implique un tirage à un très-

petit nombre d'exemplaires, et, comme elles étaient en argent et d'un grand module, elles ont été, pour la plupart, mises au creuset. Toutes ces circonstances réunies en font des raretés de premier ordre.

E. MEAUME.

Les recherches auxquelles je me suis livré relativement aux graveurs de monnaies et médailles des ducs de Lorraine, n'ont malheureusement pas eu le résultat qu'en espérait M. Meaume : en ce qui concerne Woeiriot, je n'ai trouvé que les trois mentions suivantes[1] ayant ou paraissant avoir quelque rapport avec la question traitée par mon savant confrère :

1567-1568. — « A Pierre Voiriot, dit de Bouzey, la somme de cincquante escuz d'or soleil, au pris de quatre frans pièce, qu'il a pleu à Monseigneur luy donner ceste fois pour faire certains ouvrages, tailler et insculper médailles antiques et planches de cuyvre pour le service de mondit seigneur. Appert par mandement donné à Nancy le xxvij[e] jour de décembre mil v[c] soixante huict... »

1572-1573. — « A Pierre Viriot, ymagier, la somme de cent frans qu'il a pleu à Monseigneur luy octroyer en don, de grâce espécialle, pour certaines figures qu'il a taillé et gravé en bronze, desquelles il a faict présent à mondict seigneur. »

1578-1579. — « A Pierre de Bouzey Wiriot, ymagier, la somme de soixante frans que Monseigneur luy a octroié en don pour recongnoissance de deux médalons qu'il luy a dédié. »

H. L.

1. Elles sont empruntées aux comptes des trésoriers généraux de Lorraine, cotés B. 1148, f° 206; B. 1161, f° 265 ; B. 1183, f° 258 v°.

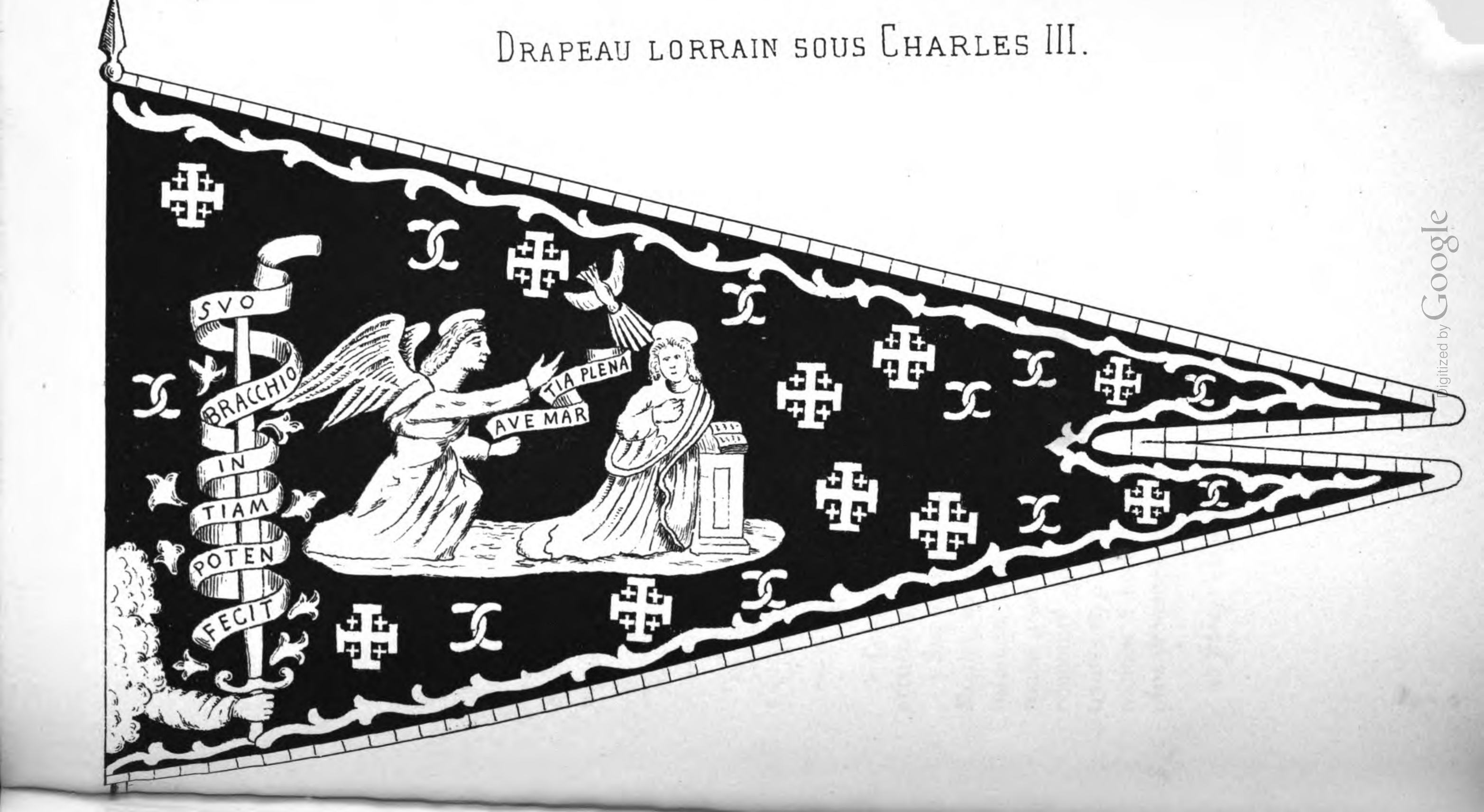
DRAPEAU LORRAIN SOUS CHARLES III.

M. L. de Bouillé a bien voulu nous faire remettre la note suivante, qui contient deux particularités intéressantes à recueillir :

« ... Il est permis d'affirmer que le drapeau lorrain.... » a varié plusieurs fois de couleurs et d'emblèmes. » (Henri Lepage, *Journal d'Archéologie*, avril 1872.) A l'appui de l'opinion de M. Lepage, voici une preuve de plus : c'est un étendard lorrain portant les emblèmes, devise et chiffre du duc Charles III ; il se trouve parmi les « *Stendardi, Guidoni, Cornete e Bandiere o* » *Insegne guadagnate dal Ser.*[mo] *Sig.*[r] *il Signor* » *Emanuel Filiberto, Duca di Savoia, Prencipe di* » *Piemonte, invittissimo, etc., nella giornata di S.* » *Lorenzo, presa di S. Quintino e battaglia di Gra-* » *vellines contra Francesi* », collection en deux volumes de 160 dessins originaux du temps, conservés dans les Archives d'Etat à Turin. Cet étendard est *noir*, et ajoute ainsi une couleur de plus à celles déjà mentionnées par M. Lepage. »

L'étendard en question, dont M. de Bouillé a eu l'obligeance de nous adresser un fac-simile colorié, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire que par la lithographie[1], n'est pas seulement curieux à cause de son fond noir, il l'est encore à cause de sa forme, de la manière dont la devise est enroulée autour de l'épée nue tenue par le bras sortant d'un nuage, et de celle dont l'image de l'Annonciation y est représentée.

1. Voy. la planche ci-jointe. La bordure est frangée or et rouge, le bras armé d'or et nuagé d'argent, les croix de Jérusalem, les doubles C et l'ornement courant sont d'or, l'Annonciation au naturel.



DRAPEAU LORRAIN SOUS CHARLES III.

Cet étendard est encore curieux sous un autre rapport : aucun historien lorrain, si ce n'est Henriquez[1], ne parle de la bataille de Saint-Quentin, gagnée, le 10 août 1557, par Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, général de Philippe II, roi d'Espagne, sur le connétable de Montmorency ; et encore cet auteur ne dit-il pas qu'il y eût des troupes lorraines dans l'armée française. Le fait semble pourtant incontestable, et l'on pourrait même supposer que Charles III s'y trouvait en personne, bien qu'il ne fût âgé que de quatorze ans. Il était alors à la cour du roi Henri II, tandis que Christine de Danemarck et Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, gouvernaient ses Etats pendant sa minorité.

H. L.

CHRONIQUE.

Notre honorable confrère M. le docteur Marchal nous a adressé la lettre suivante :

« Lorquin, le 18 septembre 1874.

» Monsieur le Président,

» J'ai pensé que les détails suivants d'une découverte archéologique faite à Héming pourraient vous intéresser.

» Sur le coteau qui se trouve entre Héming et Neuf-Moulin, au milieu des terres cultivées, existent plusieurs intumescences de terrain, sortes de tumulus plus ou moins prononcés, dans le voisinage desquels on a souvent rencontré des restes de fondations de murailles construites en pierres du pays, et des fragments de tuiles romaines à bords recourbés. L'une de ces tumescences, plus prononcée que les autres, se trouve à mi-côte, à

1. *Abrégé chronologique de l'histoire de Lorraine*, p. 301.

droite de la route de Héming à Lorquin, à peu de distance du canal de la Marne au Rhin. En remuant la terre, on y a trouvé, il y a déjà plusieurs années, une serrure de forme très-curieuse, qui, dans le temps, a été déposée dans une collection que l'on réunissait au grand séminaire de Nancy, où elle se trouve sans doute encore; et, depuis, deux clés qui sont restées entre mes mains et dont je vous donne les dessins de grandeur réelle et minutieusement reproduits[1]. La plus grande, de forme très-originale, percée de six ouvertures, à tige à six facettes et poinçonnée sur toutes ses surfaces, est en bronze et recouverte d'un vernis vert comme l'étaient les monnaies romaines de l'époque; la plus petite est en fer et recouverte de rouille.

» Cette année, ce terrain a été acquis pour en extraire, pour l'entretien des chemins, les pierres des substructions que l'on rencontrait presque au niveau du sol, et dont on a retiré un grand nombre de tombeaux. On a mis à découvert d'épaisses fondations de murailles construites en pierres du pays et des blocs de grès vosgien grossièrement taillés et qui, d'après leur forme, paraissent avoir servi de marches d'escalier. Au milieu de ces constructions on a retrouvé une sorte d'enclos ou enceinte étroite plus longue que large, sorte de couloir en maçonnerie, revêtu à l'intérieur de briques de 21 centimètres carrés de surface et de 4 d'épaisseur, reliées par un ciment très-dur, du fond duquel on a retiré quelques ossements, entre autres un crâne très-développé, à front haut et large, à angle facial très-ouvert et proéminence

1. Ces dessins et les suivants, dont les curieux pourront prendre communication, seront déposés dans les cartons du Musée.

prononcée des arcades ou bosses sourcillières ; ce couloir a pu être un caveau.

» On a retiré de ces fouilles un certain nombre d'objets en fer, entre autres une hache, une sorte de pioche allongée, de la forme de celles que l'on emploie encore aujourd'hui dans les travaux de déblais ;

» Une pierre à aiguiser ;

» Des pièces de monnaie que je n'ai pu me procurer et que je n'ai même pas vues ; l'une d'elles était, dit-on, de Vespasien ;

» Une tête de statuette taillée en demi-bosse dans une excavation creusée en forme de niche, sur un petit quartier de pierre de taille blanche des Vosges. Cette figure, dont la chevelure est en boucles et retenue par une sorte de voile ou de bonnet, divisée dans son milieu par un éclat de la pierre, représentait Mercure ; ce qui le caractérise surtout, ce sont les deux ailerons du sommet de la tête, mais qu'il a fallu en quelque sorte deviner en raison de l'altération de la pierre sur laquelle ils ne se trouvent plus indiqués que par de simples rainures à peine visibles. Je vous enjoins le dessin aux deux tiers de la grandeur de l'objet.

» Mais l'objet le plus intéressant retiré de ces fouilles est une table ronde, aussi en pierre de taille blanche des Vosges, qui se compose d'un pied ou base de forme carrée, de 38 centimètres en tous sens de surface, et de 15 de hauteur ; d'un pilier ou support arrondi, d'un travail remarquable, haut de 90 centimètres et de 25 dans sa plus grande épaisseur ; le pied et le pilier sont d'un seul morceau ; enfin, d'un plateau ou dessus de 88 centimètres de diamètre et de 4 et demi d'épaisseur à ses bords. Ce plateau paraît avoir été tourné, à en juger par la régula-

rité et le parallélisme des stries concentriques de sa face inférieure et dues à l'action du burin approprié au travail de l'artiste, ainsi que le pilier lui-même. Malheureusement le plateau est cassé en plusieurs fragments qui ont été recueillis et qui peuvent être facilement rapprochés et consolidés. Je vous enjoins aussi le dessin, d'après un croquis que j'en ai fait sur dimensions réduites.

» Cette table et les objets en fer se trouvent encore à Héming chez le sieur Mébille, serrurier et propriétaire du terrain exploré. »

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Notre laborieux confrère M. Olry, instituteur à Allain, a offert : 1° une monnaie gauloise trouvée à Bulligny ; 2° deux pointes de flèche en silex, trouvées à Ochey et à Allain ; 3° une hachette, aussi en silex, découverte à Bagneux ; 4° un fragment d'une médaille de dévotion et divers morceaux en silex trouvés à Allain.

— M. Bamberg, ancien consul de la Confédération du Nord à Nancy, a fait déposer au Musée un très-joli petit monument gallo-romain représentant un Mercure en pied, avec ses attributs ordinaires.

— L'Administration des ponts et chaussées a mis à la disposition du Comité une trusatile ou meule romaine, en lave d'Eiffel, entre Rhin et Moselle, de 0m 80 de diamètre sur 0m 17 d'épaisseur, trouvée à Scarpone, lors des travaux pour la canalisation de la Moselle, près de Dieulouard.

Pour la commission de rédaction : le Président, Henri Lepage.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1874.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 août 1874.

PRÉSIDENCE DE M. J. RENAULD, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 10 juillet est lu et adopté.

MM. Lepage, président, et l'abbé Guillaume, trésorier, s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

Il est donné lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 26 juillet, annonçant une allocation de 500 francs au profit de la Société.

M. J. Renauld prévient la Société qu'il a remis entre les mains du gardien du Musée le portrait d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, par Rigaut, acquis par le Comité en 1871, et qui était resté en dépôt chez lui depuis cette époque.

Ouvrages offerts à la Société.

Sur les sculptures en bois attribuées à Bagard, par Lucien WIENER.

Note sur les différents tirages des planches du livre intitulé : AUSTRASIÆ REGES ET DUCES. Cologne, 1591, par E. MEAUME.

Revue des Sociétés savantes des départements, 5e série, tome VI, novembre et décembre 1873.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, n° 5, 7 juillet 1870, 10 octobre 1872.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 103, juillet 1874.

Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau, 1872-1873, 11e série, tome II.

Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, tome III, 1873, n° 3.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XII, 4e livraison.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, année 1873, XXVIIIe volume.

L'INDICATEUR DE L'ARCHÉOLOGUE. *Bulletin mensuel illustré*, dirigé par AM. DE CAIX DE SAINT-AYMOUR, nos 17, 18, 19, 20. — Mai-août 1874.

Lectures.

Il est donné lecture d'un travail de M. Schmit, intitulé : *Promenades antiques aux alentours de Château-Salins*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

OU ONT SUCCOMBÉ LES DEUX LÉGIONS ROMAINES DE JULIEN, SURPRISES PAR LES GERMAINS? — PRÈS DE TARQUIMPOL.

Le César Julien venait d'être créé consul à Vienne par l'empereur Constance, quand il apprit les incursions des barbares dans les Gaules et les ravages qu'ils exerçaient autour d'Autun assiégé.

Aussitôt il s'entendit avec ceux qui connaissaient le pays ; il se rendit à Auxerre et de là à Troyes, escarmouchant sans cesse avec les barbares. Il ne s'arrêta dans la dernière de ces villes que le temps nécessaire au repos des troupes, qu'il se hâta de conduire à Reims. Là, il se concerta avec Marcel, successeur d'Ursicin, et prit la résolution d'attaquer les Allemands par *Decempagi* (Tarquimpol).

« Le soldat serra les rangs, dit Ammien Marcellin, et marcha plus gaîment que de coutume; mais, ajoute-t-il, les ennemis profitèrent de la connaissance qu'ils avaient des lieux et d'un brouillard qui empêchait de distinguer les objets les plus voisins, pour tomber par un chemin détourné sur l'arrière-garde de Julien ; ils auraient pres-

que entièrement détruit les deux légions qui fermaient la marche, si le bruit qu'occasionnait cette attaque n'eût fait venir les troupes alliées au secours ». (Ammien Marcellin, liv. XVI, chap. II ; traduction de Moulines, 2 vol. in-12, Lyon 1778.)

Il s'agit de déterminer le lieu où la bataille fut livrée par les Germains aux légions romaines.

Assurément le terrain où nous trouverons, dans les environs de Tarquimpol et sur la route de Strasbourg, des Romains, en grand nombre, ensevelis pêle-mêle avec les barbares, sera le point cherché.

Les deux légions, presque détruites, formaient l'arrière-garde de l'armée de Julien, selon Ammien Marcellin. Conséquemment elles n'avaient pas dû suivre exactement la même voie que le gros de l'armée. Dans un pays aussi boisé, aussi inondé et marécageux, aussi peu peuplé que l'était alors la partie de la Gaule dont Tarquimpol était le centre, il y avait nécessité absolue de se séparer pour vivre.

L'arrière-garde, venant de Delme, au lieu de se rendre directement à Tarquimpol par Marsal, dut suivre la voie romaine qui, du Haut-de-Saint-Jean, côtoie le versant sud du long plateau de lias boisé de Bride, en passant par trois *pagi*, actuellement ruinés[1], pour aller rejoindre la voie de *Decempagi* à *Bi-ponti*, près de Domnom, village moderne.

C'est là, en effet, sur un plateau élevé (287 mètres), au nord de Domnom, canton qui a reçu des habitants

1. Les fûts de colonnes et les chapiteaux que j'ai donnés au Musée lorrain viennent de l'un de ces *pagi*, qui était situé au-dessous des vignes, au sud de Vergaville.

du pays, depuis un temps immémorial, le nom de Grosse-Bacheren (en allemand *Grosse Behren*, grandes bières, grands cercueils), que l'on rencontre le plus de restes amoncelés.

Trois fouilles ont déjà été opérées sur ce point.

Il y a 50 ou 60 ans, disent les vieillards du lieu, on y trouva des tombereaux d'armes, des débris en cuivre de toutes sortes, gisant au milieu de squelettes nombreux et bien conservés. Il est parlé de ces débris, avec quelques détails, dans la *Statistique de la Meurthe*, publiée par notre honorable président, M. Henri Lepage (t. II, page 164, 2e col.).

En 1845, M. Levesques, qui était garde-magasin de la saline de Dieuze, aujourd'hui retiré à Lunéville depuis l'annexion, étant allé sur les lieux indiqués avec huit de ses ouvriers, fut assez heureux, en fouillant sans beaucoup de peine une marne grise et sèche, pour rencontrer encore des squelettes bien entiers, dont les os n'étaient plus que du plâtre. Parmi les ossements d'un squelette (d'un chef sans doute), il ramassa une statuette, en terre rouge, moulée, représentant une Cérès avec sa petite gerbe ; elle était percée d'un trou qui permettait d'y passer un cordon, et avait dû être portée comme une amulette ; sa hauteur était d'environ 8 centimètres ; deux grandes boucles de cuirasse, en acier, incrustées d'argent ; deux éperons en acier, également incrustés d'argent ; au lieu de molettes il y avait deux pointes ; des grains d'ambre jaune, de la grosseur et de la forme d'une petite amande, percés suivant leur longueur ; ils étaient oxydés d'un millimètre ; des grains, au nombre d'une trentaine, de la grosseur d'une aveline, en une espèce de cailloutage grossier, et peints de diverses couleurs ;

un sabre à deux tranchants, de 80 centimètres de longueur. Les grains se trouvaient, ainsi que la statuette, parmi les côtes et les os du bras du squelette désigné plus haut.

A côté des autres squelettes, M. Levesques trouva plusieurs fers de lances, des dards de flèches barbelés et autres ; un sabre court, à dos épais, pouvant servir pour se défendre aussi bien que pour couper du bois ; une pièce de monnaie en bronze du diamètre et de l'épaisseur d'un gros sou ancien, à l'effigie d'Antonin-le-Pieux, avec plusieurs objets en cuivre : boutons à queue refoulée et pièces provenant de casques, le tout recouvert d'une patine luisante[1].

Plus tard, en 1849, un habitant de Domnom nous montra divers objets, trouvés dans de nouvelles fouilles, exécutées sur le plateau : des sabres courts, à deux tranchants, des dards, des haches, des grains, des débris d'armures en cuivre de toutes formes, et un instrument de musique consistant en deux timbales, dont l'une pouvait mesurer 25 centimètres de diamètre, et l'autre, plus petite, comme si elles dussent exprimer deux sons. Chacune d'elles était entourée d'un cercle mobile qui servait à tendre la peau ; leur profondeur était de 8 centimètres, et le fond était plat. Au-dessous de chaque timbale se trouvait un petit trépied qui en était détaché ; une grande quantité de pendeloques en ivoire tourné, longues et effilées ; une belle médaille en argent, de Néron, fort épaisse et du diamètre d'un franc.

Jusqu'ici, dans le pays, complètement défriché depuis longtemps, on n'a trouvé nulle part semblable accumulation

1. Tous ces objets ont été volés à M. Levesques par un colonel Saint-Amour.

d'ossements et de débris, tant barbares que romains. On est donc porté à penser que le plateau de Domnom désigné, si favorable à une embuscade, a dû servir à la fois de tombeau aux Romains et à bon nombre de ceux qui les avaient surpris.

A. ANCELON.

INSCRIPTIONS DANS L'ÉGLISE DE NOMENY.

L'inscription suivante, sur marbre noir, lettres dorées, se trouve derrière la petite porte de l'église, faisant face à l'entrée de la maison curiale ; cette épitaphe est parfaitement conservée, les caractères sont intacts et se détachent parfaitement.

D. O. M. V. Q. M.

Cy devant gisent les corps de noble Jean Rollin eschevin de ceste Eglise qui décéda le 12 apvril 1624. De Françoise sa fille Feme à M. Henry Barbier Greffier au Bailliage de Nomeny, laquelle mourut le 24 octobre 1606. Du Sr Claude Rollin son père, Conseiller audict bailliage qui trespassa le 20 apvril 1592, et de Dame Barbe Paticier sa mère espouse dudict sieur Conseiller, laquelle passa de ceste vie à l'autre le 6 juin 1586.

Cy gist aussi le corps de feu noble Jean Rollin, fils dudit Rollin, Conseiller audit Bailliage, qui passa de ce monde le 5 d'avril 1630 pour reposer heureusement en l'autre.

Pries Dieu pour le repôs de leurs âmes comme vous voudriez qu'on priast pour vous après vostre décès.

L'inscription que l'on va lire est incrustée dans le premier pilier derrière la chaire, du côté de l'Evangile :

Dans cette chappelle sont inhumés les corps de Dame Magdelaine Fourier, épouse de Mr Abraham Michelet Lieutenant particulier au Bailliage de Metz, qui décéda le 16 octobre 1759, âgée de 85 ans ;

Et de Dame Anne Fourier épouse de Mr Charles de Bonnefoy qui décéda le 21 avril 1744, âgée de 66 ans ;

Et de Mr Charles de Bonnefoy Escuyer capitaine au Régiment des Gardes des Ducs de Lorraine Léopold Ier et François III qui décéda le 24 avril 1748, âgé de 77 ans.

Et de Mr Jean Fourier, Chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine des Grenadiers au Régiment des Blaissois, qui décéda le 3 mars 1751, âgé de 66 ans ;

Et de Mr Pierre Fourier escuyer Seigneur de Bacourt, lequel après avoir succédé à son père en la charge de lieutenant général au bailliage, remplis dignement à l'exemple de ses ancêtres les premiers employs de cette ville l'espace de 53 ans et la Commission de subdélégué pendant 29, est décédé universellement regretté le 3 juin 1766, âgé de 84 ans.

Priés Dieu pour le repos de leurs âmes.

Chapelle du côté de l'Epître, 1re travée.

Ci gist Marguerite de Moury jadis feme de noble Hœhvhelot, chatelain de Nomeny, qui trépassa le sept de février 1565. Priez Dieu pour elle.

Sur la même pierre tumulaire on peut encore déchiffrer ce qui suit :

T. Y. y résident qui trépassa l'an de notre salut 1572, le

Du côté de l'Evangile :

Cy gite honête feme. . . . . . . le 26 octobre 1602. Priez Dieu pour elle.

Jacquemin Renauld masson juré de Nomeny le 2 novembre 1603, prié Dieu pour son âme.

Ci gist honorable homme Nas Barbier en son vivant Greffier ordinaire de Nomeny et contrôleur de la Recepte audit lieu qui décéda le dernier jour de septembre 1592. Prions Dieu pour son âme. Amen.

Stanislas THOMAS.

CHRONIQUE.

Trois de nos confrères viennent d'adresser à M. le Maire de Nancy la lettre suivante, contenant des vues auxquelles ne pourront manquer de s'associer tous les amis des souvenirs lorrains :

Nancy, le 14 novembre 1874.

Monsieur le Maire,

Permettez-nous de vous soumettre quelques réflexions au sujet de la porte Saint-Jean, dont la démolition est officiellement annoncée par votre arrêté du 11 novembre courant.

Plusieurs de nos concitoyens avaient pensé, comme nous, qu'en évidant les trois arcades de cette porte, et en dégageant ses abords, le service des voitures et des piétons serait largement assuré. On aurait pu, de cette façon, conserver sur ce point important un souvenir monumental des limites primitives de la ville Neuve, et la circulation n'aurait pas eu à en souffrir plus que, sur les boulevards de Paris, par la présence des portes Saint-Denis et Saint-Martin.

L'administration en a décidé autrement ; sa décision, paraît-il, est irrévocable, et nous ne pouvons espérer le maintien de l'œuvre de Florent Drouin.

Nous venons d'apprendre, toutefois, que vous aviez décidé qu'une partie de cette même porte, composée de l'arcade centrale et de deux cariatides, serait transportée et réédifiée dans la cour de l'Ecole communale supérieure, et que le surplus des sculptures serait déposé dans une des dépendances du Musée lorrain. Notre première pensée, Monsieur le Maire, a été de vous témoigner notre reconnaissance pour cette résolution.

En cherchant à combiner le moyen le plus avantageux de disposer les deux cariatides restant et les fragments de sculpture destinés au Musée, un de nos confrères a émis une pensée à laquelle nous nous sommes ralliés tous, pour vous l'exprimer sous forme de vœu, dans les termes suivants : Sans doute la réédification partielle de la porte Saint-Jean est préférable à une destruction totale ; mais, outre qu'il est douteux, en raison des vastes proportions de l'édifice, qu'il puisse être en harmonie avec les constructions de la cour, il ne donnera jamais qu'une idée incomplète de l'œuvre grandiôse conçue par Charles III. Ne serait-il pas préférable de remonter l'ensemble du monument à l'extrémité d'une des grandes avenues de la Pépinière ?

Chacun connaît le bel effet produit par la fontaine des Médicis au jardin du Luxembourg. Sans avoir la prétention d'assimiler notre porte à ce magnifique objet d'art, il est certain, du moins, que le monument sauvé par vous produirait un très-bel effet dans la promenade que vous avez améliorée, et on aurait, de cette façon, conservé à la fois un précieux souvenir de la ville Neuve et de son fondateur, un spécimen remarquable de l'architecture et de la statuaire de la fin du XVI[e] siècle, et surtout l'œuvre d'un de nos plus grands sculpteurs lorrains.

Sans doute, Monsieur le Maire, un semblable travail doit coûter une somme de quelque importance ; mais enfin, si une question budgétaire devait en suspendre l'exécution, rien n'empêcherait, pour le moment, que vous prissiez des mesures pour faire déposer sur un point déterminé de la Pépinière les fragments numérotés de la porte Saint-Jean, pour faire réédifier le tout dès que cela sera possible.

Nous vous prions, Monsieur le Maire, etc.

Signé : A. CUNY, J. RENAULD, L. WIENER.

M. le Maire a répondu par la lettre ci-après, adressée au Président de la Société :

Nancy, le 17 novembre 1874.

Monsieur le Président,

Je m'empresse de répondre à la lettre que MM. Renauld, Cuny et Wiener, membres du Comité du Musée lorrain, m'ont fait l'honneur de m'adresser au sujet de la porte Saint-Jean.

La question du maintien de la porte Saint-Jean, isolée comme monument historique, avec dégagements latéraux, a été examinée et jugée impraticable, et le plan d'alignement du faubourg relié à l'intérieur de la ville, sur l'emplacement de la porte démolie, a été adopté par le Conseil municipal ; il ne m'appartient donc pas de modifier cette situation.

En ce qui touche l'enlèvement de la porte, pierre par pierre, et sa réédification sur un autre point de la ville, différentes opinions ont été émises par les archéologues ; mais aucun de ces projets n'a paru exécutable à la Commission du Conseil municipal chargée de les examiner, au moins sans grande dépense pour la ville, et l'état de nos finances ne permettait pas de se lancer dans cette voie.

J'ajouterai que la vue des pierres composant la porte, surtout depuis que la démolition est commencée, démontre qu'une reconstruction avec ces mêmes pierres serait chose à peu près impossible.

Tout ce que j'ai pu faire afin de respecter, dans les limites du pos-

sible, les regrets archéologiques qui se rattachent au monument, c'est de mettre les pierres que je fais descendre avec le plus grand soin à la disposition du Musée lorrain, qui verra s'il lui est possible de tirer de quelques-uns des morceaux provenant de la démolition un parti utile pour l'art

La désagrégation des pierres de la porte amènera, ainsi que l'événement le prouve déjà, bien des détériorations occasionnées surtout par l'état de vétusté du monument ; cependant il serait possible que vous pussiez y recueillir quelques fragments pouvant trouver place dans le petit Cluny qu'il est question d'organiser derrière le Palais ducal, et qui resteraient là comme souvenir historique de l'ancienne porte Saint-Jean.

Dans ce but, je mets donc à votre disposition les pierres détachées par la démolition, et que je fais ranger sur la place, où vous pourrez aller les visiter.

Veuillez avoir l'obligeance de prendre une détermination à cet égard, et de faire votre choix le plus tôt possible, car je ne pourrai laisser longtemps la voie publique encombrée, et je dois, dans un assez court délai, faire procéder à la vente par adjudication des pierres de taille comme simples matériaux de démolition.

Je m'occupe de faire préparer un petit projet relatif à la partie de la cour de l'ancien Palais ducal qui sera affectée spécialement au Musée lorrain; je crois mon idée à ce sujet très-pratique, et je suis convaincu que vous en serez satisfait. D'ici peu, je pourrai vous communiquer le projet[1].

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire, BERNARD.

—

M. Dieudonné, instituteur à Valhey, nous fait savoir que l'on vient de découvrir, sur le territoire de cette commune, dans la forêt dite de Poncel, à l'endroit où se trouve, au pied d'un chêne et dans le voisinage d'une fontaine, une petite statue de la Sainte-Vierge, vénérée sous le vocable de Notre-Dame-de-Pitié, les vestiges d'un édifice attestant qu'il y avait anciennement dans ce

1. Nous ferons prochainement connaître en quoi consiste ce projet, maintenant adopté.



lieu un oratoire dans lequel cette statue était probablement placée. On y a aussi découvert des restes d'habitations, peut-être de la demeure d'un ermite, et une médaille à l'effigie du pape Paul V.

—

Lundi, 9 novembre, à onze heures du matin, un service funèbre, en l'honneur des princes de la Maison de Lorraine, a été célébré solennellement dans la chapelle des Cordeliers, par M. l'abbé Guillaume, avec le concours du clergé de toutes les paroisses de Nancy. Le Bureau et quelques membres de la Société d'Archéologie lorraine assistaient à cette cérémonie. Parmi ces derniers on remarquait l'honorable M. de Saint-Florent, qui, le même jour, venait d'entrer dans sa 90e année.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Bergé (Claude-Théodore), de Lunéville, ancien fondé de pouvoirs de la recette générale de l'Eure, dont les ancêtres maternels étaient originaires de Nancy[1], vient de donner un exemple de patriotisme qui trouvera, il faut l'espérer, des imitateurs, en abandonnant au Musée lorrain la précieuse collection numismatique à laquelle il avait consacré une partie de sa vie.

Cette collection se compose de monnaies romaines, françaises et lorraines. Elle renferme six tiers de sous d'or mérovingiens, dont un frappé à Vic, et portant le

1. Adam Vasenau, premier valet de chambre de Léopold, anobli le 27 avril 1722 ; et Catherine Mathieu, attachée comme première femme de chambre à la princesse Anne-Charlotte de Lorraine, abbesse de Remiremont, dernier enfant de ce prince.

nom du monétaire *Rosoaldus*. La partie lorraine, qui est la plus considérable, contient, entre autres pièces rares ou d'une conservation remarquable : un denier de Mathieu II (1220-1251), frappé à Lunéville ; plusieurs pièces des ducs Jean Ier et Charles II ; le grand écu d'Antoine, aux neuf quartiers ; le rare teston de François Ier, de l'année 1545 ; deux écus d'argent de Charles III ; deux doubles Léopold d'or de 1718 et 1721, deux grands écus d'argent de 1704 et presque tous les testons et demi-testons que l'on connaisse de cette époque. Il y a aussi quelques monnaies épiscopales, notamment un denier de Udon, évêque de Toul (1051-1069).

Grâce à la générosité de M. Bergé, le Musée se trouve maintenant beaucoup plus riche, sous le rapport numismatique, qu'il ne l'était avant l'incendie, et les curieux pourront désormais y voir une suite à peu près complète des anciennes monnaies de notre pays.

— Sur la proposition de M. le Préfet, l'assemblée départementale a décidé le dépôt au Musée des objets ci-après, découverts par les agents du service vicinal en travaillant à la construction du chemin de grande communication n° 28, dans la traverse de l'île de Scarponne :

1° Une meule de moulin à bras, en granit.

2° Une petite clochette en bronze, à base carrée.

3° Une statuette en bronze, qui semble représenter le dieu Mars.

4° Une fourchette en fer à deux fourchons.

5° Une paire de ciseaux dont la poignée fait ressort, trouvés avec des ossements dans la voie romaine.

6° Une garde d'épée en fer.

7° Une lame de couteau à queue recourbée formant anneau.

8° Deux clefs assez ouvragées.

9° Deux fragments de boucles en cuivre.

10° Une pointe de javelot.

11° Quinze pièces de monnaie en bronze, parmi lesquelles on remarque principalement celles qui sont à l'effigie de Trajan, Nerva, Agrippa et Adrien.

12° Une petite monnaie lorraine en argent.

— Mme D'ARCHAMBAULT, de Toul, a offert une des jolies fresques qui décorent les maisons du trottoir d'Amerval, et dont une seule est encore visible aujourd'hui. Ces sculptures, de même que celles de la maison de la rue Saint-Dizier portant le n° 22, paraissent devoir être attribuées à Clodion.

— M. BRENIER, curé de Senones, a donné la partie supérieure d'un encensoir en cuivre, du XVe siècle.

— M. HOGNON, d'Eply, a offert une croix en cuivre, dont l'inscription est malheureusement fruste, trouvée sur le territoire de cette commune.

— M. Arthur BENOIT, de Berthelming, a donné une photographie, d'après un dessin du temps, de l'abbaye de Chaumouzey (Vosges) telle qu'elle était en 1789, et deux dessins représentant des détails de sculpture de la chaire de l'église de Vic.

— M. ROLIN, doreur, a offert un fragment d'une batterie de fusil à rouet, trouvé dans un des jardins de la Citadelle.

— Enfin, notre confrère M. ROUBALET-BACKES a fait déposer au Musée un objet qui, quoique n'étant pas une œuvre d'art, n'en est pas moins fort curieux : c'est un pot en fer à trois pieds, portant l'inscription suivante, en relief, accostée de croix de Lorraine et d'autres ornements : IE· SVIS· A· MR· IOVRDAIN DE POMBILLOT DIRECTEVR GNAL· DE SALINES. 1722.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Extrait du *Bulletin du Bibliophile...* Note sur les différents tirages des planches du livre intitulé *Austrasiæ reges et duces.* Cologne 1591. (Signé E. Meaume.) — Paris, imp. de Lahure (1874), in-8° d'une demi-feuille.

La Lorraine, par C.-B. Noisy. — Rouen, Megard, 1874, in-8° de 16 feuilles. (*Bibliothèque morale de la Jeunesse.*)

Zur geschichte des Verkehrs... (Sur l'histoire du Commerce en Alsace et en Lorraine, surtout au point de vue de la navigation, de la poste, des chemins de fer et des télégraphes, d'après les sources trouvées aux Archives, et autres, avec 32 documents se rapportant à l'existence du commerce depuis 1350 jusqu'à 1779), par Charles Loper. — Strasbourg, J. Trübner, 1873, in-16 de 18 demi-feuilles.

Description des drapeaux et étendards des régiments français des anciennes provinces d'Alsace, de Franche-Comté et de Lorraine, par Arthur Benoit... — Mulhouse, imp. de veuve Bader, 1874, in-8° d'une feuille 1/4. (Extrait de la *Revue d'Alsace.*)

Une légion de gardes-frontières en Ostrasie en l'an 1792. (Signé Edmond Le Bas [25 janvier 1874.] — Bar-le-Duc, imp. de veuve N. Rolin, in-8° d'un quart de feuille.

Les murailles d'Alsace-Lorraine : Metz, Sarreguemines, Strasbourg, Haguenau, Saverne, Nancy, etc. — Paris, L. Le Chevalier, 1874, in-4° de 35 feuilles.

A propos de l'Alsace-Lorraine. Allocution faite le jeudi 22 janvier 1874 par M. Edouard Thierry, dans la première soirée du festival donné pour les Alsaciens-Lorrains, par M. et Mme Louis Lacombe. — Paris, librairie de la Société des gens de lettres, in-8° d'une feuille.

Dialogue entre un colonel Prussien et un Français annexé. (Signé Père Valentin, 1873.) — Saint-Dié, imp. de L. Humbert, in-12 d'une feuille 2/3. (En vers.)

L'Alsace-Lorraine en Australie. Histoire d'une famille d'émigrants sur le Continent Austral, par Armand Dubarry. — Paris, Didier, 1874, in-18 de 9 feuilles 1/3.

La Justice allemande et l'Evêque de Nancy... — Paris, aux bureaux de *la Semaine religieuse,* 1874, in-8° d'une feuille 1/4.

Défense de M. l'abbé Demnise, curé de Lucy, devant la Cour d'appel de Metz, le 7 mai 1874. — Pont-à-Mousson, imp. de E. Ory, 1874, in-8° de 2 feuilles 3/4.

Les vignobles de la Moselle et les nuages artificiels, par M. Ch.

Abel. — Nancy, imp. E. Réau, in-8° de 3 feuilles 1/4. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz*, année 1872-1873.)

Vues des Vosges dessinées d'après nature et gravées par V. Jacquot. — Remiremont, imp. de V. Jacquot (1874), in-16 oblong de 16 planches.

La vallée de Munster et les Vosges centrales. Guide du touriste par Jean Bresch. Avec une carte de la vallée de Munster. — Colmar, E. Barth, 1871. in-18 de 22 demi-feuilles.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges publiés par le Comité d'histoire vosgienne, tome IIIe, 1873, in-8° de 26 feuilles 1/2. — Epinal, E. Gley.

Les Ecoles primaires avant la révolution de 1789 dans la région des Vosges formant aujourd'hui l'arrondissement de Remiremont, par J.-F. Maugeonjean. — Epinal, V. Collot (1874), in-8° de 4 feuilles 1/4.

Fêtes religieuses et nationales au tombeau du B. P. Fourier (Signé Hadol. 20 Juin 1874). — Nancy, imp. de Vagner, in-8° d'un quart de feuille.

Etude sur l'épidémie de choléra qui a régné du 16 septembre au 6 décembre 1873 à Merviller... Par le docteur A. Alison... (Extrait de la *Revue médicale de l'Est.*) — Nancy, imp. de Berger-Levrault, 1874, in-8° d'une feuille 1/2 et une planche.

La grotte des prêtres suivie des sept frères de Metz, par l'abbé J. Guisolphe... — Typographie de Lérins, 1874, in-32 de 11 quarts de feuille.

L'avant-dernier siége de Metz en l'an 1552, par Eugène d'Auriac. — Paris, librairie de la Société des gens de lettres (1874), in-18 de 6 tiers de feuille.

Histoire du premier collége de Metz, par M. Viansson... (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz*...) — Nancy, imp. de E. Réau, 1874, in-8° de 10 demi-feuilles.

Metz investi, ou la discipline tuant le patriotisme. Précédé d'un extrait chronologique des journaux messins publiés pendant le siége. — Luxembourg, imp. de J. Joris, 1870, in-8° de 6 feuilles.

Coutumes et usages lorrains. Les officiers du corps des perruquiers de Nancy. (Esquisse de mœurs locales d'après des documents inédits), par Jules Renauld... — Nancy, L. Wiener, 1874, in-8° de 4 feuilles 1/4.

(*La fin au prochain numéro.*)

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

23e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1874.

AVIS.

La planche jointe à ce numéro doit être placée en regard de la page 154, de celui de septembre-octobre.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 novembre 1874.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 14 août est lu et adopté.

Admission de membres titulaires.

Sont admis comme membres titulaires de la Société : MM. de Mecquenem, chef d'escadron, sous-chef d'état-major du général commandant la division, présenté par MM. H. Lepage, Dufresne et Bretagne ; Bretagne (Ferdinand), contrôleur des contributions directes à Nancy, présenté par MM. Bretagne, Quintard et L. Wiener ; Schmidt, de Strasbourg, présenté par MM. Louis Lallement, H. Lepage et Quintard ; Cahen, grand-rabbin à Constantine, secrétaire de la Société d'Archéologie de cette ville, présenté par MM. H. Lepage, L. Wiener et Quintard ; Dinago, avocat à Saint-Dié, présenté par MM. H. Lepage, L. Wiener et Quintard.

Renouvellement du Bureau.

Aux termes de son ordre du jour, la Société est appelée à procéder au renouvellement de son Bureau. Le Président annonce l'ouverture d'un scrutin secret et invite les membres présents à y prendre part. Cette opération terminée et le dépouillement des votes ayant été fait, le Président proclame les noms des membres devant former le Bureau pour l'année 1874-1875 :

Président, M. H. Lepage.
Vice-président, M. J. Renauld.
Secrétaire annuel, M. Ch. Laprevote.
Secrétaires adjoints, MM. L. Wiener et Quintard.

Le Trésorier et le Bibliothécaire n'étaient pas soumis cette année à la réélection.

Ouvrages offerts à la Société.

Nouveaux documents inédits sur la correspondance

de Dom Calmet, abbé de Senones, par M. l'abbé Guillaume.

Arches-sur-Moselle, le château, la ville et le village, par M. H. Lepage.

L'ermitage de Sainte-Valdrée, près de Laneuveville-devant-Nancy, par M. J. Renauld.

Les Assises de l'ancienne chevalerie lorraine, par G.-E. Meaume.

Description illustrée de Nancy, par Constant Lapaix.

Notice sur le couvent de la Congrégation de Notre-Dame de Saverne, par Dagobert Fischer.

Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson, 1er fascicule.

Rapport général sur les travaux des conseils d'hygiène publique du département de Meurthe-et-Moselle, t. XII.

La question des eaux de la Moselle devant servir à l'alimentation de la ville de Nancy. Rapport de M. Bernard, maire de Nancy.

Chemins de fer. Rapport du maire au Conseil municipal.

Etudes zoologiques et paléontologiques sur la famille des cétacées, par Raoul Guérin.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1874, 28e vol.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1873.

Recueil des publications de la Société nationale havraise, 1872, 39e année.

Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1874, nos 1, 3, 4.

Mémoires de la Société académique d'archéologie,

sciences et arts du département de l'Oise, 1873, t. VIII.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e trimestre, 1874.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1er et 2e trimestres 1874.

Bulletin de la Société d'Archéologie d'Eure-et-Loir. Août et septembre 1874.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1874, n° 2.

Romania. Juillet 1874.

Indicateur de l'archéologue. Septembre et octobre 1874.

Bulletin de la Société archéologique du Midi, 1874, n° 2.

Troisième congrès archéologique de Kiew, 2 août 1874, offert par M. Rambaud.

Indicateur de l'Exposition auprès du 3e congrès archéologique de Kiew. Idem.

Classification des diverses époques de l'âge de la pierre, par G. de Mortillet.

Congrès de Lyon. Rapports de M. Vagner.

Monument funèbre élevé, à Nancy, à la mémoire des soldats français morts pour la défense de la patrie. Don de M. Crépin-Leblond.

Le Postillon lorrain.

Lectures.

Il est donné lecture d'une notice de M. Bonnabelle sur la ville de *Dun-sur-Meuse*. La Société vote l'impression de ce travail dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

COUTUMES ET USAGES LORRAINS. — LE CÉRÉMONIAL DES GRANDS COUVERTS.

La maison de René II. — L'hôtel de Charles III. — Le maître nappier. — Les lois de l'étiquette. — Vertu mystérieuse de la licorne. — Les pains-tranchoirs. — *Le manger à la mesme escuelle.* — Le service de table tant à l'ordinaire qu'à la Royale. — La nappe tranchée et le pain renversé. — Le châtiment des Des Armoises et des gens de Maxéville.

A la cour de René d'Anjou et du duc Antoine, un personnel considérable était nécessaire pour la préparation et le service des grandes réceptions que nous avons analysées ; mais un écuyer, un maître-queux, deux sauciers et deux fruitiers suffisaient à l'état plus modeste de la cuisine de René II, non compris, bien entendu, deux écuyers tranchants, trois échansons et trois panetiers pour le service de la table.

Il en était autrement dans le palais de Charles III. Le grand maitre de l'hôtel de Son Altesse avait sous ses ordres une armée de serviteurs, et il faut connaître la liste de la maison ducale pour comprendre par combien d'intermédiaires les mets devaient passer avant d'être déposés devant le prince.

Trois maîtres-queux et quatre aides fonctionnent à la cuisine, puis viennent quatre officiers de paneterie, trois officiers de garde-manger, cinq officiers d'échansonnerie,

trois officiers de fruiterie, deux pâtissiers et herbiers, sept officiers de salle et sert-d'eau ; enfin une engraisseuse des volailles de la ménagerie de Saulrupt et un « préposé ayant charge sur les truites, faisans, vacherie et autres choses semblables dépendant de la ménagerie de S. A. ».

Le service des grands couverts était confié, outre l'argentier, ses deux clers d'office et les officiers de vaisselle, à trente gentilshommes servants, à quatre maîtres d'hôtel servants par quartiers et quatre gentilshommes suivants.

Le reste de la maison était organisé à l'avenant. Le grand chambellan et le grand écuyer étaient les chefs de tout un état-major d'huissiers, valets de chambre, apothicaires, écuyers, laquais et palefreniers. Au total, 630 officiers ou domestiques composent le personnel attaché au service du duc et des princes du sang en l'année 1607[1].

Quand le prince voyageait, il était accompagné par ses principaux serviteurs ; puis, dans les villes visitées, apparaissait un nouvel officier nommé le maître-nappier. Ses fonctions, dévolues ordinairement au prévôt de la localité, consistaient à fournir toutes les nappes nécessaires pour le service de la table ducale ; le même officier devait en outre « les buer et entretenir à ses frais ».

Quels avantages, quels honneurs étaient attachés à l'office du maître-nappier? Les comptes des receveurs du domaine ne donnent aucun détail sur ce point et se bornent aux indications sommaires que nous venons de mentionner[2].

1. *Les Offices des duchés de Lorraine et de Bar*, par M. H. Lepage.

2. *Archives de la Meurthe*, B. 6,657, comptes du receveur de Lunéville en l'année 1539.

Divers écrits du temps ont retracé les loix de l'étiquette minutieusement observées dans les réceptions officielles de la cour. Un chambellan de Charles-le-Téméraire, Olivier de la Marche, qui, à la bataille de Nancy, fut, avec Beaudouin, frère naturel du duc, fait prisonnier près du village de Laxou, a laissé des mémoires fort curieux[1] auxquels nous empruntons la relation des usages suivants :

Le maitre-queux se rendait dans la salle du repas suivi du saucier, auquel il faisait couvrir la table d'une double nappe nommée *doublier*. Le saucier allait ensuite chercher la vaisselle confiée à sa garde ; il la plaçait, par piles, sur le dressoir. Pendant ce temps, un valet-servant allait, à la paneterie, recevoir, du garde-linge, les couteaux avec trois serviettes, et du sommelier, le pain de bouche avec trente-deux *tranchoirs* ou grosses tartines de pain bis sur lesquelles se mangeaient certains mets, en guise d'assiettes[2]. L'huissier de salle prenait à la paneterie une verge blanche, de quatre pieds de longueur, symbole de sa fonction, puis il allait quérir les différents officiers employés au service. Le sommelier déployait une serviette, la baisait et la donnait au panetier, qui la déposait sur son épaule gauche, en enfonçant les deux bouts dans sa ceinture, l'un par devant, l'autre par derrière ; il lui présentait de même la salière du duc

1. *Mémoires* d'Olivier de la Marche, imprimés à Bruxelles en 1616.

2. Depuis l'établissement des chemins de fer, le voyageur du XIXe siècle a remis en usage les *pains-tranchoirs* du moyen âge. Les *sandwich*, les tranches de jambon ou les morceaux de filet, intercalés dans un pain ouvert, et servis à la hâte dans les buffets des gares, ne sont pas autre chose que l'assiette primitive adoptée par nos ancêtres.

couverte. Alors tous quatre s'avançaient vers la salle dans l'ordre suivant : l'huissier, le panetier, le valet-servant et le sommelier ; le panetier portait la salière, le valet-servant, le pain, les serviettes et les couteaux dans leur gaîne, et le sommelier, la *nef* d'argent. Ce vase, ainsi que l'indique son nom, représentait un navire : il contenait une nef moins grande, une petite salière, des tranchoirs d'argent et une *licorne* destinée à faire l'essai des viandes, du pain et des autres aliments présentés au duc.

La *licorne* était considérée comme l'emblème de la pureté; tout fragment de corne en provenant, mis au contact de substances toxiques, devait immédiatement annihiler le poison ; de là l'usage superstitieux pendant les XVe et XVIe siècles de toucher tous les mets et boissons avec la licorne déposée dans la nef[1].

On procédait d'ailleurs aux essais de la manière suivante : « Le sommelier doit mettre de l'eau fresche sur

1. D'après les écrivains anciens et notamment Aristote et Pline, la licorne se rapproche de l'âne et du cheval. Sa tête, couleur de pourpre, est surmontée d'une seule corne, longue et aiguë, rouge à sa partie supérieure, blanche inférieurement et noire au milieu. C'est ainsi qu'elle était représentée à l'entrée des auberges qui l'avaient adoptée pour enseigne comme indication de la pureté des mets servis aux voyageurs. L'urus (bœuf sauvage) ou le rhinocéros étaient sans doute la licorne vue par les anciens. En réalité, la licorne dont on se servait au moyen âge, n'était autre que la dent du narval, genre de cétacés de la famille des souffleurs. Cette dent, en forme de corne, droite, sillonnée en spirale et souvent longue de plus de trois mètres, n'est plus aujourd'hui qu'un objet de curiosité ; mais on lui attribuait autrefois de grandes vertus médicales. (Voir, sur les pratiques bizarres auxquelles la licorne donnait lieu, une remarquable *étude*, de M. Raoul Guérin, *sur la famille des cétacés*. — Paris, 1874, grand in-8°, pages 91 et suivantes.)

la licorne et en la petite nef et doit bailler l'essay au valet-servant, vuydant de la petite nef en une tasse, et la doibt porter en sa place, e faire son essay devant le prince, vuydant l'eau de la nef en sa main ».

Enfin le duc arrivait avec sa cour, et alors commençait un autre cérémonial, qui ne s'adressait qu'à lui seul.

Avant de s'asseoir à table, il se lavait les mains ; le panetier présentait alors une serviette au premier maitre-d'hôtel, celui-ci la donnait au chambellan, et ce dernier au prince, à moins que le chambellan ne voulût céder cet honneur à quelque grand seigneur présent. Lorsque le duc avait *lavé*, il remettait la serviette au maitre-d'hôtel, qui la rendait au panetier. Celui-ci la pliait et la jetait sur son épaule ; puis il se rendait avec le panetier à la cuisine. Le maitre-queux ordonnait alors à ses subalternes d'apporter les mets apprêtés. Il les présentait au maitre-d'hôtel, qui en faisait l'essai, les couvrait et les livrait ainsi couverts au panetier. Celui-ci faisait signe aux gentilshommes servants de les porter dans la salle. La marche était précédée par l'huissier de salle et fermée par l'écuyer de cuisine, dont l'office principal était de suivre tous les plats qui sortaient de la cuisine. Le même cérémonial avait lieu pour porter les sauces, avec cette différence pourtant que celles-ci n'étaient point présentées, comme les autres plats, au maitre-d'hôtel, mais au panetier, qui en faisait l'essai ; le maitre-d'hôtel seul les posait sur la table.

Tous ces essais, faits à la cuisine, n'empêchaient pas d'en faire de nouveaux à la table. Lorsque les plats étaient posés et le duc assis, le valet servant faisait l'essai des pains-tranchoirs ; le panetier celui des viandes, et l'échanson, un genou en terre, celui de l'eau pour la

bouche. Alors l'écuyer-tranchant, vis-à-vis du duc et de l'autre côté de la table, enlevait une des deux serviettes qui couvraient le pain de bouche; il la baisait, et, après l'avoir passée autour de son cou, de façon que les deux bouts pendissent sur la poitrine, il s'enveloppait avec l'un de ces bouts la main gauche, qu'il appuyait sur le pain, et de l'autre main, coupant le pain en deux parts, il en faisait faire l'essai au valet-servant, puis il baisait le manche du couteau destiné au duc et le lui mettait sous la main. Après ces formalités, il servait; mais il ne découvrait les plats qu'à mesure que le duc voulait en manger, et de chaque plat il faisait l'épreuve. Pour découper les viandes, il prenait un tranchoir d'argent, sur lequel il mettait cinq tranchoirs de pain, afin de soutenir l'effort du couteau, et avec le même couteau il présentait au duc le morceau coupé.

Le duc ne devait demander à boire que par signes. Alors l'échanson prenait le gobelet avec sa soucoupe, et l'élevant au-dessus de sa tête afin que son haleine ne pût pas l'atteindre, il allait, précédé de l'huissier, le faire remplir au buffet. Le sommelier, avant d'y mettre l'eau et le vin, l'arrosait d'abord en dedans et en dehors pour le rafraîchir. Quand le gobelet était plein, l'échanson le faisait déborder dans la soucoupe, puis il donnait au sommelier la moitié du liquide débordé pour en faire l'essai. Revenu près du duc, lui-même à son tour faisait l'essai de ce qui restait dans la soucoupe; il présentait ensuite le gobelet au prince et lui tenait la même soucoupe sous le menton pendant qu'il buvait. Au dessert, le panetier allait au buffet chercher l'oublieux, qui venait poser ses oublies devant le duc et qui en faisait aussi l'essai. L'échanson allait, de son côté, prendre des mains du sommelier les vins *apprêtés* ou épicés et l'hypocras.

Enfin, avant de sortir, le duc se lavait les mains une seconde fois ; l'échanson lui présentait le bassin et l'eau et le panetier la serviette.

Après avoir été employés comme assiettes pour le service des viandes distribuées aux convives, *les pains-tranchoirs* étaient jetés dans des vases dits *couloueres* (vases à *couler*, à *passer, passoires*) ; il était d'usage aussi d'y joindre quelques pièces de bouilli et de rôti, qui étaient distribuées aux pauvres par les *valets d'aumône*. Ajoutons enfin que chaque convive était pourvu d'une serviette, d'un couteau et d'un gobelet, parfois aussi d'une cuillère ou *paelle* et de quartes d'argent (vases contenant deux pintes de vin).

Dans les beaux temps de la chevalerie, on imagina de placer les invités par couple, ordinairement homme et femme ; chaque couple n'avait alors qu'une seule coupe et une seule assiette ou tranchoir ; ce qui s'appelait *manger à la mesme escuelle*.

Plus d'un siècle après la bataille de Nancy, on observait encore, à la cour de Charles III, le cérémonial décrit par Olivier de la Marche. Indépendamment du texte qui accompagne les magnifiques planches de Claude de La Ruelle, connues sous le nom de *la Pompe funèbre de Charles III*[1], l'auteur, secrétaire des commandements

1. Ces planches, gravées à l'eau-forte par Frédéric Brentel, artiste strasbourgeois, sur les dessins de Claude de La Ruelle et de Jean La Hiere, contrôleur général des fortifications de Lorraine, sont précieusement conservées par tous les amateurs d'estampes ou de collections historiques. La bibliothèque publique de Nancy en possède un exemplaire et la bibliothèque du Musée lorrain en compte deux, l'un offert par Mme Castel, l'autre acquis avec la collection de l'abbé Marchal. Ce dernier l'avait acheté, en 1837, moyennant le prix de 49 francs. En 1873, un exemplaire semblable a atteint, à la vente de l'artificier Ruggieri, le prix principal de 525 francs, outre les frais d'adjudication.

de « feue Son Altesse », a écrit, sur l'ordre du bon duc Henry, la relation de la cérémonie mémorable[1], qui, suivant M. Beaupré, a donné naissance à un proverbe historique, plaçant au premier rang, pour la magnificence, le couronnement d'un empereur à Francfort, le sacre d'un roi de France à Reims et l'enterrement d'un duc de Lorraine à Nancy.

Charles III expira le 14 mai 1608, et l'inhumation n'eut lieu que le 17 juillet suivant. Pendant cinq semaines se succédèrent des représentations et des formalités cérémonieuses, dont La Ruelle nous a laissé le récit. Dans une salle où se trouvait exposée l'effigie du défunt[2], on célébrait des offices religieux, immédiatement après lesquels un festin somptueux était servi, comme si le prince était encore en vie. L'aumônier disait le *Benedicite;* les fourriers, panetier, maître-d'hôtel, échanson, etc., remplissaient sérieusement leurs fonctions habituelles ; un secrétaire des commandements et « le médecin en quartier » se tenaient, comme à l'ordinaire, derrière le siége ducal ; mais aussitôt après la récitation des grâces, l'aumônier distribuait aux pauvres le pain, le vin et les mets qui avaient paru sur la table.

C'est tout ce que La Ruelle décrit, d'une manière minutieuse, dans le chapitre de son livre intitulé : « *Service*

1. *Discours des cérémonies, honneurs et pompe funèbre* faits à l'enterrement de Charles III, imprimé à Cler-lieu lès Nancy par Jean Sauine, petit in-8°, très-rare et très-cher aux bibliophiles lorrains.

2. Le corps du prince, après avoir été embaumé, avait été placé dans un cercueil de plomb, enfermé dans un cercueil en bois garni de velours noir et accompagné d'une inscription. Déposée sur un lit de parade, l'effigie en cire du défunt était revêtue d'habits splendides, ornés de diamants et joyaux évalués à 532,000 écus.

de table en la salle d'honneur[1] *tant à l'ordinaire qu'à la Royale* ».

Le service *à l'ordinaire* n'est que la répétition de ce que nous avons raconté plus haut, y compris les essais faits à l'aide de la licorne qui, au xviie siècle, conservait encore sa vertu mystérieuse. Quant au service à la Royale, il se compliquait de la présence d'un certain nombre de grands personnages de la cour, accompagnés de trompettes, cloches d'armes et musique dont le service ordinaire était dispensé.

« Ledit neufiesme juin l'on commença le seruice de table à l'ordinaire au souper en ladite salle, et depuis jusques et partout le treizième juillet suiuant l'on continua ledit seruice par chacun jour à disner et souper.

» Quant au seruice à la Royale, on n'y seruit qu'un jour qui fut le quatorzième de juillet au disner et au souper, à quoy fut procedé en ceste façon : qu'ayant esté la dernière haulte messe celebrée en grande solennité et publié par le Roy-d'armes l'heure que les Vigiles seroient dittes en ladite salle-d'honneur ; iceluy vestu de sa longue robbe et par dessus sa cotte d'armes teste nue, le chaperon avallé à l'entour du col faisoit la reuerence deuant l'effigie et puis disoit à Monsieur le grand Maistre : Monsieur le grand Maistre commandez le couuert pour feuë son Altesse à la Royale : et lors les Fourriers dressoient la table et alloient querre la chaire, les pannetiers la couuroient, Monsieur le Resseingraffe Jean Seigneur de

1. Cette salle, longue de vingt-sept mètres, occupait tout le premier étage du Palais ducal, sur la Grand'rue, depuis l'escalier qui existe encore jusqu'à l'église des Cordeliers, emplacement de la nouvelle école municipale. La Galerie des Cerfs avait été réservée pour la solennité funèbre des 15, 16 et 17 juillet.

Dimeranges qui seruoit de trenchant deffaisoit le pain, et les Huissiers de salle dressoiēt les buffetz de panneterie et d'eschançonnerie et les couuroient de nappes, comme le tout est plus amplement déclaré au seruice de l'ordinaire : ce que fait ledit Roy-d'armes disoit à Monsieur le grand Maistre : Monsieur le grand Maistre allez querre la viande pour feuë son Altesse portant vostre baston contremont, et faites marcher deuant vous les quatre sieurs Maistre d'Hostel portans leurs bastons contre terre, et apres vous le sieur comte qui sert de pannetier, et puis les aultres comtes et seigneurs ordonnez pour porter la viande ; surquoy ledit sieur grand Maistre disoit audit Roy-d'armes : marchez doncques deuant : ce qu'il faisoit portant son baston droit le tenant par le milieu, et marchans deuant luy deux à deux les Heraulx Lorraine et Barrois, et les poursuiuans d'armes Vaudemont et Clermont, et estant le Roy-d'armes hors de la salle-d'honneur, disoit aux trompettes et cloches d'armes : marchez deuant les Heraulx et poursuiuans d'armes, ce qu'ilz faisoient vestuz de leurs robbes le chaperon sur l'espaule teste nue, et leurs cloches renuersées : et en ceste sorte et maniere lesditz sieurs grand Maistre, Maistre-d'Hostel, Comtes et seigneurs alloient querre la viande vestuz de leurs longues robbes le chaperon sur l'espaule, et le bonnet carré sur la teste : et ladite viande seruie en la cuisine estoit portée en ladite salle-d'honneur comme ensuit. Les quatre Huissiers de salle auec leurs baguettes vestuz de robbes de dueil le chaperon sur l'espaule nue teste marchans deux à deux : six trompettes et cloches d'armes aprés aussi deux à deux : les poursuiuans d'armes : les Heraulx : le Roy-d'armes seul : les quatre Maistres-d'Hostel deux à deux :

Monsieur le grand Maistre seul : Monsieur le Rheingraffe Frideric seigneur de Neufuiller seruant de pannetier, et puis les aultres comtes et seigneurs porteurs de la viande, laquelle posée sur la table auec les reuerences et credences deuës ; Monsieur de Rubaupierre seruant d'Eschançon presentoit les bassins pour lauer en la mesme façon qu'il est dit au seruice de l'ordiuaire, et estoit la seruiette baillée par Monsieur le grand Maistre, et lors le grād Aumosnier disoit le Benedicite, puis la chaire approchée de la table par un des Mareschaulx des logis, ledit premier seruice estoit découuert par ledit sieur Rheingraffe Frideric seruant de pannetier : et s'estant tenu ledit sieur grand Maistre deuant ladite table autant qu'il conuient pour le premier seruice, il alloit pour le second selon l'ordre sus-déclaré, lequel second seruice porté, credencé et assis auec reuerences en tel cas requises, et le temps venu pour aller au fruict, lesditz sieurs l'alloient querre obseruans ledit ordre. Ledit sieur de Rubaupierre seruant d'Eschançon presentoit trois fois à boire durant ledit repas, puis le fruict desseruy, les bassins estoient par luy presentez pour lauer : en après on leuoit la nappe, et ledit sieur grand Aumosnier disoit les grâces apres lesquelles commençoit le De profundis et respondoit la musique de la chambre alternatiuement[1] : et à la fin disoit ledit sieur grand Aumosnier la priere Inclina domine aurem tuam, ce qu'acheué ladite table estoit ostée et la chaire reportée aupres du lict d'hon-

1. La musique de la chambre se composait : « Premièrement, en nombre de quatorze personnes, tant voix que joueurs de luth, guitarons et violes d'Espagne ; et secondement, les chantres de la chapelle, en nombre de vingt voix, et dix joueurs de cornets, gros-haultbois et sacboutes. »

neur, et commàdoit ledit sieur grand Aumosnier de departir le pain, vin et viande de ladite table aux pauures. Et pour l'egard du souper le seruice de table y fut fait en la mesme sorte et manière ».

Il faut rappeler maintenant un ancien usage des temps de la chevalerie, introduit par Bertrand Du Guesclin, et dont on trouve la trace dans les annales lorraines. Lorsqu'on voulait faire affront à un convive, on envoyait un héraut d'armes couper la nappe devant lui et mettre son pain à l'envers. Cela s'appelait *trancher la nappe*, et se pratiquait surtout vis-à vis de ceux qui avaient commis quelque lâcheté ; « car ce n'est pas belle chose », disent les statuts des hérauts, « que ung traistre soit honnouré comme un autre chevalier ou gentilhomme[1] ». « Cestuy Bertrand laissa de son temps une telle remonstrance, en mémoire de discipline et de chevalerie, que quiconque homme noble se forfaisoit reprouchablement en son estat, on luy venoit, au manger, trancher la nappe devant soy[2] ».

Dans un excellent opuscule, M. Beaupré a remis en lumière l'un des plus curieux et des plus populaires incidents de notre histoire locale[3]. L'enlèvement du duc Ferry III, sa captivité dans la tour de Maxéville et sa miraculeuse délivrance, sont des faits reconnus aujourd'hui incontestablement vrais, malgré les dénégations

1. La curne de Sainte-Palaye. — *Mémoires de l'ancienne chevalerie*, t. I, p. 321.

2. OEuvres d'Alain Chartier, publiées par Duchesne. Paris, 1617, in-4°, p. 451.

3. *De la prison de Ferry III dans la tour de Maxéville*, par M. Beaupré, in-8°. Nancy, 1839.

de Dom Calmet[1]. Revenu à la liberté, Ferry accorda leur grâce à ceux des conjurés qui étaient les moins coupables, mais il fit placer sur les tours de leurs châteaux des « enseignes et marques infâmes » que l'on voyait encore au XVIIe siècle, et que les descendants de ces conjurés n'avaient osé faire abattre « crainte d'encourir la commise et confiscation[2] ». La famille Des Armoises est une de celles qui furent ainsi graciées ; mais, pour rappeler la part prise par Andrian Des Armoises, seigneur de Maxéville, à l'enlèvement du duc de Lorraine, celui-ci prescrivit que, lorsqu'un membre de cette maison mangerait à la table ducale, sa place serait marquée, non par une nappe tranchée, mais par un couvert renversé, usage qui se conserva jusqu'au règne de Léopold, bien que les services rendus par les Des Armoises eussent racheté depuis longtemps la félonie de leur aïeul.

Ferry III (1251-1303) était un prince libéral, auquel le peuple lorrain dut ses premières libertés par la *mise à la loi de Beaumont* d'un grand nombre de communes du duché, cause première du mécontentement et de la conjuration des gentilshommes ou vassaux. Aussi telle

1. Les assertions de Dom Calmet s'expliquent par la faveur dont jouissaient les Des Armoises sous le règne de Léopold, et aussi parce que le savant Bénédictin n'avait pas eu, sous les yeux, les fragments du manuscrit de Louis d'Haraucourt, évêque de Verdun, conservés par Mory d'Elvange. M. le baron de Saint-Vincent a essayé également de contester *la légende de Maxéville* (Mémoires de l'Académie de Stanislas, année 1853, p. XXXIX). Voir sur ce sujet *Histoire de l'ancienne chevalerie lorraine*, par G.-E. Meaume, in 8°. Nancy, 1870, pages 66 et suivantes.

2. *Chronologie sommaire des ducs de Lorraine et de Bar*, par Duplessis, conseiller de Charles IV, et procureur général du Barrois. Manuscrit de la bibliothèque de M. Beaupré.

était la popularité dont jouissait sa mémoire, que la vindicte publique étendit le châtiment d'Andrian Des Armoises à tous les habitants de Maxéville, complices inconscients de leur seigneur. On lit en effet dans la *Cosmographia generalis* de Paul Mérula (in-4° publié à Leyde en 1605) :

« Pagus est Marche-ville, cujus incolas perfidia aliquando in suum ducem (eum historiæ Fridericum II appellant) notatos ferunt, atque ea de causa quotiescumque cum reliquis Principibus domesticis epulant, contigit panem eis inversum apponi consuevisse[1] ».

De là aussi ce proverbe répandu dans nos campagnes, qu'un pain, posé sur la table, et renversé sur sa croûte supérieure, dénote *trahison*[2], mais nul de ceux qui répètent aujourd'hui ce vieux dicton ne se doute qu'il a pris naissance dans la légende de Maxéville.

Jules RENAULD.

1. Le *Ménagier de Paris* nous apprend en effet qu'après la *desserte* (compotes, fruits et dessert) et *l'issue* ou sortie de table composée d'hypocras et d'une sorte d'oublie dit *mestier*, les convives se lavaient les mains, disaient les grâces et passaient dans la *chambre de parement* ou salon. C'est alors que les domestiques succédaient aux maîtres et mangeaient les restes, dans la salle même du festin.

2. On annonce, suivant M. Richard (traditions populaires de l'ancienne Lorraine), un malheur prochain pour le maître de la maison. Dans ce cas, le charme est détruit, si celui qui entame le pain fait avec le couteau un signe de croix sur la croûte inférieure, appelée *croûte des filles*, par opposition à la partie supérieure, nommée *croûte des garçons*.

NÉCROLOGIE.

—

M. LOUIS BENOIT.

Nous avons encore à déplorer la perte d'un confrère qui, après avoir compté parmi les fondateurs de la Société d'Archéologie, en fut longtemps l'un des membres les plus actifs et les plus dévoués : *Marie-Louis-Victor* Benoit est mort le 4 de ce mois à la suite d'une longue et douloureuse maladie. Il était bibliothécaire en chef de la ville de Nancy depuis 1867, membre de l'Académie de Stanislas et correspondant de plusieurs autres sociétés savantes.

Il était né à Berthelming le 20 avril 1826[1]. Après de bonnes études au collége de Nancy, il avait été faire son droit à Paris et à Strasbourg, puis était revenu se fixer près de sa mère, dans son village natal. L'estime qu'on lui portait le fit appeler aux fonctions de maire de cette commune, puis à celles de membre du Conseil d'arrondissement de Sarrebourg et de suppléant de la justice de paix du canton de Fénétrange.

Au milieu des devoirs que lui imposaient ces différents titres, son occupation favorite était l'étude de nos antiquités nationales, principalement de la petite contrée au centre de laquelle il avait vu le jour. Il s'y livrait avec une passion toute filiale, si l'on peut s'exprimer ainsi, et il en a consigné le résultat dans d'intéressantes

1. De Nicolas-Etienne Benoit, ancien notaire, chevalier de la Légion d'honneur, officier retraité par suite de blessures reçues à Waterloo, et de Louise-Marie Klein.

monographies, dont il a enrichi nos publications. Composées presque toujours à l'aide de documents inédits, ces œuvres, nonobstant les légers défauts qu'on peut leur reprocher, ont un caractère d'originalité qui leur donne une valeur incontestable.

Dessinateur habile en même temps qu'écrivain, M. Benoit a *illustré* la plupart de ses productions de planches qui y ajoutent un grand intérêt.

Sa mort laisse dans les rangs de notre Société un nouveau vide qui ne sera pas de si tôt comblé. Les jeunes gens ayant, comme lui, l'amour du travail, le goût des occupations sérieuses, si agréables pourtant, sont rares aujourd'hui ; il en est trop peu qu'échauffe le feu sacré dont il était animé. Sa mort est donc une perte réelle pour nous, et elle nous inspire de vifs regrets, dont la Société a cru devoir consigner l'expression dans le procès-verbal de sa dernière séance.

L'Académie de Stanislas a voulu témoigner aussi de ceux que lui cause la fin prématurée de M. Benoit, et son président, M. Lombard, s'en est fait l'organe dans le discours suivant, que nous nous plaisons à reproduire :

Messieurs,

Devant cette tombe encore ouverte, je viens m'acquitter d'un pieux devoir en disant, au nom de l'Académie de Stanislas, un suprême adieu à Louis Benoit, qu'elle comptait depuis huit ans au nombre de ses membres, et qui lui est enlevé dans la force de l'âge, à la suite de longues souffrances courageusement supportées.

Vous aviez tous, Messieurs, une profonde estime pour ce digne confrère, pour l'honorable bibliothécaire de la ville de Nancy auquel vous aviez confié le soin de vos archives. Vous n'oublierez pas son dévouement, son intelligence à remplir ses fonctions ; vous ne penserez pas sans les plus vifs regrets à l'homme excellent que vous trouviez en toute occasion prêt à seconder vos recherches et vos travaux.

Quand il entra dans cette académie lorraine, ce ne fut pas sans lui apporter les titres les plus sérieux. Digne enfant de ce pays aujour-

d'hui démembré, il avait le culte de son passé, l'amour de ses souvenirs. Ses travaux s'étaien portés spécialement sur cette partie de notre chère province, où il avait longtemps vécu, sur ce sol que l'étranger s'est fait livrer pour la rançon de la France; il s'occupait des antiquités de son pays avec une sorte d'ardeur, de piété filiale. De nombreux mémoires, qui tous portent l'empreinte de son esprit investigateur, de son patient travail, resteront pour témoigner du succès de ses recherches Comme tant de savants modestes, il s'isolait volontiers des agitations du présent pour se réfugier dans ces douces études, qui, selon une expression sortie de sa bouche, « calment et reposent ». Il eut le mérite, a dit un excellent juge, M. Beaupré, de fouiller heureusement les témoignages d'une histoire peu connue, celle de la Lorraine allemande à l'époque gallo-romaine et dans les temps féodaux.

Joignant à un style exact le talent du dessinateur, il sut illustrer ses descriptions par la reproduction fidèle des monuments et des débris du passé qu'il interrogeait. C'est ainsi qu'il a rendu doublement service à notre histoire locale. Ses œuvres sont de celles que la science archéologique de notre pays ne négligera jamais. Nous tous, enfin, nous devons une reconnaissance toute particulière, dans les tristes temps où nous sommes, à ceux dont les travaux contribuent à perpétuer l'esprit lorrain, l'unité morale de contrées d'un même pays que le malheur des temps est venu séparer.

Je n'aurais pas rendu au confrère que nous regrettons tout l'hommage qui lui est dû, si je ne rappelais le sentiment littéraire juste et délicat dont il a fait preuve dans son éloge d'Elise Voïart, en nous retraçant cette existence littéraire qui lui plaisait parce qu'elle était aussi une vie de dévouement et de travail; car son âme était surtout sensible à ces écrits qui s'inspirent d'une morale pure, sans mélange d'esprit de parti ou de coterie, comme il disait. La rectitude de son jugement, la modestie de son caractère, son amour du travail, lui rendaient chers ce solide mérite et cette gloire discrète; il s'honorait lui-même par cette gloire bien sentie.

Nous avons perdu Louis Benoit, mais du moins nous pouvons dire : heureux celui qui, en passant d'une vie à l'autre et allant paraître devant son juge, emporte le gage des modestes vertus que nous aimions en lui.

Puissent ces témoignages de nos regrets, de notre douloureuse sympathie, adoucir l'amère tristesse de sa famille et apporter quelques faibles soulagements au deuil de sa mère.

Nous avons pensé que l'on aimerait à trouver, à la suite de cette notice biographique, la liste des productions historiques et littéraires sorties de la plume de M. Louis Benoit, et dont la plupart ont été insérées dans nos publications.

H. L.

BIBLIOGRAPHIE.

Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine[1].

1859. — *Notes pour servir à la statistique monumentale de la Lorraine allemande. La maison dite de Landsberg à Fénétrange; 4 planches; pages 93-98.

1861. — * La pierre tombale de Mathias Kilburger (1621); 1 pl.; p. 1-6.

— — * Le Westrich; 3 pl.; p. 22-48.

— — *La chapelle castrale de Fénétrange; 4 pl.; p. 106-162.

1862. — Les sires de Fénétrange au commencement du XIVe siècle et la pierre tombale de Henry-le-Vieux, mort en 1335; 3 pl.; p. 149-193.

— — * Répertoire archéologique de l'arrondissement de Sarrebourg; p. 1-50.

1863. — *Notes sur la Lorraine allemande. La pierre tombale d'Arnould Souart, bailli du prince de Vaudémont, mort en 1698; 1 pl.; p. 13-26.

1864. — * Les corporations de Fénétrange; 4 pl.; p. 43-71.

1865. — *Les voies romaines de l'arrondissement de Sarrebourg; carte; p. 14-29.

— — *Numismatique de la Lorraine allemande (Fénétrange-Lixheim); 2 pl.; p. 181-204.

1. L'astérisque indique les tirages à part.

1866. — *Etude sur les institutions communales du Westrich et sur le Livre du Vingtième jour de Fénétrange ; p. 174-259.

1867. — *Elisabeth de Lorraine, régente de Nassau-Saarbruck et le burgfrid de Niederstinzel ; 1 pl. ; p. 137-168.

1868. — *Notice sur l'église de Fénétrange ; 5 pl. ; p. 233-257.

— — *Notice sur des antiquités du département de la Meurthe et des cimetières de la période gallo-romaine ; 5 pl. ; p. 361-388.

1870. — *Pierres bornales armoriées (Meurthe, Bas-Rhin, Vosges); 14 pl. ; p. 139-192.

Journal de la Société d'Archéologie lorraine.

1855. — Discours prononcé sur la tombe de M. Jules Beaupré.

1860. — *Notes sur la Lorraine allemande. Les rhingraves et les reitres pendant les guerres de religion du XVIe siècle ; 2 pl. p. 75-238.

1861. — Lettre sur la restauration de l'église de Munster (Meurthe); p. 63.

1862. — Trouvaille de monnaies à Oberstinzel ; p. 184.

1865. — Les pierres tombales de l'église de Vic-sur-Seille ; 2 pl.; p. 198-200.

1867. — Notes sur la Lorraine allemande. Jean IX, comte de Salm ; 1 pl. ; p. 6-15.

— — *Tombeau de René de Beauvau et de Claude de Baudoche au Musée lorrain ; 1 pl. ; p. 39-45.

— — Inscriptions funéraires dans l'église de Noviant-aux-Prés, p. 45.

— — *Le prieuré et la croix expiatoire d'Insming ; 1 pl. ; p. 154-163.

1868. — La Vénus de Scarponne ; 1 pl. ; p. 215-217.

1873. — Les pierres tombales de l'église paroissiale de Vic-sur-Seille ; p. 156.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

1863. — La pierre tombale d'Ulrich de Ratsamhausen et de Marie d'Andlau dans l'église de Fénétrange ; pl. ; p. 23-25. Strasbourg, veuve Berger-Levrault.

1865 — *Craufthal (*Claustriacum*) ; 2 pl. ; p. 170-191.

Bulletin de la Société d'Archéologie et d'histoire de la Moselle.

1863. — Notice sur des fragments de carrelage découverts à Sarrebourg et à Fénétrange ; 1 pl. ; p. 83-84.

1864. — Une divinité celtique à Stultzerbronn ; p. 75.

1865. — Note sur Antoine de Lutzelbourg, sieur de Sarreck ; p. 65-68.

Mémoires de l'Académie de Stanislas.

1868. — *Eloge de Madame Elise Voïart. Discours de réception, suivi de la liste des ouvrages de Madame Elise Voïart ; portrait ; p. CXLIX-CLXVII.

L'Indicateur, journal de Sarrebourg.

Les sires de Fénétrange et la ville de Sarrebourg (11 janvier-22 mars).

Notes sur la peste bovine au XVIIIe siècle.

Les Petites-Affiches, journal de Lunéville.

1869. — A. Joly, architecte et bibliothécaire à Lunéville (25 avril-1er mai).

M. Benoit a publié aussi des articles dans le *Moniteur de la Meurthe, le Monde illustré*. etc.

Nous avons le regret d'annoncer la mort prématurée de l'un des membres correspondants du Comité du Musée historique lorrain. M. Zégut, maître de forges, propriétaire des usines de Tusey, décédé le 13 du présent mois, à l'âge de 55 ans. Nous avons fait connaître les généreuses sympathies de M. Zégut pour notre œuvre lorraine. A peine eut-il appris la résolution du Comité de reprendre avec un nouveau zèle la formation du Musée en partie

détruit par l'incendie de 1871, qu'il se hâta d'offrir les bustes, en fonte de fer imitant le bronze, de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice d'Autriche, qui ont figuré avec tant d'honneur à l'exposition de Vienne. Il y a quinze jours à peine qu'il faisait savoir à notre trésorier son intention de les mettre incessamment en état et de les envoyer à temps pour prendre place convenable dans la Galerie des Cerfs restaurée et y figurer lors de son inauguration.

Le vœu du Comité serait de contribuer par la présence de ces bustes dans le Musée lorrain, à perpétuer la mémoire d'un véritable artiste, d'un homme honorable sous tous les rapports et d'un excellent citoyen.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

(*Suite et fin.*)

Journal d'un habitant de Nancy pendant l'invasion de 1870-1871 par Louis Lacroix... — Nancy, Vagner, 1873, in-12 de 22 feuilles 1/2.

Notice sur les eaux thermales et en particulier sur celles de Plombières, par M. le Dr Ach. Daviller... — Nancy, imp. Berger-Levrault, 1874, in-8° de 2 feuilles 1/2.

Notice historique sur le couvent de Renting (près de Sarrebourg), par Dagobert Fischer. — Nancy, imp. de G. Crépin-Leblond, 1874, in-8° de 2 feuilles. (Extrait des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine.*)

Journal d'un solitaire et voyage à la Schlucht par Gérardmer, Longemer et Retournemer, par Xavier Thiriat. Nouvelle édition. — Saint-Dié, imp. de L. Humbert, 1874, in-16 de 8 feuilles 3/4.

Extrait de l'*Abeille de Fontainebleau*. Le siége de Toul en 1870 par Ferdinand de Lacombe. — Fontainebleau, imp. de E. Bourges, 1874, in-18 d'une feuille.

Les Vierges martyres par Mme A. Sauquet. — Rouen, Mégard, 1874, in-12 de 4 feuilles (*Bibliothèque morale de la Jeunesse.* — Les Vierges de Verdun.)

Histoire populaire illustrée des deux procès de Jeanne d'Arc... par Léon Fabert. — Paris, librairie du *Moniteur universel,* 1874, in-4° de 16 feuilles 1/4.

Le Vierge lorraine Jeanne d'Arc, son histoire au point de vue de l'héroïsme, de la Sainteté et du Martyre par Madame la baronne de Chabannes... — Paris, E. Plon, 1874, in-18 de 10 feuilles et une planche.

Notice biographique sur Jeanne d'Arc... (Extrait des petits Bollandistes.) — Bar-le-Duc, imp. des Célestins, 1874, in-8° de 2 feuilles.

François de Neufchâteau, ministre de l'Intérieur (17 juin 1798 — 22 juin 1799 [Signé Ch. Conus...] — Epinal, imp. de Busy frères, 1874, in-18 d'un tiers de feuille.

Rapport sur la Bibliographie présenté à la Convention nationale le 22 germinal an II (1794), par Grégoire... — Paris, M. Kean, 1873, in-16 d'une feuille. Papier vergé.

Le doyen Pierre Grégoire de Toulouse et l'organisation de la Faculté de droit à l'Université de Pont-à-Mousson (1582-1597), par l'abbé Charles Hyver... — Pont-à-Mousson, imp. de E. Ory, 1874, in-8° de 6 feuilles et 1 planche. (Extrait des *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.*)

Etude sur la pyrotechnie de Jean Appier Hanzelet... par Eugène Ory... — Pont-à-Mousson, imp. de E. Ory, 1874, in-8° de 2 feuilles 1/2 et 4 planches. (Extrait des *Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.*)

Notice sur M. Herpin (Jean-Charles)... par M. le docteur Eug. Grellois. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz* ..) — Nancy, imp. de E. Réau (1874), in-8° d'une feuille.

Dernière maladie et mort du Révérendissime Père Frère Alexandre-Vincent Jandel, soixante-treizième maître général des Frères-Prêcheurs, par le P. F. Hyacinthe-M^ie Cormier... — Paris, Poussielgue frères, 1874, in-8° de 3 feuilles.

ERRATA.

Une faute, que tout le monde a dû corriger, s'est glissée dans notre dernier numéro, au chapitre des dons faits au Musée lorrain (p. 194) : on a appelé *fresque*, au lieu de *bas-relief*, le morceau de sculpture donné par Mme d'Archambault.

— Dans le même numéro, même page, lisez : MANGENOT, *curé de Senones*, au lieu de *Brénier*.

—

M. le docteur Marchal nous prie aussi de rectifier diverses erreurs qui se sont glissées dans l'impression de la lettre relative aux découvertes faites à Héming (nº de septembre et octobre) ; ainsi :

Page 177, ligne 13 de la Chronique, pour *tumescences*, isez : INTUMESCENCES.

Page 178, ligne 18, pour *tombeaux*, lisez : TOMBEREAUX.

Page 179, ligne 21, pour *enjoins*, lisez : EN JOINS. (Ces deux mots doivent être distincts.)

Page 179, ligne 30, pour *dessus de* 88 *centimètres*, lisez : DESSUS, DE 88 CENTIMÈTRES. (C'est une virgule à placer à la suite du mot dessus, pour plus de clarté dans la phrase.)

Page 180, ligne 6, pour *enjoins*, lisez : EN JOINS. (Même faute que ci-dessus, ces deux mots aussi doivent être distincts.)

Pour la commission de rédaction : le Président, HENRI LEPAGE.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et Variétés.

Chronique.

Bibliographie lorraine.

Nécrologie.

II. MUSÉE LORRAIN.

Planches.



Nancy, imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.





